

**Etienne
LANDRAUD**

**Eugène
LABROU**

**Joseph
MATHON**

***3 générations au service de l'administration
Communale***

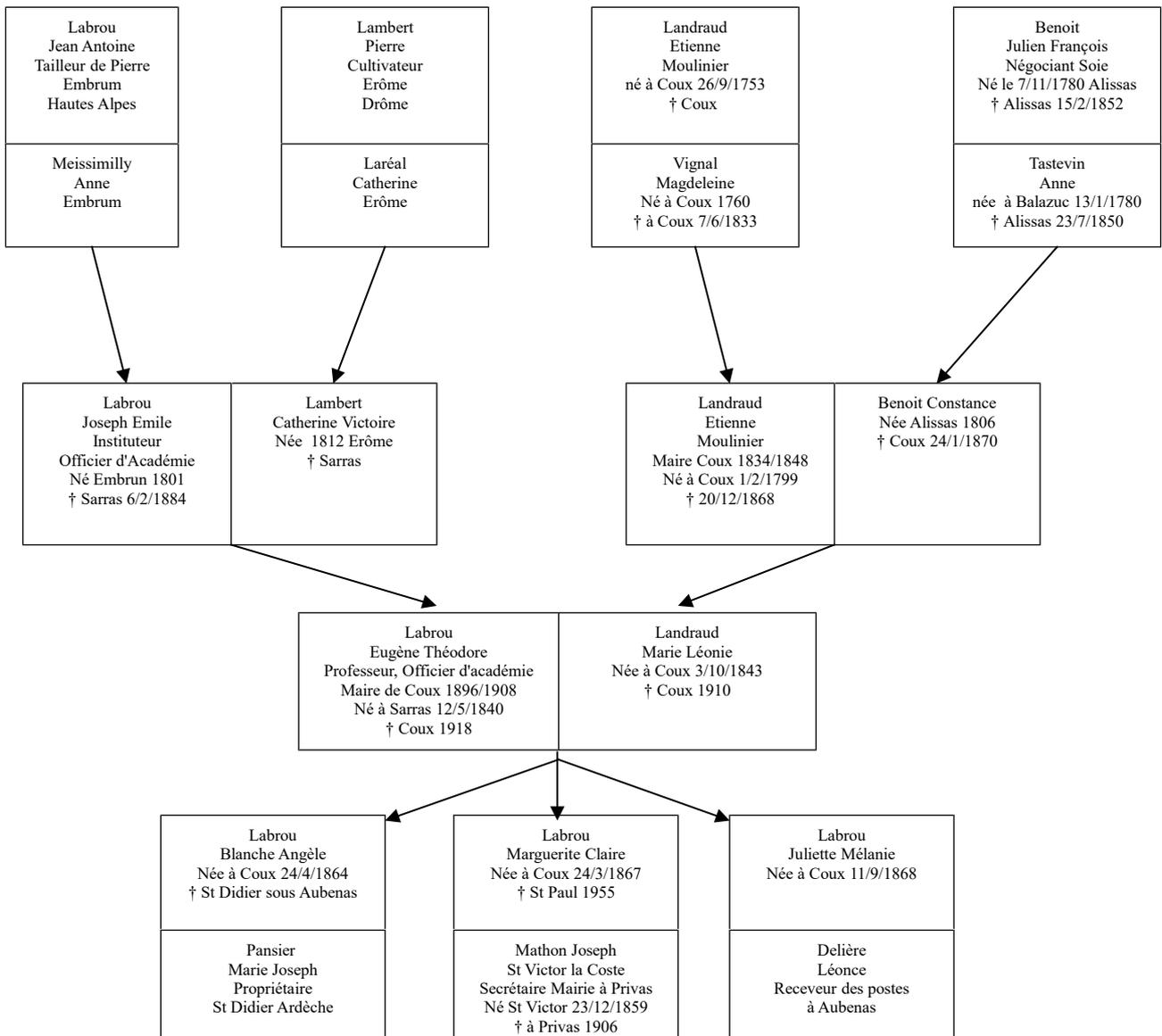
GÉNÉALOGIE

des familles

LABROU - LAMBERT- LANDRAUD - BENOIT

à

EMBRUM - EROME - COUX - ALISSAS.



Archives Départementales

de

L'Ardèche.

ETIENNE LANDRAUD.

(1799 - 1868)

Année 1804

Etat des lieux consacré aux inhumations

Département Ardèche
COUX

Maire, Lubilhac Mélares.

Le 20 thermidor an 12 (1804)

ADA 2 O 516

Population, onze cents âmes - Mortalité, trente à trente-cinq - Étendue, 203--carrées - Situation, au point le plus élevé de la montagne - Exposition, à tous les vents - Distance, (de l'enceinte communale) attenant à l'église d'un côté, à une maison de l'autre - Élévation, (des murs) sept pieds - Distances des fosses, au de là de ce qu'exige la loi - Profondeurs et largeurs, 7 toises.

Observation : Le cimetière de cette commune, quoique placé au centre du village, est situé de la manière la plus favorable à remplir le but de la loi sur les seuils destinés à la sépulture publique, il est exposé à tous les vents sur le sommet de la montagne ou est situé le village. Donnant sur la campagne de toute part et à côté de l'église qui est au levant, il y a font de terre, ce qui serait impossible à trouver sur le pendant de la montagne. Il est vaste. Si dans aucun temps on ne s'est aperçu d'aucune extravasation qui peut être préjudiciable à la salubrité du lieu.

Ordonnance du Roi

St Cloud le 12 mai 1830.

PER 2 O 516.

Charles par la grâce de dieu, Roi de France et de Navarre...

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

La commune de Coux (Ardèche) est autorisée à acquérir du Sr Béraud, moyennant la somme de 423f montant de l'estimation un terrain contenant 2 ares et 65 centiares, afin d'y établir un cimetière pour les protestants.

Le prix de cette acquisition sera payé au moyen des ressources ordinaires de la commune.

Année 1834

Le 13 octobre 1834

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 516

Coux - Etienne Landraud, Moulinier, né le 11 février 1799, ayant une fortune personnelle évaluée en revenus

de 800f et nommé Maire de Coux par le Préfet de l'Ardèche, son prédécesseur Durand est démissionnaire.

Son adjoint est Vidal Paul René, propriétaire, né le 28 septembre 1780 et avec une fortune personnelle évaluée en revenus de 700f, l'ancien titulaire sortant n'a pas été réélu.

Année 1835

Le 30 mars 1835

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 516

Administration Comptabilité Communale Coux.

École Création

Acte de Notaire pour l'achat d'une maison.

M. Alexandre Vignal, moulinier en soie, demeurant à Étoile canton de Valence Drome, mandataire de Victor Vignal, son frère ancien moulinier soldat au 4^e léger en garnison à St Jean de Lux (Basse Pyrénées) lequel vend à la commune de Coux sous l'acceptation de :

M. Etienne Landraud, maire de Coux, négociant en soie, y demeurant à sa fabrique du Chambon.

Une maison au prix de 1325 F. venant par hérédité de feu M. Alexandre Vignal père du vendeur, surface de la propriété 1 are 80 centiares, description...

NOTA GM : La mère d'Etienne Landraud, Magdeleine Vignal, fille d'Alexandre est probablement née dans cette maison.

En 1862, Eugène Labrou, futur gendre de Etienne Landraud, sera instituteur dans cette école.

Le 15 octobre 1838

Archives Dép. de l'Ardèche.

2 O 516

Coux - Propriété bâtie.

L'an 1838, le 15 octobre nous Landraud Etienne, Maire de la Commune de Coux.

Adjudication de la construction d'un clocher à la bougie...

Enfin une troisième bougie ayant été allumée ledit Hébrard Jean Jacques à offert d'exécuter les dits travaux aux même conditions moyennant un rabais de vingt centimes pour cent...

Nous Maire de ladite Commune de Coux assisté de deux conseillers Municipaux avons adjugé pour la somme de 955 francs cinquante cen-

times au rabais de 25 centimes pour cent

Année 1840

Le 24 octobre 1840

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 516

Coux - Etienne Landraud, Propriétaire, né le 11 février 1799, ayant une fortune personnelle évaluée en revenus de 1000f et renouvelé Maire de Coux par le Préfet de l'Ardèche, son prédécesseur Durand est démissionnaire.

Son adjoint est toujours, Vidal Paul René, propriétaire, né le 28 septembre 1780 et avec une fortune personnelle évaluée en revenus de 800f.

Année 1843

Le 2 septembre 1843

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 516

Coux - Etienne Landraud, Négociant, né le 11 février 1799, ayant une fortune personnelle évaluée en revenus de 1500f et renouvelé Maire de Coux par le Préfet de l'Ardèche, son prédécesseur Durand est démissionnaire. Son adjoint est toujours Vidal Paul René, propriétaire, né le 28 septembre 1780 et avec une fortune personnelle évaluée en revenus de 800f.

Le 28 septembre 1846

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 516

Coux - Etienne Landraud, Négociant, né le 11 février 1799, ayant une fortune personnelle évaluée en revenus de 1500f et renouvelé Maire de Coux par le Préfet de l'Ardèche, son prédécesseur Durand est démissionnaire. Son adjoint est toujours Vidal Paul René, propriétaire, né le 28 septembre 1780 et avec une fortune personnelle évaluée en revenus de 800f.

Année 1848

Le 16 mai 1848

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 516

Coux - Élection des Maires et Adjointes par le Conseil Municipal.

Maire : Mazoyer Xavier Jean Baptiste, propriétaire, 55 ans avec 1200f de revenus.

Adjoint : Clair Jean, Boulanger, et 1000f de revenus.

Année 1864

Le 8 septembre 1864
Archives Dép. de l'Ardèche
2 O 516

Coux - Adjoint : Reynier Victor, 45 ans, avec 800f de revenus, en remplacement de Clair Jean décédé.

Année 1865

Le 2 septembre 1865
Archives Dép. de l'Ardèche
2 O 516

Coux - Élection des Maires et Adjointes par le Conseil Municipal.
Maire : Mazoyer Xavier Jean Baptiste, propriétaire, avec 1200f de revenus.
Adjoint : Reynier Victor, 45 ans, avec 800f de revenus.

Le 30 juin 1866

Archives Dép. de l'Ardèche
2 O 516

Coux - Roure Léon, 50 ans, Moulinier en Soie, avec 5000f de revenus, en remplacement de Mazoyer Xavier Jean Baptiste, décédé.

Année 1870

Coux - En août 1870 : Maire, Roure ; Adjoint, Reynier.

O O
O

EUGÈNE LABROU

(1840 - 1918)

AVERTISSEMENT.

Dans ce recueil où ne figure que le point de vue des opposants du Maire, quelques rares documents seulement, en éclairent le débat, en conséquence un droit de réponse s'impose.

Cohéritier de sa mémoire, je me suis permis de prendre sa défense, mes principales sources seront les contradictions relevées au fil du temps.

Un jour, j'espère pouvoir remplacer ma modeste prose par des articles que de mon arrière-grand-père, Eugène Labrou, correspondant au Progrès de Lyon a rédigé.

Georges Mathon.



Année 1882

Le 9 septembre 1882.

Archives Dép. de l'Ardèche.
2 O 516

Construction d'un nouveau cimetière Estéoule Maire.

Le mur du Cimetière aura une longueur de 34m30 sur la face Nord, 44m50 sur la face sud, 68m40 sur la face Est et 65m60 sur la face ouest.

Construction un nouveau cimetière 9 septembre 1882.

Protestation de
M. Ladreyt de Lacharrière.

1) Mandant et destruction du cimetière actuel qui lèsera les intérêts des concessionnaires.

2) Le cimetière actuel peut-être agrandi ce qui éviterait des frais considérables à la commune.

M. Roure s'oppose au transfert du cimetière comme propriétaire d'un caveau.

Messieurs Ferroussier, Reynier, Robert, Pons s'opposent au projet à cause de la proximité de leurs maisons du nouveau cimetière.

Reynier Jean Victor, proteste par le motif que sa maison serait en face du cimetière projeté quoique à 100 mètres environ, et il y a en outre un puits qui se trouverait à une distance de 65 à 70 mètres.

Année 1892

Le Patriote du Dimanche
13 avril 1892
ADA - PER 568.

Coux - Délégués Sénatoriaux.

M. Estéoule, maire, et Courtier sont élus délégués.

NOTA GM : Bizarre troisième république ou la démocratie est soumise à la volonté de ses "princes", l'ombre de l'empire plane encore... On nomme des délégués pris parmi des élus qui ne seront plus en cours de mandat lors de leurs délégations (leurs mandats se terminent dans 3 semaines !)

Le Patriote du Dimanche
Vendredi 6 mai 1892
ADA - PER 568.

Coux - La liste modérée a été élue grâce au concours des conservateurs.

Le Patriote du Dimanche
Mercredi 11 mai 1892
ADA - PER 568.

Coux - M. Dardet, conservateur est élu contre le candidat radical, Coste. C'est un nouveau succès pour la

cause libérale, et les cris d'indignation poussés par les feuilles radicales contre M. Estéoule, maire, républicain et protestant, mais sagement libéral, suffisent à montrer avec quelle peine les radicaux digèrent cette défaite. Ils crient à la trahison parce que leurs petites combinaisons machiavéliques n'ont pas réussi comme ils n'y comptaient un peu trop. M. Estéoule s'est montré plus habile et c'est là son grand crime.

Nota GM : C'est au cours de cette élection que Eugène Labrou rentre dans le Conseil municipal, il prendra le volet administratif et assurera gracieusement le secrétariat de mairie. Au cœur de la gestion municipale il se fera connaître et apprécier par les électeurs, sa compétence et son dévouement le conduiront naturellement à la magistrature suprême, 4 ans plus tard. Ses anciens amis lui reprocheront sa volonté de faire une liste séparée. Eugène Labrou a pendant 4 ans fait fonctionner les rouages de la municipalité, mais sa conception de la gestion municipale était tout autre. Dans une démocratie les électeurs tranchent, il a soumis son point de vue à ces derniers, ou est le mal ?

Année 1896

Le Patriote du Dimanche.
Le 10 mai 1896.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 753 1896

Élections Municipales du 3 mai 1896
- Coux :

4 membres de la liste Labrou et quatre de la liste Estéoule sont élus, il y a cinq ballottages.

Le Patriote du Dimanche.

Le 17 mai 1896.

Élection des maires - Coux :
Maire, Labrou, rép. , ad Faure, rép.

Le Patriote du Dimanche.

Le 24 mai 1896.

Conseil de Préfecture - Audience du 13 juin 1896 - Coux :

Protestation de M. Labrou, maire contre l'élection de M. Teissier, élu conseiller municipal au 1^{er} tour
Protestation de M. Estéoule, ancien Maire, contre les élections du 2^e tour du scrutin. Le conseil annule l'élection de M. Teissier ; et en ce qui concerne le 2^e tour, ordonne une enquête qui aura lieu à son audience du 13 juillet.

Le Patriote du Dimanche.

Le 5 juillet 1896.

Coux :

L'enquête ordonnée par le conseil de préfecture aura lieu vendredi matin (3juillet). Trente-huit de nos concitoyens dit-on y sont cités à la barre. Nos conseillers vont avoir un rude labeur et une terrible journée à passer. Les électeurs ne craignent point en effet, d'emmener devant le conseil de trop nombreux témoins, dès qu'une enquête est ordonnée, et surtout lorsqu'elle ne leur coûte aucuns frais.

Le Patriote du Dimanche.

Le 12 juillet 1896.

Conseil de Préfecture - Audience du 3 juillet 1896 - Coux :

Le conseil de Préfecture procède à l'audition des trente-cinq témoins cités par les parties. Après l'enquête qui a occupé toute l'audience du matin, le conseil a tenu une seconde audience l'après midi, M. Buffin avocat de M. Labrou, Maire défend énergiquement les opérations électorales du deuxième tour, et dit qu'elles doivent être maintenues, malgré les conclusions contraires prises par M. Olivet, au nom de M. Estéoule, ancien Maire et des protestataires. Le conseil renvoie à une séance ultérieure le prononcé de son arrêté.

Le Patriote du Dimanche.

Le 19 juillet 1896

Conseil de Préfecture - Audience du 11 juillet 1896 - Coux :

Le Conseil faisant droit à la protestation Estéoule, Riou et autres, et se basant sur les faits révélés par les enquêtes, annule les opérations qui ont eu lieu dans cette commune, M. Olivet pour les protestataires, M. Buffon pour les conseillers élus.

Le Patriote du Dimanche.

Le 30 août 1896

Coux :

Les électeurs de Coux sont convoqués pour le dimanche 6 septembre à l'effet d'élire quatre conseillers municipaux en remplacement de M. Teissier, Bernard, Ferroussier et Faure, dont l'élection a été invalidé par le conseil de préfecture.

Le Patriote du Dimanche.

Le 13 septembre 1896

Coux :

L'élection municipale complémentaire qui a eut lieu dans cette commune dimanche dernier, a été un cruel échec pour l'ancien maire et pour ses partisans qui avaient obtenu l'annulation des trois élections faites au mois de mai dernier.

Les candidats de la liste du maire actuel M. Labrou, parmi lesquels les trois dont l'élection avait été annulée par le conseil de Préfecture, ont été réélus à une forte majorité, ce qui démontre bien l'absurdité de la mauvaise foi des protestataires.

MM Paulin Bernard, Louis Faure, Joseph Ferroussier et Augustin Faure l'ont remporté haut la main sur MM Courtier, Forest, Reynier et Vézian, candidats de la liste de l'ex Maire Estéoule. Ce dernier, croyant faire pièce à son successeur, a remporté une jolie veste.

NOTA GM : Eugène Labrou était conseiller dans la municipalité 1892-1896.

Le Patriote du Dimanche.

Le 20 septembre 1896.

Coux - Voici le résultat des élections :

MM Louis Faure, 189 voix, Paulin Bernard, 180, Joseph Ferroussier, 179, Augustin Faure, 177, Victor Forest, 115, Henri Courtier, 111, Romain Vézian, 110, Jules Reynier, 103.

Les quatre premiers sont élus.

Le 9 août 1896,
Préfecture de L'Ardèche
Archives Dép. de l'Ardèche.

L O 516

Commune de Coux

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations
du

Conseil Municipal

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize et le neuf du mois d'août à 11 du matin dans la salle de la mairie.

Le conseil municipal de la commune de Coux s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Eugène Labrou, Maire.

Sont présents : MM. Dardet Paul adjt, Pouzet Louis, Loine Louis, Mounier Louis, Faure Louis, Ferroussier Joseph, Estéoule Jean, Faure Casimir, Bernard Paulin.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme M. Faure Louis conseiller municipal, secrétaire pour toute la durée de la session.

La séance étant ouverte, M. le Président communique au conseil une lettre de M. le Maire de la Commune de Lyas, adressé à M. le Préfet à la date du 13 juillet dernier, dans laquelle il est exposé que le Conseil municipal de cette commune n'a voulu inscrire au Budget additionnel de 1896 que la moitié, soit 54,50, du crédit de 109 fr., nécessaire pour payer une réparation faite au cimetière de Lyas, alléguant pour justifier son refus de voter ce crédit entier de 109 fr. que l'autre moitié, 54,50fr, devait incomber à la Commune de Coux, comme ayant deux de ses hameaux, Villeneuve et Masneuf, dont les habitants inhumant dans ce même cimetière.

Après renseignements pris et explications données sur la question par les membres du Conseil et son Président.

Le Conseil,

Considérant que de tout temps la Commune de Coux n'a jamais contribué, en quoi que ce soit, aux dépenses d'entretien du Cimetière de Lyas ou des édifices religieux de cette paroisse.

Que si la Commune de Coux se retrouvait dans l'obligation de participer à ces dépenses, la Commune de Lyas n'aurait certainement pas attendu jusqu'à ce jour pour réclamer cette participation.

Qu'elle en a eu notamment l'occasion de 1863 à 1872 et tout récemment encore, il y a à peine de 2 à 3 ans, différentes *dépenses* où plusieurs réparations importantes ont été faites soit au Cimetière, au Presbytère ou à l'Église de Lyas.

Que si les Conseils municipaux de Lyas d'alors n'ont pas cru à l'obligation pour la Commune de Coux de prendre part à ces diverses dépenses. Celui d'aujourd'hui n'y croit pas davantage, puisque dans le cas actuel il s'est absolument conduit comme ses devanciers décidant seul la réparation de 109fr la faisant exécuter et la recevant à l'insu de la municipalité de Coux.

Que le motif d'urgence invoqué par lui, pour justifier d'en avoir donné aucun avis préalable, n'est pas recevable, attendre que la municipalité de Coux se fût empressée de l'accepter, tout en réservant la question de participation.

Que si donc le Conseil municipal de Lyas est seul intervenu pour discuter, décider, faire exécuter et recevoir ladite réparation de 109 fr. c'est à la Commune de Lyas, seule aussi qu'en incombe le Payement.

Considérant enfin que le chiffre des inhumations provenant des deux hameaux susmentionnés, quoique plus élevé que celui du reste de la paroisse de Lyas, ne saurait pour le cas actuel, constituer un argument spécial et nouveau, vu que la différence de population existant entre ces deux parties de la paroisse est à peu près aujourd'hui ce qu'elle a toujours été.

Pour tous ces motifs :
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents.
Déclare mal fondée la réclamation du Conseil municipal de la Commune de Lyas et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien, faisant droit aux motifs sus invoqués, la rejeter purement et simplement.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le registre signé, Dardet, Faure L., Bernard, Ferroussier, Estéoule, Pouzet, Loine, Mounier et Faure C.
Labrou Maire -

Pour copie conforme au registre, Coux, ce 18 août 1896

Le Maire,
E. Labrou

NOTA GM : C'est le début des hostilités entre Coux et Lyas, le

changement d'attitude du Maire de Lyas est très certainement motivé par le fait que, suite aux dernières élections, Coux a changé de camp politique. La suite est dans la Démocratie du 2 septembre 1897.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Le 20 août 1896.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 767 1896**

Au pont de Coux - Ce pont d'une lugubre célébrité vient d'avoir une nouvelle victime. Cette fois, c'est la nommée S. C. habitant Chassagnes et âgée d'environ 40 ans qui, à la tombée de la nuit s'est précipitée dans le vide pour ne plu se relever. On ignore les causes de ce suicide que rien ne faisait prévoir.

**La Démocratie de l'Ardèche
Le 15 novembre 1896.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 767 1896**

Coux :

Un monsieur qui signe courageusement, "*plusieurs des vingt*", nous fait savoir par le Réveil de la guerre civile et religieuse que pour être édifié sur les auteurs de la pétition dirigée contre l'instituteur de Coux, nous n'avons qu'à aller à la préfecture. La moquerie n'a que trop duré. Non, nous n'irons à la Préfecture, mais puisqu'on nous le demande nous dirons tout ce que nous savons.

Ont signé la pétition : MM. Duchamp Etienne, Monteil Émile, Chapus Placide, Laville Marcellin, Veuve Michel, Suzord Jean Pierre, Lissignol Etienne, Rouchon Alcide, Molière Victor, Plantier Henri, Bernard Paulin, Duchamp Louis, Teissier Félix, Durand Auguste, Guiraud Jules, Teyssier Louis, Mialhe Marius, Chanteperdrie, Chalamont Régis et Faure Auguste : Total 20.
Pesons maintenant.

Tout d'abord, point très important, les noms qu'on vient de lire n'ont pas été légalisés par le Maire, bien que le Maire eût la pétition en dépôt chez lui et qu'il engageât lui-même les pères de famille à la signer. Ne les aurait-il pas légalisés parce que dans le nombre trois auraient été écrits par une plume étrangère ? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, cette première considération n'est pas précisément pour donner force à la fameuse pétition. Mais voyons de près les

vingt plaignants. Nous remarquons que 4 envoient leurs enfants chez les frères, 3 ont des enfants n'ayant pas encore l'âge scolaire, 2 des enfants ayant dépassé cet âge, 1 qui en tout temps n'a que très irrégulièrement envoyé son enfant à l'école, 7 qui envoient leurs enfants chez M. Perbost et 2 ou 3 seulement qui refusent d'envoyer les leurs.

Et notez que M. Perbost a 25 élèves.

Une pétition appuyée d'élément aussi divers, aussi étrangers, aussi contradictoire n'est pas une pétition. Elle n'a ni sens, ni portée et ne saurait avoir d'autre destination que le panier réservé à de semblables non-valeurs. En somme, beaucoup de bruit pour rien, telle est la morale de cette histoire inventée pour déconsidérer dans la personne d'un instituteur laïque, l'école laïque elle-même. Dieu merci, ni l'un ni l'autre ne s'en portent plus mal. Ceci dit, bonsoir messieurs et pour longtemps.

J.-J. R.

NOTA GM : Le dénommé J J. R., n'est autre que Roux Directeur du Journal. Ce dernier, chef de file des anticléricaux, dirige cette revue radicale. Il va orchestrer une campagne de délation contre Eugène Labrou pendant 12 ans.

Année 1897

**La Démocratie de l'Ardèche,
Le Jeudi 27 mai 1897.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

Coux - On nous écrit

L'industrie séricicole est en pleine décadence dans notre commune où les éducateurs étaient 167 en 1895, 160 en 1896, pour tomber à 151 en 1897.

La quantité des graines mises en incubation est descendue dans les mêmes proportions : 5700 gr en 1895, 5398 gr en 1896, 4904 gr en 1897.

Cet état des choses tient avant tout, à l'avitilissement des prix, ensuite à la disparition des mûriers que personne ne songe à remplacer ici. Quelques chambrées ont leurs vers à la bruyère ; d'autres ont les leurs à la quatrième mue seulement.

Les plaintes semblent devoir dépasser la normale cette année jusqu'à présent, elles se localisaient au village chef-lieu,

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 13 juin 1897.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

De Coux - Ils vont bien Messieurs les Conseillers municipaux de Coux, ils vont même très bien.

Preuve en soit leur séance du 6 juin courant.

Sur la proposition de M. le maire Labrou, ils ont :

1° retiré à l'instituteur l'indemnité de 15 francs qui lui était allouée pour la ferme d'un jardin ;

2° réduit à 5 francs le crédit de 10 francs ouvert à chaque école laïque pour les menus frais d'entretien ;

3° Enfin, refusé de prendre en considération une proposition de M. Estéoule, un des rares républicains du conseil, ayant pour but de faire procéder à la restauration absolument urgente des écoles du chef-lieu, notamment de celle des garçons, et du logement particulier de l'instituteur qui menace ruine.

Pourquoi ces refus systématiques ? Du diable si ces messieurs parviennent à les expliquer par leur violent amour pour l'enseignement laïque !

Mais ils ont beau dire et beau faire : il est telle affaire, objet de leur réputation, qui pourrait bien avoir son cours forcé, l'école relevant, fort heureusement, beaucoup plus de l'État et de la loi que l'arbitraire plus ou moins haineux d'une douzaine de citoyens - Ce sera à voir.

J.-J. R

NOTA GM : A l'heure où nous mettons sous presse, le 13 juin 1897, cela fait 13 mois, que le sieur Estéoule n'est plus le maire de Coux.

Je cite ce passage, « *le logement particulier de l'instituteur qui menace ruine.* » Ce délabrement était certainement apparent sous sa municipalité. Cette sollicitude pour l'école laïque est bien tardive ! Cette cabale, montée avec l'aide de l'instituteur, n'est que manœuvres politiciennes. Nous assisterons par la suite à de grandes manœuvres politiques.

Quant aux autres griefs et conclusions de l'article du sieur J.J. R, directeur du journal, il y a propagande, l'action de « *la douzaine de citoyens* » sera approuvée au prochain scrutin.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 1 juillet 1897.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

Coux - Il nous revient que l'instituteur de Coux, notre ami M. Perbost, a été ces jours derniers l'objet de tracasseries policières qui n'avaient aucune espèce de fondement. Quand l'affaire aura été tirée au clair, nous en reparlerons. Tant pis pour le ou les metteurs en scène.

NOTA GM : M. l'instituteur a, tout simplement, été verbalisé pour délit de pêche.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 2 septembre 1897.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

Entre Coux et Lyas.

D'un rapport présenté à la dernière session du Conseil Général par M. Odilon Barrot sur le différend qui a surgi entre Coux et Lyas, nous extrayons le passage suivant qui ne fait précisément honneur à l'administration de l'impeccable maire de la première de ces communes.

M. le Maire de Lyas a eu le tort de compter peut-être un peu trop sur un sentiment d'équité qui semble faire défaut au conseil municipal de Coux. En présence des résistances qu'il rencontre au remboursement d'une somme qui est honnêtement, sinon juridiquement due par cette dernière à sa voisine, il devra prendre à l'avenir toutes les précautions que la bonne gestion des intérêts qui lui sont confiés lui indiquera ; Et à notre avis, en tenant compte du nombre des habitants répartis sur les deux fractions de la paroisse de Lyas, les contributions jugées par eux, du chiffre de décès, les dépenses à effectuer soit à l'église, soit au cimetière devront être fixés à 3/5 pour la commune de Coux et à 2/5 pour celle de Lyas.

Il s'agit du paiement de la minime somme de 54 francs représentant la quote-part de Coux dans les frais de réfection du mur de soutènement du cimetière de Lyas. Commun aux habitants de l'une et de l'autre commune.

M. Labrou, maire de Coux, a refusé le remboursement de cette somme " *honnêtement sinon juridiquement due* " à la commune de Lyas.

Eh bien ! Savez-vous où l'a conduit son entêtement ? A ceci que M. le maire de Lyas, usant de son droit, a

pris un arrêté interdisant l'inhumation, dans le cimetière de Lys, à toute personne étrangère à la commune. Pour avoir voulu faire le fort M. Labrou, vous en êtes réduit à obliger les habitants de Villeneuve, Bourdély, Masneuf, etc à transporter dans le cimetière éloigné de Coux. Voilà une économie de temps et d'argent que ne manqueront certainement pas d'apprécier les intéressés,

il est beau le résultat !

Un intéressé.

NOTA GM : Dans cette affaire, Eugène Labrou a, tout simplement, défendu les intérêts de la Commune. Dans le dossier, « L O 516 », figurent tous ses arguments.

Lyas encaisse les ventes de concessions, et veut partager les dépenses. Sachant qu'une concession trentenaire vaut 90f et une perpétuelle 300f à quoi sert cet argent ?

L'action partisane du Conseil Général, ajoutée à un chantage monstrueux, de la part du maire de Lyas, obligera Eugène Labrou à céder.

(*Une famille légalement propriétaire d'une concession s'est vue refuser l'inhumation d'un défunt.*) Pour ne pas gêner des innocents, le maire cédera. Par la suite, ce principe absurde disparaîtra.

Le 8 novembre 1897.

Mairie de Coux.

Monsieur le Préfet,

Le 20 octobre dernier, M. le Maire de La commune de Lyas s'opposait à l'inhumation au cimetière de la paroisse de Lyas d'un S^r Clot de Coux, dépendant de la dite paroisse, à moins que je ne lui promette de faire prendre au Conseil municipal de la commune de Coux une délibération par laquelle il s'engagerait à payer à l'avenir les 3/5 des dépenses qu'occasionneraient les réparations et l'agrandissement dudit Cimetière.

C'était une condition que je ne pouvais accepter sans méconnaître au premier chef les droits du Conseil, à qui je reconnais la liberté complète de ses décisions.

Je refusai donc.

Hier, 7 novembre, le Conseil s'étant réuni, je lui ai fait part de l'incident et de la condition exigée par M. le Maire de Lyas, pour que les inhumations des personnes des hameaux de

Coux, faisant partie de la paroisse de Lyas puisse continuer comme par le passé à avoir lieu dans le cimetière de cette paroisse.

Après examen de la question le Conseil reconnaissant la parfaite inutilité de la formalité exigée puisque la part contributive de la Commune de Coux dans les frais d'entretien du Cimetière de Lyas et à laquelle Coux ne saurait se soustraire à été fixée par le Conseil Général lui-même.

Dans sa séance du 19 août dernier cette assemblée compétente sur la matière et ayant à sa disposition les éléments nécessaires, a en effet, décidé qu'à l'avenir les frais d'entretien du cimetière de la paroisse de Lyas seraient supportés pour les 3/5 par la Commune de Coux, et, comme d'autre part, le Conseil de Coux, par la délibération, en date du 15 novembre 1896, a déjà déclaré vouloir payer la quote-part qui incomberait à la commune dans toute construction nouvelle du cimetière à Lyas, il demeure que ladite délibération demandée est d'une superfluité évidente.

Le conseil s'en rapporte donc à la décision du Conseil Général et à la sienne propre du 15 novembre 1896, lesquelles donnent pleine satisfaction à la note de M. le Maire de Lyas, remise à Monsieur le Préfet avec la requête du même jour, 20 octobre à condition toutefois que les futures réparations ne soient plus faites comme par le passé à l'insu de la Commune de Coux, cause première du différend survenu.

Au nom du Conseil municipal la Commune de Coux, j'ai l'honneur Monsieur le Préfet devenir vous prier de bien vouloir transmettre cette réponse à M. le Maire de Lyas.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le maire.

E. Labrou

NOTA GM : Le différent Lyas, Coux a été monté en épingle par La Démocratie de l'Ardèche. Dans cette péripétie, Eugène Labrou défend les intérêts de la Commune, en gestionnaire responsable.

La critique étant systématique, l'acceptation de la demande de Lyas, aurait assurément provoqué le même type de reproches.

Le 14 novembre 1897 Commune de Coux EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze du mois de novembre, à onze heures du matin, dans la salle de la mairie le Conseil municipal de Coux s'est réuni, par une invitation de Monsieur le Préfet, en date du 4 novembre courant, sur la convocation et sous la présidence de M. le Maire.

Sont présent : MM. Dardet Paul, adjoint, Ferroussier Joseph, Faure Louis, Pouzet Louis, Mounier Louis, Loine Louis, Estéoule Jean, Faure Casimir, Faure Augustin, Bernard Paulin.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'art. 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme M. FAure Louis, Conseiller municipal, secrétaire.

La séance étant ouverte, M. le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 4 novembre courant et de l'arrêté du même jour, par lequel le Conseil est mis en demeure d'avoir à noter le crédit nécessaire pour assurer le paiement des réparations à faire à l'école des garçons et au logement de l'instituteur.

Cette lecture terminée, M. le Maire prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'assignation qui lui est faite de voter le crédit sus indiqué.

Le Conseil,

Après échange d'observation et d'explication et avoir mûrement délibéré, Considérant que le Rapport de l'Inspection académique, sur lequel Monsieur le Préfet s'est appuyé pour prendre son arrêté, n'est que l'écho d'une coterie, dont l'unique souci est d'entraver les améliorations projetées par le Conseil.

Que ce Rapport, qualifiant de déplorable l'état matériel de l'école de garçons, est une exagération manifeste.

Que les principales réparations réclamées, comme la pose d'un parquet à la salle de classe, la transformation des cabinets, la réfection de la toiture et le carrelage de la cuisine, n'ont pas le caractère d'urgence que leur prête ledit Rapport ;

Que, en ce qui concerne l'appropriation du logement de l'Instituteur, l'Inspection académique, par son refus inqualifiable de proposer le déplacement de ce maître si gravement

compromis, a mis le Conseil dans l'impossibilité absolue d'accepter cette réparation sans manquer à sa dignité.

Qu'il est, en effet, notoirement prouvé, auprès de l'Inspection académique, que cet instituteur, resté l'agent actif de l'ancienne municipalité au lieu de consacrer à ses seuls devoirs professionnels, ainsi que le recommandent expressément les circulaires ministérielles, s'est livré depuis qu'il est à Coux aux actes les plus répréhensibles, pour devenir le détracteur systématique de la municipalité actuelle.

Attendu, d'autre part, que plusieurs améliorations importantes d'une urgence incontestable, ont été décidées par le Conseil antérieurement au Rapport de l'Inspection, savoir :

1° la construction d'une passerelle sur l'Ouvèze impatiemment attendue par la population intéressée, et dont l'absence est malheureusement trop fréquemment Cause d'accidents mortels (7 ou 8 en 20 ans), le dernier venant d'arriver il y a à peine 1 mois 1/2.

2° la captation plus complète des sources alimentant les fontaines du Village, à peu près privé d'eau potable en été.

3° la réfection d'une partie de la canalisation pour empêcher les eaux boueuses d'un ruisseau de contaminer celles d'alimentation et de les rendre dangereuses pour la santé publique ; Que ces améliorations sont autrement nécessaires et urgentes que celles du Rapport académique ;

Attendu enfin que, pour se procurer les ressources suffisantes pour pourvoir aux dépenses de ces divers travaux d'amélioration légitimement réclamés par l'opinion publique et pour l'un desquels il y a déjà eu une souscription, la municipalité a apporté dans la gestion des deniers communaux, la plus stricte économie ;

Que, en conséquence de toutes ces raisons, si les susdites ressources devaient recevoir une autre destination, il serait du devoir du Conseil de protester au nom d'intérêts généraux méconnus et de décliner la triple responsabilité, soit des accidents qui se produiront inévitablement à brève échéance, par suite de l'absence de la passerelle fixe, dont un projet de construction a déjà fait l'objet d'une délibération ; soit de l'insuffisance de l'alimentation des fontaines, avec toutes les conséquences fâcheuses qui en résultent ; soit enfin du grave

danger que la Contamination des eaux potables peut faire courir à la santé publique ;

Pour tous ces motifs, le Conseil dit ne pouvoir voter le crédit demandé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus

Le Registre signé : Dardet, Ferrousier, Faure L., Pouzet, Mounier, Loine, Faure C., Faure A., Bernard, Labrou maire.

Pour copie Conforme :

Coux le 16 novembre 1897

Le maire

E. Labrou

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 21 novembre 1897.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

Dé vès Cous.

Nio qué créion, qu'en républico lio jis dé réi. Vaou estouna Félix dé Faoure (pas oquélé dé vès Cous) en li anouncen qué nès brouilla un vès Cous, mé quave pas pouu ; es brouilla viel, ét créboro léou, car eï remorca qué oco qué sé couflo trop, péto.

Doun nosté réi fai çò qué vouu. Quon li fai plosi d'ona moria quaoucu o lo meurio lai vaï. Qu'on li fai plosi dé vou fairé vès élé vou fai. Quon réunis soun minitère per lous offaires de soun puplé, vaï o lo maisou coumuno, me oquos per porla tou lou temp. Si laisso diré en mou o sous plus fidèles omis, oquos per qué n'en perdoun pas l'usagé.

Pamen ovion voutei en jour dé furni lous libré et lous coïès o escouliès doou royaumé ; mé élé en otocraté coumplet, voulio diré quaoucon, sou dis : "Mé ocos lou fomès Vidil, en prouteston ; dé qué s'embrasso ?

Lou bostimen doou puplé ovio bé-soun dé blonchi, ques négé coumo en mouroillou. Lou prefet li dis : Chaou blonchi en paou oqu'élé ous-taou qué resto lou mestré d'escolo ! Mé nosté réi de dire : Per qué mé pren oquélé ? Li vaou opréné qué siuos ves ièou et été qu'en posogier, lèou entendé gouverna eici.

Li monquo qu'uno chaoussou : Mé propaousé dé faire eno souscrisioun per li ochéta en troné qué béléou l'ochoboro dé coubla. Ièous souscrivé 1 kilo dé minioméen rougé per lou possa en penturo, pas élé, mé soun trôné. Oquélous qué l'odouon lious chaou éno ficèlo, coumo os pontin obé en péti bonc per estré plus près dé tèro per s'ogénouilla.

Oquélé qué voudrio porla, mé qué pouo pas, qué préne en clairoun, sé foro enteindrè. Oquélé qué sa rien diré, lou choou métré din épo grosso boïto et en doou père Estéoulo co lo voix trop péti, en porto voix. Mé li pensavous pas : Es proutestoun ! Chaou lou métré o lo pouorto.

PS : Et Régis l'oublé y a vous qué romplaço lou gardo, lou vendur d'ouo gros nas. Ah, maladrey mé trouompé lou doou Reveil. Li monquo uno cos-quéto qué l'ave escri dessus lou Réveil d'os curas.

Siro Lobrou aou reveiré ombé nos-tous seignours omaï...

Vosté omi Régis !

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 19 décembre 1897.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

Coux - On nous écrit :

Moussu lou Directeur, dé lo Démocratie.

Oco vous estournoro certainomen én paou dé récaoupré éno lettro dé vos t'omi Jean Piorou dé vès Cous. Té ! qu'ona diré, es qu'en préne lous pièous blanc o quel couqui dé Jean piorou sé sorio fa soben ?

Non, Jean Piorou s'es pas fa soben ; Maï, chaou ti ton ou estré per ové lou dré dé s'occupa dos offairés de sou poïs ?

Oquello offairés soun talomen bien ména qué mé sieï bouta din lo testo dès vou counta én paou çò qué sé passo eïci, per que, o voste tour, ou répètié os countribuablés Coussains. Veïci per coumença :

Per n'en pas perdré l'obitudo, nosté mairo ovio tourna maï counca sou Consel per dimencho possa. S'ogissio dé parlo én paou de l'affeyras dou cémentéri dé Lyas.

Moussu Lobrou, qu'es e'ton mestré d'écolo qué jamaï, porlé bé, son crocha, coumen penden très lonjos houros. Maï, en tout oco, pouïrio pas diré si fugué bien escouta ; car, dos counseillers lous us dormion et rouchavoun coumo dé bauduffos, d'aoutrés lous maou oprés ! bodaillavoun o sé fa péta lo gorgomello. N'iovio bé vun pas men qué dé tens en tens essoïvo dé : oui ! oui !...Parfaitement ! Vous comprenez ! Ah ! qu'unto bello paouso qu'ovio et qu'en domagé qu'en pintré sé troubéssé pas oqui per li crouca lo binetto ! Qu'ento perto per l'art !!!

Sé fosio tard pas men et noqsté mairo féningué per s'en opercèvré ; donné én gros cos monano subré la taoulo per déveilla lous endurmis et sé bouté tronquilonen o diré :

"Je vous propose, messieurs, d'accepter les conditions que nous impose la Municipalité de Lyas."

O Cos toujours lou sen dé çò qué digué.

Ainsi oquel mairo incounporablé ovio parla très hourassos per occoucha d'éno pareillo trouvaillo qué vouu exomina en paou o lo hâto.

Lou gron cortier inteiravo o Lyas son countestatociou, Y'o caouqué tens en eïboujo sé fogué ouo cémentéri oco cousté cen né francs per lo fa léva. Lou mairo dé Lyas prié soun coulégo de vès Coux dé n'en fairé poya lo mita per so coumuno. Lou proucéda laïssavo o désira béléou, mais l'offairé n'ououilla pas lo peno et Moussu Lobrou oorrio dégu respoundié qué poyorio lous cincanto quatré francs, mais qué, o l'ovéni, voullio restré prévengu dé los reporociéous qué sé forions cou cémentéri dé Lyas.

Pas du tout, nost omé portigué én guerre et décloré qué poyoro pas én saou. Veïn, conto counfianço counven de douna o sos poraoulos. Lo coumuno es ououliga dé poya cincanto quatró francs et dé countribia per l'ovéni per lous très cinquièmes, o los moouvaiso testo dou mairo. N'en veïren bé maï.

Adussia, jusqu'au prochain numéros - coumo disé vous aoutrés

Vosté fidèle,

Jean Piorou.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 23 décembre 1897.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 768 1897**

Coux - Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le Directeur.

Vous n'êtes pas ans savoir que M. le Préfet a ordonné que l'école de garçon soit réparée. Croiriez vous que quelques républicains, où prétendus tels, profitants de cette occasion pour diminuer l'instituteur ?

Faut il que ces gens là soient ou dénués d'intelligence, ou aveuglés par la passion !...

Un républicain de principe s'élève au-dessus des rancunes personnelles. Il ne voit que l'intérêt général. Et parce qu'une précédente municipalité n'a pas fait à l'école les réparations voulues, il ne verra pas là un motif de

la laisser dégringoler au plus grand préjudice des enfants.

C'est pourtant ce que fuit le maire omnipotent dont nous sommes affligés. Où est le temps ou, n'ayant pas encore l'écharpe il poussait le zèle jusqu'à demander que tout le bois de la commune fut employé à réparer l'école des filles, un palais à côté de l'autre !

Il n'avait alors en vue que de faire le républicain, pour gagner la confiance des républicains. Aujourd'hui, étant au pouvoir, que fait-il ? Il refuse obstinément de remédier au mauvais état de l'école de garçon, même, ô honte ! de faire blanchir une pièce du logement de l'instituteur, où il y a eu deux morts !

Il se révèle tel qu'il est. Ce n'est qu'un clérical et rien de plus. Et les cléricaux sont ceux qui le soutiennent encore. Il ne saurait être soutenu par aucun républicain sérieux et sincère.

Qu'on ne me dise pas : c'est la faute à l'instituteur. L'instituteur n'a fait que se défendre contre de misérables rancunes.

J'espère que ma commune un moment trompée se ravisera. Elle finira bien par tourner le dos à qui la trahit. Si, par impossible, elle voulait malgré tout son maire, qu'elle le garde.

Quand à la république, chassée de Coux, elle n'en règnera pas moins en France et rira bien qui rira le dernier

L. F.

Nota GM : Louis Fourniol commence là une série d'articles qui va durer 15 ans. Rébroussier chronique, il va se mettre à dos tous les gens raisonnable. Je recommande de lire l'article de « *La Démocratie de l'Ardèche du dimanche 14 juillet 1912* ». Vous aurez une description édifiante de ce personnage donnée par un de ses amis politique.

Année 1898

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 6 Janvier 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Coux - On nous écrit - Monsieur le Directeur.

Dernièrement le sieur R. V. m'a interpellé sur la voie publique au sujet de certains articles parus sous ma signature dans votre estimable journal.

Je déclare n'avoir pas à m'occuper de R. V. et je n'ai qu'un mot à dire aux fameux citoyens qui montent le coup à ce pauvre homme. Ayez donc le courage de vous mettre en avant et je vous répondrai, comme Boileau, en mettant les points sur les I - Veuillez agréer, etc.

L. Fourniol.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 23 Janvier 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Un Maire sans gêne -

On nous écrit de Coux.

Monsieur le Directeur de la Démocratie de l'Ardèche.

Vos correspondants de Coux, taquent parfois le maire que, dans un moment d'égarement, notre commune s'est donné. Ils ont, ma foi, bien raison ! Car je ne crois pas que, dans aucune des trente-six mille communes de France, il existe un maire aussi autocrate que le nôtre.

Savez-vous ce que mossieu le maire a trouvé pour se venger des dédains de ses adversaires politiques ? C'est de les obliger, toutes les fois qu'une affaire quelconque les appelle à la mairie, à venir frapper à sa porte, à présenter devant madame Labrou qui est maire plus que de moitié, la requête qui les amène devant Son Excellence.

C'est dans sa maison que, pendant un an et demi, se sont célébrés tous les mariages, là que doivent se faire toutes les déclarations relatives de l'État civil, budgets et registres divers, recueils, etc.

Si le maire d'une autre époque n'agissait ainsi que pour "ses aises" nous nous serions encore résignés à le laisser dormir en paix. Mais point. La plupart des faits que nous dénonçons sont pour taquiner les gens que M. Labrou suspecte de ne pas avoir voté pour lui.

Tout récemment, M. Labrou disait encore : "Les demandes de dégrèvement d'impôts se feront chez moi ; tans pis pour ceux qui ne voudront pas y venir". Vous voyez bien, monsieur le Directeur, que, dans son esprit, la porte de sa maison est transformée pour la circonstance en Fourche Caudine.

Reste à savoir s'il n'y a pas de loi ou règlement qui limitent, avec leurs pouvoirs, la fantaisie des maires, qui obligent à remplir équitablement les

devoirs d'une charge qu'ils ont brigüée et volontairement acceptée ?

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Un groupe de Contribuables républicains.

NOTA GM : L'essentiel n'est pas dit ! L'opposition, par les délibérations du conseil, savait que Eugène Labrou occupait bénévolement la fonction de secrétaire de Mairie. (Preuves dans Délibération du conseil Municipal de Coux du 15 février 1903.)

Tout le monde savait que sa porte était ouverte à tous et à toute heure de la journée.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 27 février 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Coux - Nous apprenons avec une vive peine la mort à l'âge de 70 ans de Victor Combes, ancien conseiller municipal et adjoint au maire de la commune de Coux. C'était un honnête et sincère républicain. Nous adressons à sa famille l'expression de nos sympathiques regrets.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 5 juin 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Coux - Nous apprenons avec plaisir que contrairement aux propositions de M. le maire réactionnaire de Coux, c'est à M. Perbost instituteur et Courty gendre de M. Aimé buraliste, qu'a été confiée la charge d'expert des chambrées de vers à soie. L'administration ne pouvait faire choix d'hommes plus sérieux et plus compétents et, ce qui ne gêne rien, en plus dévoués à nos institutions républicaines.

NOTA GM : Eugène Labrou n'est pas un réactionnaire, son engagement républicain est sincère. Le seul réactionnaire de Coux est Ladrey De Lacharrière, royaliste, ce dernier sera dans la liste adverse en 1900.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 21 juillet 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Coux - Monsieur le directeur de la Démocratie,

Dés le 9 juillet, par voix d'affiches, M. le Maire avait fait "*assavoir*" qu'un banquet public serait servi sous les auspices de la municipalité, le jour de la fête nationale.

Les adhésions spontanées ne furent pas nombreuses. Ce que voyant M. le maire adjoignit au brave garde champêtre un citoyen dévoué et les envoya tous deux prêcher la bonne parole aux populations indifférentes.

Mais, hélas ! Peu nombreux furent ceux qui voulurent entendre l'appel. La plupart des républicains alléguèrent que le fait d'entendre hurler la Marseillaise par des gosiers réactionnaires leur donnait la jaunisse et quelques fidèles mais honteux réac prétextèrent, pour refuser, les travaux pressants des moissons.

De telle sorte que le banquet présidé par M. le Maire fit fiasco. Vingt-trois citoyens y prirent part : huit conseillers municipaux, trois employés de la fête, sept intéressés, quatre volontaires et un abusé. Sur ces vingt-trois citoyens, huit seulement peuvent seulement se réclamer du parti républicain.

Un autre banquet, sans attaches officielles et absolument improvisé la veille au soir réunissait, au café Forrest, dix-neuf excellents républicains, parmi lesquels se trouvaient à peu près tous les chefs de toutes les fractions républicaines. La plus franche cordialité n'a cessé d'y régner, et ce n'est qu'à une heure fort avancée de la nuit que l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'an prochain.

De ce qui précède se dégagent les conclusions suivantes pour la commune de Coux.

1° Que l'union des républicains coussins est un fait accompli.

2° Que le nombre de républicains dissidents, qui suivent M. Labrou, diminue chaque jour, à tel point que mossieu le maire se retrouvera en la compagnie qui lui convienne, celle des réactionnaires.

En attendant ce résultat fatal crions : Bravo ! Les républicains de Coux et vive la République avec les Républicains !

Un groupe de républicains.

NOTA GM : Citation 1 : « *Que l'union des républicains coussins est un fait accompli* ». Avec un score de 19 contre 23, il n'y a pas de quoi pavoiser !

La municipalité a fait tout ce qu'il fallait pour fêter dignement la république, malgré cela, à maintes reprises, l'opposition, mettra en doute la volonté de l'équipe Labrou de commémorer cet événement. Elle ne s'est pas gênée pour saboter celui-ci.

Citation 2 : « *Que le nombre des républicains dissidents, qui suivent M. Labrou, diminue chaque jour* » et pourtant il va encore augmenter aux élections de mai 1900.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 1 septembre 1898
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Coux - Samedi dernier se célébrait à la Jobernie, commune de Coux, le mariage d'un de nos bons amis, M. Vialette des Plaines (Flaviac), avec Melle Pourchaire. Nous offrons aux nouveaux époux nos vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité. Au mariage d'un républicain tel que M. Vialette, ni la république ni l'École laïque ne sont jamais oubliées.

Aussi ne sommes-nous pas surpris d'apprendre qu'après l'exécution de chants républicains par les convives et un discours non moins républicain prononcé par le vieil ami Barde, de St Cierge, oncle du marié, une collecte a été faite en faveur de la société du sou des écoles qui a rapporté la jolie de sept francs.

Toutes nos félicitations à tout le monde.

NOTA GM : « *Nouestro novi* », Philémon Vialette, résident à Flaviac, en se glissant dans le lit de la vierge Coussaine veut aussi se glisser frauduleusement dans la liste électorale de Coux. Il sera pris en flagrant délit de tricherie par le Maire, et il sera radié. Fort marri il publiera ses piteux exploits dans la Démocratie de l'Ardèche du 4 août 1907.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 20 novembre 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

LE VICAIRE DE COUX

Heureuse Croix de l'Ardèche ! Pour recruter des abonnés, elle n'a nul besoin de se déranger. Chaque commune lui fournit un agent gratuit et pas le premier venu. C'est le curé. A Coux, l'agent, l'agent et vicaire. Il faut voir comme il se démène il n'est pas de maison qu'il ne visite pour trouver des adhérents à la pieuse feuille. Et notre vicaire ne se contente pas d'étendre le domaine de la Croix, il cherche par tous les moyens à restreindre celui des autres journaux. Il va jusqu'à traiter de suppôt de Satan et de pestiférés le Progrès de Lyon (*) et naturellement la Démocratie. Enfin, il ne manque jamais de surveiller la vente de la croix, à la porte de l'église. A tout cela rien à dire, si l'abbé Valette était comme vous et moi un simple pékin ou si vous aimez mieux, comme disait feu Rouher, une individualité sans mandat. Mais l'abbé Valette a charge d'âmes, il est payé par l'État. Et je ne pense pas que l'État le paye pour répandre un journal qui dans tous ses numéros vomit sur nos institutions libérales et pousse à la haine et au mépris des citoyens les uns envers les autres.

Et-ce trop demander au gouvernement de la république d'ouvrir sur de tels agissements, l'œil et...le bon ?

NOTA GM : L'époque de la terreur et des prêtres constitutionnels est révolue, ce prêtre catholique vend des journaux catholiques, pendant et en dehors de son temps de travail. Cet article nous fait froid dans le dos.

(*) Le Progrès de Lyon et un journal socialiste, Eugène Labrou en est le correspondant. Ses articles ciselés et pertinents font la joie de ses amis.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 11 décembre 1898.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 769 1898**

Coux - Dimanche dernier à deux heures de l'après-midi, M. Perbost, instituteur, a donné à l'école des garçons, une conférence des plus intéressantes sur la mutualité scolaire. Les quarante pères de famille qui s'étaient rendus à son dévouement en

faisant inscrire leurs enfants comme membres participants de la grande Cavé de l'Ardèche. Plusieurs d'entre eux se sont inscrits eux-mêmes comme membre, honoraire. Nous félicitons notre courageux ami de ce beau résultat. Nous disons courageux parce que de très sérieuses raisons de santé lui faisaient plus qu'un droit, un devoir de se ménager. Mais M. Perbost n'est pas de ceux qui s'écoutaient quand il s'agit du bien public. Il vient de le démontrer une fois de plus. Avec l'approbation de sa conscience de démocrate, il aura les remerciements de notre Grande Cavé de l'Ardèche dont il s'est si généreusement constitué le champion.

NOTA GM : M. Perbost malade, ne verra pas l'avènement du vingtième siècle. Il sera remplacé par un instituteur moins politique. Ce dernier coulera des jours heureux à l'écart des conflits.

Année 1899

Le 9 janvier 1899

Réception des travaux de réparation de l'école des garçons par Eugène Labrou, maire.

Travaux de réparation à l'école des garçons, par M. Bertrand, Entrepreneur à Coux :

Construction des lieux d'aisances.

Remaniement de la toiture.

Blanchissement et badigeons des murs et plafonds de la cuisine, de la chambre à côté de la salle à manger et de la salle à côté et de la petite chambre au 1^{er} étage.

Papiers peints de la salle à manger.

plus une liste de 27 lignes

Pour un total de : 672fr26

Réception des travaux le neuf janvier 1899 par Eugène Labrou, maire.

NOTA GM : Cette restauration forcée de l'école des garçons est une surcharge pour le budget. Eugène, préconisait de menues réparations d'urgence (*délibération du Conseil municipal du 14 novembre 1897*).

Le retard, apporté sur l'entretien des bâtiments municipaux, reconnu par ses adversaires (*La Démocratie de l'Ardèche du 23 décembre 1897*), ne pouvait raisonnablement pas être rattrapé dans son premier mandat.

Cela n'empêchera pas ces mêmes citoyens, de critiquer

l'augmentation des impôts. (*La Démocratie de l'Ardèche du 7 janvier 1900*.)

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 19 janvier 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 770 1^{er} semestre 1899**

Coux - C'est avec peine que les républicains de cette commune ont vu M. le Préfet désigner M. Louis Loine réactionnaire et homme de ligne de M. le Maire, comme délégué de l'administration pour la révision des listes électorales, au lieu de M. Paulin Coste qui se recommandait par son entière indépendance non moins que par la sincérité de ses convictions républicaines.

A eux d'ouvrir l'œil et le bon.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 22 janvier 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 770 1^{er} semestre 1899**

Coux- On nous écrit.

A M. le Maire de Coux.

Qu'alliez-vous faire lundi à Chassagne en Compagnie de votre adjoint et de tous les conseillers du Grand quartier ?

Encore un acte digne de l'autoritaire que vous êtes. Puisque vous étiez à Chassagne pour une affaire intéressant tout le monde, vous deviez, le bon sens l'indique, prendre l'avis de tous les habitants, écouter leurs réclamations, vous inspirer de leurs besoins. Ah bien oui ! C'est bon pour les démoc. soc. Vous, vous n'avez écouté que le principal intéressé, riche et réac., lequel, sans autorisation, s'était emparé des égouts de la Fontaine publique. En voilà de l'impartialité ! C'est la fable du loup et de l'agneau.

Mais les habitants que vos préférences révoltent n'en resteront pas là. Ils vous feront savoir qu'ils ne veulent pas de votre projet léonin. Et ainsi, peu à peu, les électeurs seront édifiés sur votre conduite de premier magistrat de notre commune et ce n'est pas moi, soyez-en sûr, qui m'épargnerai pour ouvrir les yeux des derniers naïfs et gogos attelés à votre char.

Un intéressé.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 9 février 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 770 1^{er} semestre 1899**

Lettre de Coux.

Il n'y a pas longtemps il y avait un parti républicain à Coux, un parti qui, malgré les divergences d'opinion, savait faire face à quiconque osait tenter l'assaut de nos vieilles libertés.

Un illustre professeur d'école normale en rupture de ban vint : harmonie, entente, discipline, disparurent comme par enchantement. Pardine ! ledit professeur s'appelait d'un nom prédestiné, Labrou...ille !

Prudent comme pas un, notre homme prit ses dispositions, s'érigea en redresseur de tort et commença une guerre d'Apache contre le brave mais trop débonnaire père Estéouille dont il guignait la place à la tête de la commune.

Entre temps le bon apôtre désertait le club démocratique dont il s'était fait élire le président et, secrètement, oh ! très secrètement, se mit à flirter avec les gros bonnets de la réaction.

Palinodies sublime ! Mossieu Labrou qui s'était tenu loin de l'église pendant quelque temps y rentra pour n'en plus sortir. Le curé n'eut pas d'auditeur plus assidu et plus contrit que lui à ses instructions du dimanche.

Discrètement, on apprenait à la gent dévote que l'entourage immédiat de l'ex professeur venait d'offrir, à titre d'ex-voto sans doute, pour la conversion si touchante de son chef, deux belles statues à l'église paroissiale.

Ce fut un concert d'action de grâce.

Cependant quelques républicains dissidents se montrèrent, scandalisés de tant de roublardise. Ils rompirent carrément avec lui. C'était trop tard : Les élections municipales approchaient et tous les républicains égarés ne rallièrent malheureusement pas le gros de l'armée. L'appoint des dissidents, joint à la presque unanimité des voix réactionnaires, porta enfin Labrou à la mairie, suprême objet de toutes ses convoitises.

C'est là que nous voulons le juger, au point de vue politique s'entend, pour aujourd'hui.

Il fallait des gages aux réactionnaires qui l'avaient porté au pouvoir ; il allait leur en donner à profusion.

Mossieu le maire, Labrou, élagua soigneusement de ses propositions pour la répartition, pour le bureau de bienfaisance, pour la formation des listes électorales, pour toutes les

commissions qu'un conseil municipal peut avoir à nommer ou à proposer le nom de tous les candidats républicains.

Il est vrai que cette politique est percée à jour. Bien rares sont les républicains qui n'ont pas encore voulu se laisser dessiller les yeux. Et, devant ce revirement de l'opinion républicaine, il serait dit que l'administration deviendrait plutôt favorable à la politique eu tyranneau qui nous gouverne ! Le bon sens public ne le comprendrait. Les républicains de Coux osent demander aide et protection à l'Administration et à leurs représentants républicains qui exercent une fonction électorale quelconque, 1900 approche. Ils ne sauraient oublier qu'ils ont une revanche à prendre ; ils ne négligeront rien pour y arriver à la gloire de la Liberté et la République.

Un groupe de républicains désillusionné.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 9 avril 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 770 1^{er} semestre 1899**

Lettre de Coux - On nous écrit.

Il y a quelques jours, sur un mandat du Comité républicain de Coux, je présentai à la signature de soixante électeurs du grand Quartier une demande de sectionnement de notre commune ; Un seul électeur se refusa à la signer. M. le maire lui-même ne dédaigna point d'y apposer sa signature, aux fins de légalisation il est vrai ; Il m'assura que le sectionnement le laissait indifférent et qu'il ne ferait rien pour l'entraver.

Tant de complaisance, tant de désintéressement me rendirent rêveur (1), je l'avoue, mais combien j'eus raison de ne pas prendre pour argent comptant les déclarations de M. le Maire qui, le même jour, en catimini, sans avoir rempli aucune des formalités prescrites par la loi, convoquait le Conseil municipal !

Au sein de l'Assemblée municipale, M. le maire n'eut pas d'expression assez dure pour stigmatiser les subterfuges que, selon lui, j'avais employés pour surprendre la bonne foi des signatures, il nous accuse, mes amis républicains et moi de nourrir les plus noirs desseins à l'encontre des intérêts des habitants du Grand Quartier. Depuis M. le maire a été sinon l'auteur du moins l'inspirateur d'une contre pétition, adressée à la Préfecture, où sont entassés, paraît-il,

quelques-uns des griefs dont-il m'a chargé devant le Conseil. Dans une autre lettre, je dirai à l'aide de quels moyens le sieur Pouzet, conseiller municipal, a amené quelques électeurs à se déjuger.

Mais en attendant je le mets au défi et avec M. le maire lui-même de prouver que j'ai essayé de surprendre la bonne foi d'un seul signataire. Comme la question va être incessamment portée devant l'Assemblée départementale, il est bon que ses honorables membres soient mis en garde contre les menées ténébreuses de la réaction de Coux et contre les insinuations jésuitiques de son grand Lama. La demande que nous avons est fondée et juste, à tout point de vue.

L. F.

NOTA GM : (1) Louis Fourniol présente la signature de légalisation comme un aval, et prétend qu'une attitude courtoise d'un maire est un engagement de principe. Nous comprendrons par la suite, pourquoi le maire regardera de plus près la validation d'un document et marquera une position plus tranchée dans ses relations avec l'opposition.

Suite de l'affaire, dans la Démocratie de l'Ardèche du jeudi 20 avril 1899.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 20 avril 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 770 1^{er} semestre 1899**

Lettre de Coux - On nous écrit.

En demandant le sectionnement du Grand quartier de Coux, nous avons agi dans l'intérêt du parti républicain. Mais nous avons aussi agi dans l'intérêt de cette partie de la population qui est éloignée et isolée au point de n'aboutir au chef-lieu que par de mauvais chemins de piétons. Et ce faisant, nous avons cherché à lui assurer l'indépendance grâce à laquelle elle pourra être représentée par des conseillers de son choix et pénétrée de ses besoins.

Voilà la vérité à laquelle du reste le parti de Labrou semble rendre hommage puisqu'il réclame un bureau de vote pour le Grand quartier. Mais ce parti qui est celui des jésuites et ne poursuit que la satisfaction de son ambition dominatrice, se moque au fond des intéressés. Il leur promet la

liberté en apparence, nous la promettons, nous, en réalité.

Tel est le jeu de nos adversaires et un jeu de mauvaise foi. Pour amener quelques personnes à renier les signatures qu'elles ont apposées au bas de la demande de sectionnement, ils ont colporté partout que nous les trompions sur notre véritable but qui serait de faire élire huit candidats hostiles au grand quartier, de telle sorte qu'il n'obtienne plus rien de la commune.

Mais personne ne nous croira capable de ces desseins qui ne peuvent germer que dans des cerveaux pétris par Basile.

Nous sommes d'honnêtes gens, ayant le masque en horreur. Encore une fois nous demandons un sectionnement qui profite, non seulement à la République, mais à nos concitoyens du Grand quartier.

Nous mettons les disciples de Loyola au défi de prouver que d'autres sentiments nous animent. Au surplus, nous estimons le public suffisamment éclairé et nous avons lieu d'espérer que le Conseil Général, tout examiné, nous donnera raison et ce sera justice.

L. F.

NOTA GM : Suite dans la Démocratie du 29 juin 1899.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 28 mai 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 770 1^{er} semestre 1899**

A Monsieur le Maire de Coux

Vous êtes réellement très fort, Monsieur le Maire, pour escamoter les questions qui vous gênent et vous possédez un réel talent pour faire paraître noir ce qui est blanc.

Mais il est bon que vous sachiez que personne, à Coux, ne se laisse prendre à la belle assurance que vous affichez au sein de votre Conseil. Malgré vos cajoleries flatteuses, vos amis vous savent capable de les lâcher, comme vous l'avez fait pour nous, si un nouveau parti pouvait vous offrir la garantie de ce pouvoir auquel vous vous cramponnez.

En attendant que l'on vous fasse la conduite de Grenoble, que vous avez mérité par vos méfaits politiques, et administratifs.

Refusez aux enfants de vos adversaires les livres dont ils ont besoin pour leur préparation au certificat d'études. Vengez-vous de l'instituteur

en jetant au panier les demandes de fournitures qu'il vous fait tenir, et couvrir cet intolérable abus de pouvoir par une nouvelle entorse à la vérité ! Tout cela se payera à la prochaine reddition des comptes.

Ah ! Comme vous devez regretter de n'avoir point vécu au temps de Torquemada ! Parce qu'un fumiste a dit de vous que vous feriez un bon député, vous croyez avoir la cervelle pour deux. Grosse tête, oui mais cervelle...

Nous n'avons point, Monsieur le Maire, la prétention d'être un écrivain, un lettré ; Nous avons celle de dire simplement la vérité sans bafouiller une demi-journée, comme vous le faites pour la farder.

Votre insolent roquet, Pouzet, que vous avez si bien élevé, commence à mordre les gens qui ne lui demandent rien, sans même aboyer. La rage doit le pousser, le pauvre animal et je viens vous proposer à vous, Monsieur le Maire, qui êtes tant ménager des fonds du bureau de bienfaisance, quand il s'agit de secourir un indigent "Coussain" ayant besoin de se rendre à l'Hôtel-dieu de Lyon, de prélever sur le dit établissement les fonds nécessaires à son envoi dans un institut anti-rabique.

"Un malhonnête" suivant l'Évangile St Pouzet. (Imitation de notre Seigneur et roi Labrou).

Pour copie conforme.

Signé :L. F.

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 4 juin 1899.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 770 1^{er} semestre

Coux - On nous écrit.

L'accès de la mairie de Coux serait-il interdit au vulgaire public ? Voilà une question que se posent un très grand nombre de contribuables et non sans raison, ma foi.

Cette année, sous prétexte que la salle de la mairie était retenue par M. le Contrôleur, en tournée de répartition, M. le maire ne s'est-il pas avisé d'imposer aux mères de famille l'obligation d'aller faire vacciner leurs enfants dans les salons de Mme Labrou ! Ce petit abus de pouvoir a empêché plusieurs enfants de recueillir les bienfaits de la précieuse opération ; car leurs parents ont encore mieux aimé les exposer aux dangers de la variole que de se soumettre à l'espèce de sujétion que le maire voulait leur imposer.

Mais ceci est du ressort de M. le Préfet qui saura sans doute rappeler aux convenances administratives le trop bon fantasque maire de Coux. Si M. le maire prenait dans sa poche, l'argent que la Commune donne chaque année au médecin vaccinateur, il aurait incontestablement le droit d'agir comme il le fait ; mais comme tel n'est pas le cas, les contribuables, amis ou ennemis à M. Labrou ont celui d'exiger que le ci-devant ne le prenne pas de si haut avec eux.

Faut-il répéter une fois encore que les archives de la mairie ont été en partie déménagées dans la maison Labrou et que la pauvre mairie n'est plus qu'une succursale de celle là ? M. le Préfet serait amplement édifié s'il voulait bien envoyer à Coux M. l'archiviste départemental. Espérons que cette bonne idée lui viendra.

Un citoyen.

PS : M. le maire n'a pas voulu mettre son conseil au courant de ce qui s'était passé entre lui et le Préfet, à l'occasion du conseil de révision. Ne pourriez-vous M. le Directeur, soulever un peu le voile ?

NOTA GM : Coïncé par un besoin d'utilisation simultanée de l'unique salle de la mairie, par le « *contrôleur et le vaccinateur* », Eugène, la main sur le cœur, ouvre sa maison à tous les enfants de la commune. Ce geste naturel sera interprété par l'opposition comme un geste malveillant.

La Démocratie de l'Ardèche,

Jeudi 29 juin 1899.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 770 1^{er} semestre 1899

L'enquête de Coux.

On sait qu'un certain nombre d'électeurs de Coux avaient adressé au Conseil Général une pétition tendant au sectionnement du Grand Quartier, pétition absolument justifiée par la topographie et de tout point conforme aux prescriptions légales.

Le Conseil Général selon l'usage, avait ordonné une enquête et c'est cette enquête qui a eu lieu dimanche dernier 25 juin.

M. Rieu, maire de Lyas, en était chargé.

Voici ce qui s'est passé. Le maire, M. Labrou, qui, comme M. Dupuy, avait changé son fusil d'épaule, de partisan du sectionnement qu'il était il y a trois ans, en était devenu le violent adversaire.

Et il le fit bien savoir.

Par ses ordres, le garde champêtre (dont, entre parenthèse, nous soumettons le cas à M. le Préfet) parcourt la commune, afin de faire comprendre que le sectionnement demandé n'était pas la simple attribution au grand quartier, d'un certain nombre de représentants au Conseil municipal, mais son rattachement à la voisine de Lyas ; de là, ajoutait l'émissaire, pour le restant de la Commune de Coux une augmentation de charges et d'impôts.

Ainsi faussée, l'idée du sectionnement se transforma en épouvantail et provoqua l'agitation dont la mairie de Coux a été le théâtre dimanche passé. Embrigadés par le maire, un conseiller municipal et le garde champêtre, des groupes d'électeurs, qui n'en constituent pas moins la minorité, ont envahi la salle et, en proie à une irritation inexprimable, se sont mis à protester contre ce qu'ils croyaient être la perte de la commune.

Quelques courageux citoyens ont bien cherché à mettre les choses au point. Ils ont failli payer cher leur intervention. Laissant donc M. Labrou à son facile triomphe ; Ils se contentèrent de rédiger et de remettre à M. le commissaire enquêteur une protestation signée par dix d'entre eux, dans laquelle ils signalaient la pression, les mensonges et les irrégularités, dont l'enquête, grâce au maire et au garde, était entachée.

En remontant chez lui, M. Labrou était paraît-il, satisfait de sa journée. Allons tant mieux. Mais qu'il se rappelle l'adage : Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera ! Et pas n'est besoin d'être prophète pour lui prédire des lendemains qui l'attendent. Tout d'abord M. Rieu, dont l'impartialité et le bon jugement sont connus, saura dégager la conclusion qui convient. Et le Conseil Général, dans sa haute justice, ne souffrira pas qu'à l'ambition d'un homme soient sacrifiés et l'intérêt public et la loi.

Nul ne doute que nos amis, les républicains, n'aient, comme le bon droit qu'ils représentent, le dernier mot.

NOTA GM : Je cite : « *M. Rieu, maire de Lyas, en était chargé "et ensuite" Tout d'abord M. Rieu, dont l'impartialité et le bon jugement sont connus* ». C'est donc l'adversaire notoire très « *impartial* » de Eugène Labrou (voir déli-

bération du 9 août 1896) qui est chargé d'une enquête qui concerne la commune de Coux.

Il sera certainement équitable le rapport de cet homme !!!

Tout ce texte ne dit pas l'essentiel, ce découpage électoral était destiné par un mécanisme subtil à extraire le vote des catholiques du grand cartier (120 sur un total de 319) et à le concentrer sur un nombre limité de conseillers (4 sur 11) de ce fait les protestants minoritaires devenaient majoritaires avec 7 élus et prenaient la mairie. Cet aveu figure dans la Démocratie de l'Ardèche du 20 mai 1900, je cite : « *Si l'année dernière la majorité républicaine du Conseil général avait suivi l'avis du commissaire enquêteur et le conseil de M. le Préfet, au sujet du sectionnement de la commune, si juste et si légal, la République aurait pu triompher à Coux* ».

J'émet un doute sur cette "justice, légale" qui permet à une minorité de prendre une mairie grâce à un découpage électoral savant !!!

Ce système sera malheureusement mis en place en 1908, et permettra de battre Eugène Labrou aux élections. Le grand cartier 4 élus de la liste Labrou avec une écrasante majorité. Lieu dit village 7 élus protestants, et le tour est joué. Eugène n'était pas fou il avait toutes les raisons de combattre ce projet.

Son action a été caricaturée, et pourtant c'était une véritable lutte pour le respect de la démocratie, n'en déplaise aux républicains à la mode.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 31 août 1899.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 771 2^e semestre 1899**

Lettre de Coux - On nous écrit.

Quelques républicains de la commune de Coux avaient fait au Conseil général une demande tendant au sectionnement d'un des principaux quartiers. Ils invoquaient la nature même des lieux, l'équité et la loi. Et ils se disaient, pourquoi le cacher ? Que grâce à cette mesure, la majorité réactionnaire du conseil municipal pouvait devenir républicaine. Ce serait ainsi tout profit.

Ces républicains comptaient sur l'appui de leurs élus. Grande a été leur surprise d'apprendre que leurs élus se sont tus, laissant sans protester la commission escamoter la question et le conseil général se contenter d'inviter le préfet à établir au grand quartier, qu'il s'agissait de sectionner, un simple bureau de vote !

C'était un défi au bon sens, la défaite pour le parti républicain. Ils vont donc, MM. les cléricaux dont le maire est le chef, relever la tête. Ils en ont le droit fort qu'ils sont de l'appui de l'assemblée départementale.

Ce qui ne veut pas dire que nous les républicains, nous désertions la bataille. Ils sont ici quelques-uns qui ne savent pas ce que c'est que le découragement. Vaincus, ils ne désarment pas ; Parce qu'ils ont avec eux la justice et la vérité. Et puis minorité aujourd'hui, majorité demain. Cela importe peu. Ce qui importe c'est le devoir. On fera envers et contre tous son devoir, son devoir d'homme de citoyen et de démocrate.

Que les vainqueurs se le tiennent pour dit ! Nous ne leur disons pas adieu mais au revoir sans tarder. Donc plus que jamais vive la République démocratique !

Un groupe de vaincus.

NOTA GM : Dans cette affaire il y a trois éléments :

1° La création d'un lieu de vote dans le grand cartier, et cela pour palier à l'éloignement, votes qui seront comptabilisées ensemble pour élire les mêmes candidats. C'est une amélioration qui ne fausse pas le résultat du suffrage universel.

2° Un découpage électoral qui donne à un quartier un nombre d'élus assuré, sera représenté au sein du conseil. On pourrait l'opposer au centralisme politique, mais c'est une absurdité. Même si la régionalisation est une grande idée, appliquée à une commune de 316 électeurs c'est...n'importe quoi ! En effet, les élus du grand quartier se retrouveront dans l'opposition au sein du conseil, ils auront une représentation muselée. Ce principe sera mis en place en 1908, (4 élus libéraux du grand quartier, et 8 élus radicaux de chef-lieu). Cette représentativité a fermé sa geu...pendant 4 ans.

3° La motivation première des radicaux, c'est un savant décou-

page qui permet de grouper un nombre important de voix libérales sur un nombre réduit d'élus, le tout présenté dans l'emballage des deux premiers éléments. Et comme résultat, un parti minoritaire se retrouve au pouvoir, avec une majorité d'élus.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 7 septembre 1899.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 771 2^e semestre 1899**

L'affaire de Coux.

Lundi dernier, le tribunal correctionnel de Privas avait à juger une affaire de coups et blessures dont notre ami M. L. Riou, un honnête homme et un bon républicain, avait été victime dans la soirée du 14 juillet dernier.

En dépit des efforts déployés par M. Labrou maire et des témoins attachés à sa louche politique, malgré la plaidoirie passionnée du défenseur M. Marze, le tribunal retenant les faits si impartialement exposés par M. Fourroi, commissaire de police, à condamné l'agresseur, que nous ne voulons pas nommer, car il n'a été paraît-il qu'un instrument, à la peine de 25 francs d'amende et aux dépens en le faisant bénéficier de la loi Bérenger.

Tous les hommes d'ordre et de liberté applaudiront à cette sentence aussi juste que modéré. Tout d'abord parce qu'elle venge un citoyen lâchement attaqué et ensuite parce qu'elle servira de leçon aux autres.

Qu'on se le dise à Coux ! Il y a encore, Dieu merci des juges à Privas. (*)

Les faits.

Il fallait s'attendre à ce que, dans l'affaire de Coux, dont nous venons de faire connaître l'issue, le Progrès de Lyon fût induit en erreur par le pêcheur en eau trouble qui lui sert de correspondant à Privas. C'est fait.

L'ami du cléricale M. Labrou n'a pas manqué de travestir les faits.

Il prétend que c'est en passant sur le pont que M. Riou a eu une altercation avec M. Nicolas. Erreur.

Il prétend que M. Henri Faure s'interposa pour calmer la fureur de M. Riou. Erreur.

Il prétend que M. Riou tourna contre M. Faure. Erreur.

Il prétend que M. Labrou maire était venu à temps pour séparer MM. Riou et Faure. Erreur.

De tout le factum de M. Leblanc il résulte que M. Riou n'a pas été frappé par M. Faure. C'est faux.

La vérité, la voici dans toute sa simplicité.

Le 14 juillet dernier, vers 8 heures du soir, M. Riou accompagné de son enfant âgé de sept ans et demi, se rendait au quartier du Pont de Coux. Arrivé au bout du pont, il trouva M. Nicolas en train de lancer des pétards. Un de ces derniers éclatants dans ses jambes, M. Riou par mesure de précaution écarta du pied les autres qui allaient partir. Aussitôt M. Nicolas le saisit par les bras en lui disant : " Viens avec moi, c'est à moi que tu auras à faire ! " M. Riou se laissa entraîner jusqu'à cinq ou six mètres, puis il le repoussa vivement afin de se dégager, ne voulant pas user autrement de sa supériorité physique. La scène n'aurait pas eu de suite sans l'intervention absolument insolite de M. Faure, qui, sans crier gare, frappa M. Riou à la tête d'un coup de poing tellement violent qu'il projeta à terre, et qui, non content de le renverser, continua à le rouer de coups.

M. Riou se releva. Voyant que son agresseur se moquait de lui, il lui lança à son tour un coup qui se perdit dans le vide. Et c'est alors que M. Faure et trois ou quatre forcenés qui s'étaient joints à lui, terrassèrent le pauvre M. Riou, le frappèrent à qui mieux mieux, et le traînèrent dans la boue sur une longueur de dix mètres. De guerre lasse, ils le laissèrent relevé de nouveau, M. Riou aperçut M. Labrou. Il le supplia de le protéger. Savez-vous ce que le maire répondit ? " Je vous prie de vous retirer, dit-il à M. Riou. Je n'ai rien à recevoir de vous. " Et appelant son garde, il lui donna l'ordre de prendre deux hommes et de de P... dedans le récalcitrant !

Cet ordre ne fut pas exécuté. Peu après M. Riou, que sa femme avait rejoint, regagna comme il put sa maison. Son état était grave, puisque le docteur Blache jugea nécessaire un repos de 8 à 9 jours.

Voilà ce qui s'est réellement passé, ce qui a motivé l'enquête de M. le commissaire de police, les poursuites du parquet et enfin la juste condamnation du tribunal de Privas.

Voilà ce que s'est bien gardé de dire le pêcheur en eau trouble qui à Privas sert de correspondant au Progrès de Lyon.

NOTA GM : Cette histoire d'ivrognes, un soir du 14 juillet, a été montée en épingle et politisée à outrance. L'implication médiatique de Eugène Labrou qui en est seulement le témoin est grotesque.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 21 septembre 1899.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 771 2^e semestre 1899**

Lettre de Coux

Moussu lou Rédactur,

Dempieï lou 24 d'oos, entour los 4 heures doou soir, neste fomès mairo Lobrou es coutent coumo un buouu. Vous vaou dire per qué.

Quaouquous portogearés, mé pensé, oïon décida dé li orroncha lo testo, lo prumieero dimincho dé maï 1900. Mé coumo choïo un semblon dé légalité, lou Counsel général deïo décida oquelo affairé, jujuié qué lou choï laïssa viouré touto so vido? Sé basavon sus soun iagé d'ossura, pamen o qué 60 ons.

Lous 15 jous après los sourtigué los bonos dé so coouquillasso ; los alloungé jusqu'o ona toucha lou Messogier. En do qué moumen, li orrivé un occiden. Oïo quaouquo bricolo o fairé ouo Tribinal, l'aoutré dilus. Savé qué lio 4 gros pillés ; sos douos bonos éron talomen olloungéas, qué jourté lous dous pillés dooumition. Li los fahué récouquilla per 4 jours. Mé lou joou d'après, tourné fairé éno roma din sooun jordi et tourne sourti sos bonos embé dé cumo jaouno. A queste co so nouvello jubilotioun pervéné, qué disoun, qué li von oduéré un mestro d'escolo tou noou. Lus ou vaï fa veire en dos 2 doou syndicat et os 4 dé lo cooterie, si lous amo pas lus mestrés d'escolo ! Ton d'omour coumprima vaï faire explosioun , vaï fairé blonchi l'escolo, omaï n'avé pas besoun ; et lous librés et lous cohiés et lou chorbou, lus ous vaï faire soubra et per lus fa veire qu'es desinteressa, es din lou cas de li beïla lou secrétéria.

Poreï qué li sooun 6 quoquos dé dorbous, car lous voudrio fa fougea soun pertus, omi qué disé oquo per rire. Oquos égaou, obé oquélé eïssu deou-ro boucha so coouquillo, car déqué foro quon ploouro ? Quaou viouro veïro !

Un syndica

NOTA GM : Cette critique est l'évidence que, tout et son

contraire peut être critiqué. Bien sur tous les prétextes sont bons pour justifier ce revirement. Mais au fait, Eugène avait peut-être de bonnes raisons, pour différer les dépenses à l'école, au début de sa magistrature. (Nota du 9 janvier 1899)

Année 1900

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 7 Janvier 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900**

Coux - On nous écrit.

Grâce à une ambition de potentat doublée à une souplesse d'hypocrite, un monsieur inconnu le la plupart a pu devenir le maire de Coux. Grâce à la naïveté des électeurs doublée de la crainte routinière qu'inspire le premier magistrat de la commune, le maire susdit règne et gouverne comme s'il était le seul représentant du suffrage universel. De conseil municipal point. De conseil de répartiteur pas davantage. C'est lui qui inspire et fait tout. C'est ainsi que nous avons reçu une feuille d'impôt supplémentaire s'élevant à près de 22 francs, sans compter l'augmentation qui, l'année prochaine, grèvera la côte mobilière de mon frère et de moi-même. Eh bien ! Puisqu'on nous y oblige nous allons nous rendre compte des exemptions que s'octroient MM. les répartiteurs, car nous savons que plusieurs d'entre eux ne payent que des côtes dérisoires, ni chiens, ni journées de prestation pour chevaux et charrette. Nous dévoilerons les choses iniques dues aux rancunes de M. le maire.

A propos M. le maire, on se le rappelle, a fait afficher qu'il se rendait à la mairie tous les jours non fériés, de 10 heures à 11 heures du matin. Je me suis rendu à la mairie le 2 janvier à 10 1/4, j'ai attendu 10 minutes. Personne ne s'est présenté pour ouvrir. Je demande à M. le préfet s'il n'y aurait pas moyen de rappeler à ses engagements, M. Labrou, maire de Coux.

L. F.

NOTA GM : En réponse au dernier paragraphe, je renvoie le lecteur à l'article du 25 janvier 1898 de la Démocratie de l'Ardèche.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 14 Janvier 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900**

Coux - On nous écrit.

En attendant de recevoir nos feuilles d'imposition pour 1900, nous permettant de protester contre les iniquités commises par nos répartiteurs, nous dirons que lorsqu'il aspirait à la dictature, M. Labrou ne manquait pas une occasion de vanter son dévouement, son impartialité et son républicanisme. Ces bonnes intentions, hélas ! se sont évanouies le jour où il lui a été donné de ceindre l'écharpe. Autant en a emporté le vent. Il a bientôt désabusé les républicains sincères qui l'avaient suivi, de telle sorte qu'aujourd'hui il ne reste, autour de lui rangés, que la cohue des cléricaux, des nationalistes, des antisémites et des antiprotestants.

M. Labrou voulait dans le principe établir un roulement de répartiteurs, les choisir à tour de rôle dans les 60 contribuables qui, indépendamment de leurs opinions, offraient les meilleures garanties d'équité. Son but était d'établir une juste répartition des charges. Depuis nous l'avons vu agir. Il n'a fait qu'œuvre d'ostracisme. La loi ne permet pas de contrôler le travail des répartiteurs. Qu'il nous suffise de signaler tout au moins un acte de partialité commis sous les yeux et avec l'assentiment du maire en répartiteur de droit. Un répartiteur voulait imposer un citoyen comme possédant une voiture, ce qui est vrai. M. Dardet adjoint, dont ce citoyen était le voisin, s'y opposa tant et si bien que l'affaire n'eut pas de suite. Mais un beau jour M. Dardet se fâcha contre M. V. et bientôt ce dernier eut sa voiture imposée. C'est du propre. Pour le moment nous en restons là : A bientôt M. le Maire.

L. F.

NOTA GM : " C'est un beau roman c'est une belle histoire ! " En dehors de l'analyse très impartiale, nous n'en doutons pas, de la répartition des impôts par l'ami Louis. L'histoire nous permettra d'apprécier, l'application des « fameuses thèses collégiales et démocratiques », dans la municipalité de 1908/1912, qui, sans une véritable autorité, va se disperser en trois groupes.

Autre remarque, je cite : « Il ne reste, autour de lui rangé, que la

cohue des cléricaux, des nationalistes, des antisémites et des antiprotestants. » Description très spartiate d'une majorité démocratique, qui réinstallera la liste Labrou dans 4 mois à la mairie, avec une écrasante majorité et au premier tour.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 15 février 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900**

Coux - On nous écrit.

L'illustre jurisconsulte aux mains de qui sont les destinées de notre commune, vient d'attester son grand savoir en matière de révision des listes électorales. Ou le commun des mortels voit noir, lui voit blanc et vice versa. C'est pourquoi on la vu maintenir ses partisans, dussent-ils domestiques depuis longtemps dans la commune, et l'eussent t'il quittée pour faire le tour du monde, il lui suffit qu'ils puissent être là à l'époque des élections. Quant à ses adversaires habitants la commune depuis dix ans, il les exclut donnant pour motif devant la commission, qu'ils refusaient d'être inscrit. Le sieur L. L. donne le plus formel démenti. Peu importe !

Notre grand homme se garde bien de notifier aux intéressés le refus de leur demande, d'où l'impossibilité pour eux de protester devant le juge de paix dans les délais légaux.

Mais j'y songe puisque cette tête de Méduse en prend tant à son aise, que ne fait-elle voter par son conseil la somme nécessaire pour boucher le grand trou situé entre les ponts de Coux et sur une place superbe, élever sa propre statue.

Et puisqu'il a fait obtenir à son fidèle adjoint un ponceau avec un mur de "soutiennement", qu'il lui accorde encore un chemin jusqu'à sa vigne.

C'est le moment ou jamais.

Un républicain.

NOTA GM : Ce républicain n'est autre que Louis Fourniol, ses affirmations mensongères ne feront pas illusion devant les jurés.

La suite dans : La Démocratie de l'Ardèche du dimanche 4 mars 1900.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 4 mars 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900**

Coux - On nous écrit.

Il n'est vraiment pas facile de défendre une cause qu'on croit juste et qui l'est en réalité. En voici un exemple entre autres. Pour avoir voulu protesté en justice de paix contre la décision partielle de la Commission électorale de Coux, je me suis vu, en pleine audience vilipendé par les sieurs P. et L. conseillers municipaux. Des vilénies tant qu'on voudra, de bonnes raisons point. C'est dans l'ordre cléricale où ces messieurs tiennent un des premiers rangs. Mais pour avoir perdu notre procès, nous n'en estimons pas moins que le droit et le droit et voilà pourquoi nous ne craignons pas de nous pourvoir en cassation. A Paris, devant la plus haute juridiction, où les bandes d'insulteurs et d'obstructeurs n'ont pas voix au chapitre, un avocat suffit. Si dans le Conseil municipal de Coux quelqu'un reconnaît les aptitudes, qu'il y aille. Quant à nous, nous nous rapporterons à la sagesse de la justice suprême.

L. F.

NOTA GM : Diagnostic d'un lecteur : « *Cet homme est malade, il faut le faire soigner.* » La suite dans : La Démocratie de l'Ardèche du dimanche 25 mars 1900.

**Le Clairon de l'Ardèche.
Mercredi 21 mars 1900
ADA PER 287**

Gard : Les Méridionaux du Gard vraiment poussent l'impatience un peu trop loin.

Comme le maître Falguière leur fait un peu attendre la statue d'Alphonse Daudet qui doit, à Nîmes, s'élever au square de la Couronne - assez près de la fontaine Pradier - ne s'avisent ils pas de l'inaugurer quand même, inachevée ?

C'est devant un bloc de marbre que parlera le 8 avril, M. Leygnès, le ministre désigné pour haranguer, à trente kilomètres de Tarascon, les compatriotes de Daudet.(1) Après le discours, le banquet et, sans doute, la classique corrida, Falguière finira son oeuvre.

Au temps d'Antonin, les nîmois étaient moins pressés. Pourquoi cette date du 8 avril ? pourquoi inaugurer

d'abord et terminer après ? Mystère...
et élections municipales !(2)

Le Clairon de l'Ardèche Article du
Mercredi 4 avril 1900.

La statue d'Alphonse Daudet, par M.
Falguière, a été enlevée samedi à Pa-
ris des ateliers du maître sculpteur et
transportée à la gare où un Wagon
spécial a pris le lourd bloc de marbre
pour le conduire à Nîmes par grande
vitesse. L'inauguration du monument
est fixée au 8 avril.

Le marbre n'est pas encore entière-
ment dégrossi, et après sa pose à
Nîmes, au milieu du bassin su square
de la Couronne, où se trouve déjà la
Fontaine Pradier, deux praticiens de
M. Falguière donneront à l'œuvre sa
forme définitive.

Le ministre de l'instruction publique
présidera la cérémonie d'inaugura-
tion.

NOTA GM : Où vat se micher la
polémique Politique ?

Quelle sollicitude pour un journal
de l'Ardèche qui se préoccupe
d'une inauguration de statue à
Nîmes. Il ne comporte pourtant
que 4 pages et il y a très certaine-
ment beaucoup à dire sur les
alentours de Privas.

(1) Dans la première partie, quant
aux origines Tarraconaise de
Daudet, cet argument tombe mal,
Daudet est natif de Nîmes.

(2) Ensuite sur le sujet, précipita-
tion municipale, le mandat électo-
ral ne dure à cette époque que 4
ans. Pour gérer un calendrier des
travaux cela est très serré, il est
légitime pour une municipalité de
ne pas vouloir laisser inaugurer
son œuvre à la municipalité sui-
vante.

La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 25 mars 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900

Le Maire de Coux.

Le nom de M. Labrou, maire de ma-
chère commune de Coux, est en voie
de devenir légendaire. En voici une
autre qui lui aidera singulièrement à
passer l'immortalité.

L'autre jour, le 18 mars, si j'ai bonne
mémoire, j'avais l'honneur de me pré-
senter devant lui pour le prier de vou-
loir bien légaliser ma signature appo-
sée au bas d'un pourvoi en cassation.
M. Labrou s'y est refusé. Non certes
parce qu'il ne me connaissait pas. Il

me connaît de reste. "C'est me dit-il,
parce que votre pourvoi contient une
erreur matérielle !" Erreur, soit dit
entre nous qui n'existe que dans son
imagination.

N'en croyant pas mes oreilles, me fi-
gurant que j'étais victime d'une illu-
sion, je priai deux de mes amis de
m'accompagner le lendemain chez
M. le Maire. Quand nous fûmes de-
vant ce dernier, je lui renouvelai ma
demande. "Non vous dis-je fit-il, je
ne légaliserai pas votre signature et
vous savez pourquoi !"

Cette fois plus de doute. J'avais bien
à faire à un magistrat pour rire. Ne
pas savoir que légaliser n'est pas
adhérer c'était incompréhensible de
la part d'un Monsieur qui à son titre
de maire, joint celui d'ancien profes-
seur de l'école normale.

Je fus donc obligé de me retourner du
côté de qui de droit qui me fournit la
légalisation voulue et faciliter ainsi le
départ de mon affaire.

Mais nous voilà bien lotis, Coussains
mes frères. A quand le coup de
balai ?

L. F.

NOTA GM : Correction de la copie
de L. F. : Le sujet principal du
texte manque, ce sont les détails
de « *l'erreur technique* ». Cette
dernière n'est pas soumise au ju-
gement du lecteur. Les conclu-
sions non étayées de notre déla-
teur enragé, ont donc autant de
valeurs que sa sincérité coutu-
mière !

Quant à l'attitude stricte du ma-
gistrat qu'est Eugène Labrou, on
la comprend mieux si on relit l'ar-
ticle de La Démocratie de l'Ar-
dèche du dimanche 9 avril 1899,
où notre détracteur induit en er-
reur le lecteur en donnant un im-
pression fautive de l'approbation
du maire, pour une simple légali-
sation : « *M. le maire lui-même
ne dédaigna point d'y apposer sa
signature, aux fins de légalisation
il est vrai.* » Eugène, on le voit,
avait toutes les raisons de recher-
cher une erreur technique pour
ne pas signer ce document.

La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 1 avril 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900

Coux - On nous écrit.

Comme des naïfs nous nous étions fi-
guré que le citoyen qui accepte les

fonctions de maire, devait en accep-
ter les charges.

Nous voilà bien désillusionnés. Notre
maire a commencé, pour arriver, par
s'aplatir devant tous les partis poli-
tiques. Depuis il n'a fait que jouer au
potentat. Si le pauvre Perbost sortait
de son tombeau, il nous dirait ce que
l'instituteur et l'école laïque ont eu à
souffrir sous ce despote échappé de
l'enseignement primaire. Après avoir
transféré le secrétariat chez lui, M.
Labrou obligea les gens à se rendre
dans sa maison transformée en mai-
rie. Relevé par le Préfet de son péché
de paresse, il fut réintégré la maison
commune. Il prévint le public par af-
fiche, qu'il y serait visible de telle
heure à telle heure, mais il ne tarda
pas à faire courir les intéressés
comme devant. Enfin il refusa de lé-
galiser la signature d'un citoyen,
même accompagné de deux témoins
etc...etc...etc...

Et on supporte tout cela sans se
plaindre, comme taillable et cor-
véable à merci d'avant notre immor-
telle Révolution !

Nous jetons donc le manche après la
cognée en attendant le jour où, las
d'être fouaillé, le corps électoral se
soulèvera

Puisse bientôt se lever ce jour de co-
lère et d'indignation.

Sur ce bonsoir !

Un groupe d'ermite.

NOTA GM : Cette lettre n'est
qu'une rediffusion de mauvais
feuilletons. L'opposition semble à
cours d'arguments, et c'est dom-
mage pour cette dernière, un
blanc à la fin d'une plaidoirie n'est
jamais bon pour forcer la convic-
tion des jurées électeurs. Dans un
mois, pas convaincus, ils renver-
ront nos amis au purgatoire pour
4 ans.

Le Clairon de l'Ardèche.
Vendredi 4 mai 1900
ADA PER 287

Les journaux dreyfusards, (1) les or-
ganes des J.-J. Roux, des Blaches,
des Hellstap et autres salutistes ne
parlent que de l'alliance des nationa-
listes avec la réaction.

La république est perdue parce qu'on
veut enlever aux opportuno-radico-
huguenots, les fonctions qu'ils ont
usurpées au nom des principes qu'ils
n'ont jamais appliqués.

Or voici à Coux ce qui se passe à
Coux, près de Privas :

La commune de Coux a un maire énergique, dévoué, intelligent, dont les contribuables qui avaient supporté pendant des années l'incapable Estéoule (2) sont très contents.

M. Labrou, ancien professeur, rentier à Coux a administré sa commune d'une façon remarquable.

Naturellement, comme il avait été élu contre le protestant Estéoule et qu'il a toujours soutenu les candidats républicains indépendant (M. Cléry par exemple qui eut à Coux 200 voix de majorité) J.-J. Roux et sa bande le traite de réactionnaire et préfecture, pasteurs, journaux dreyfusards (1) firent à l'honorable M. Labrou une guerre acharnée. M. Labrou tint bon et ses adversaires renonçaient déjà à le tomber quand tout à coup une nouvelle étonnante, se répandit dans la commune.

On annonça que J.-J. Roux et ses amis, Estéoule et les protestants de Coux faisaient une liste avec M. de Lacharriere qu'on aura de la peine à faire passer pour républicain ! Lui-même, d'ailleurs, protesterait. (3)

Personne d'abord ne crut à cette alliance monstrueuse. Que M. de Lacharriere, anti-dreyfusards (1) marche avec des républicains anti-dreyfusards cela s'expliquerait... Mais M. de Lacharriere allant au scutum avec les salutistes, les parpaillots et toute la séquelle de Dreyfus (1)...voilà de quoi renverser les gaillards les plus solides.

Et cependant cela est...la liste est prête...réactionnaires et radicaux...pasteurs et curés luttent contre le libéral et anti-dreyfusard (1) Labrou.

Que dire de ces purs parmi les purs, de ces démocrates qui ne cessent de hurler quand on demande la liberté pour tous, la république ouverte à tous, l'égalité de tous les citoyens, qui appellent réactionnaire ceux qui ne veulent pas que les catholiques soient traités, en parias, que dire de ces J.-J. Roux, de ces Estéoule de ces sectaires votant et faisant voter pour M. de Lacharriere ?

Les électeurs, comme nous, répondront : tas de farceurs ! (4)

NOTA GM : (1) Il s'agit, d'une petite élection municipale, pourquoi y mêler, cette glauque affaire, du malheureux, Capitaine Dreyfus. De plus, à l'époque, personne, mis à part 5 ou 6 tristes person-

nages, ne pouvait en percevoir la vérité.

(2) Dans un article, de la Démocratie de l'Ardèche, du 23 décembre 1897, un ami politique de l'ancien maire, reconnaît lui-même qu'il n'avait pas fait des réparations nécessaires aux bâtiments municipaux.

(3) Cent ans après, les raisons qui ont poussé M de Lacharriere, royaliste et clérical, à faire corps avec des francs-maçons, protestants et républicains, contre Eugène Labrou, républicain et catholique, ne sont toujours pas clairement comprises.

Peut être était-ce pour combattre, l'influence grandissante, d'un catholique républicain, sur une communauté soumise précédemment, à M. de Lacharriere.

Ou bien, était-ce, tout simplement, un problème de "voisinage".

Eugène Labrou, gendre d'Étienne Landraud, est, par sa femme, propriétaire de la rive droite de l'Ouvèze, au bas de Coux.

En face, M. de Lacharriere est un gros propriétaire foncier. Depuis très longtemps, la guerre est déclarée, entre les propriétaires rive droite et rive gauche.

De chaque côté, et par tous les moyens, ils tentent de grignoter, du terrain sur la rivière, en sachant très bien, que cette dernière le récupérerait, naturellement, sur la rive opposée.

D'où, antagonisme chronique, entre propriétaires.

(4) A la vue du verdict électoral, le meilleur résultat d'Eugène Labrou sur 4 élections présentées, la stratégie d'alliance contre-nature, présentée par ses adversaires, a plutôt conforté la majorité du Maire de Coux.

Le Messager Ardéchois,

Samedi 5 mai 1900.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 789 1900

Coux - Les électeurs de Coux doivent voter en masse pour la liste de M. Labrou. Il n'a pas démérité de la confiance que lui ont toujours accordée ses concitoyens et l'alliance monstrueuse qui s'est faite contre lui est une félonie et un acte anti-patriotique.

Tout le monde aux urnes pour la liste Labrou !

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 6 mai 1900.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 789 1900

PER MOUSSU LOBROU ET C^{mo}.

Oquélé quès blon, o béou sé moschorra dé néggré, pouo pas se fa veni rougè ; nosto teto dé véou (lo pas quu voou urousomen), quont éro proufesseur, pensa qué o vis ouo dictionero Lorouso, lou mou démocratie ; car lio 4 ons quontréro candidat, nous disio qué coumo démocrate démondorio, o lo fi de soun mondat, os électeurs si eroum counten d'élè, et qué si lou voulions pas sé rétorio vès éle.

Puisqué o perdu lo mémoiro dempiei qué l'oven osséta o la mairie, et qué es pu fouor qué mac melon, li voulen dire qué démocrate es pas aristocroto, qué per sûr o counfoudu ; noun solomen voou pas porti, mé oio qu'en dougué vès Masnoou (lou aoustrés o quos dé licho C...), nen voon métré en autre vès lo Joubernio. Oquélé dé vès Masnoou, traito de malounestés copouné oquélous qué bramoun pas : vive Lobrou !

Es veraï que sa pas legi mais nosté proufesseur li o proumes qué din 4 ons soourio faire ses 4 réglos. Omaï opréné sous pétis o mouordré. Oquo li empacho pas dé saouré 100 quos maï qué iécu, et si oiou pas pouu dé vous fa péta lou ventré per rire, vous nen countorou uno mé pourria pas ona vouta per élé et quo ; li forio faouto : vous lo reservé per quon séro conseillé.

Iaro souhaité bouono choncho os 3 descendon des Drogouns dé Villard, Lobrou, Pouzet, Duchamp.

Odussia !

Un poisson.

NOTA GM : Premier paragraphe, notre détracteur en prose patoise, affirme que pour se représenter, il faut demander l'avis des électeurs. Le verdict des urnes n'est-il pas à lui seul, l'avis des électeurs ? Notre poisson républicain, semble mettre en cause le suffrage universel !

Deuxième paragraphe, malgré quelques subtilités qui m'échappent, dans la traduction de ce dernier, un mensonge mérite d'être corrigé : " *li voulen dire qué démocrate es pas aristocroto* " Le démocrate élu et réélu au suffrage universel est Eugène Labrou. L'aristocrate royaliste déclara-

ré, se trouve dans la liste ad-verse.

Troisième paragraphe, où notre ami le poisson, sûr de son élec-tion, nous donne rendez-vous à la mairie pour connaître le fin mot de son histoire. Cette dernière, Eugène Labrou ne l'attend en-core, mais il s'est fait tout de même "*péta lou ventré de rire*". Ce soir là, toute sa liste est pas-sée au premier tour !!!

Le Clairon de l'Ardèche.
Mercredi 9 mai 1900

ADA PER 287

Toute la liste de M. Labrou est élue avec 60 voix de majorité.

La lutte était entre nationaliste.

Cette division était regrettable et nous espérons que le succès de l'honorable M. Labrou, n'attristera que les protestants et les sectaires les J.-J., les Estéouilles qui avaient tout fait pour le renverser.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 10 mai 1900.

Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900

Coux - La liste Labrou (Je suis un oi-seau voyez mes ailes, je suis souris, vivent les rats) l'a emporté sur la liste Ladreyt de Lacharriere dont le nom seul dit assez la couleur. Il y a encore à Coux des républicains. Il n'y a plus de parti républicain

Le Messager Ardéchois,
Samedi 12 mai 1900.

Archives Dép. de l'Ardèche
PER 789 1900

Coux - Bonne liste Labrou élue, mal-gré la plus active propagande et l'al-liance regrettable de M. de Lachar-rière avec des protestants.

Votant, 319, suffrages exprimés, 319, majorité absolue, 160.

Ont obtenu - Labrou 209, Faure Louis 198, Bernard 191, Loine 190, Mounier 188, Faure Casinir 187, Ro-chebloine 185, Faure Auguste 184, Dardet 182., Molière 181, Duchamp 176, Pouzet 175.

Liste Lacharrière Estéouille battue.

De Lacharrière 141, Estéouille 130, Vézian 127, André 121, Chapus 121, Reynier 114, Mounier 110, Marlier 108, Clair 107, Beraud 102, Bertrand et Lévêque 95.

La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 20 mai 1900.

Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900

On nous demande, à nous républi-cains "restés debout" comme le disait la Démocratie, pourquoi n'avons nous pas combattu la réaction. La ré-pense est bien simple. Il n'y avait pas moyen pour le moment.

Si l'année dernière la majorité répu-blicaine du Conseil général avait sui-vi l'avis du commissaire enquêteur et le conseil de M. le Préfet, au sujet du sectionnement de la commune, si juste et si légal, la républicaine aurait pu triompher à Coux. ⁽¹⁾

Depuis lors nous avons dû nous borner à railler et à critiquer nos clé-ricaux dirigeants.

Plus tard nous verrons. Mais tenez pour certain qu'il y a encore parmi nous des hommes et des citoyens sauront le montrer.

Voici pour les collectionneurs la composition du conseil que le suf-frage universel a eu la faiblesse d'élire le 6 mai dernier. ⁽²⁾

1 républicain nationaliste clérical, Labrou ; 1 républicain nationaliste, Faure Louis ; 1 républicain radical, Molière ; 1 républicain opportuniste triste, Rochebloine ; 4 cléricaux ral-liés par intérêts, Faure Augustin ; Faure Casimir, Loine et Bernard ; 3 réactionnaires cléricaux fanatiques, Dardet, Pouzet et Duchamp, 1 réac-tionnaire un peu impartial Mounier.

*Comme bouillabaisse c'est réussi !
Un groupe de républicain.*

NOTA GM : Je cite : « *pourquoi n'avons nous pas combattu la ré-action. La réponse est bien simple. Il n'y avait pas moyen pour le moment* ». La popularité de Eugène Labrou est telle qu'il est indéboulonnable. Son sens du dévouement, vrai, lui attire les sympathies d'une majorité de Coussains. Seul un trafic électoral pourra le faire tomber, le seul ré-actionnaire dans cette élection se trouve chez les opposants d'Eu-gène, De Lacharrière, royaliste.

- (1) Ici l'aveu des intentions ca-chées, les effets secondaires, liés au découpage électoral.

- (2) Notre grand républicain ac-cepte mal le résultat du suffrage universel.

- La boulimie journalistique des adversaires du Maire, n'avait d'égale que leur bêtise. Certes,

un siècle nous sépare de ces événements mais j'ai assurément partagé la même délectation que mon aïeul a ressenti à souligner les incohérences et les contradic-tions de ses détracteurs.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 24 mai 1900.

Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900

Coux. Ça se décolle, tel est le mot de la situation. L'élection de M. Labrou comme maire ne faisait doute. Aussi a-t-il été sans conteste réinvesti de ces fonctions. Mais quand il s'est agi de l'adjoint, la désunion a éclaté. Deux candidats ont été aussitôt en présence. M. Dardet clérical, bras droit de M. Labrou et Louis Faure, républicain, sept voix se sont prononcées pour M. Dardet et cinq pour son concurrent. Si un conseiller avait tenu sa parole, MM. Dardet et Louis Faure auraient eu six voix chacun. Ce résultat a produit dans la fraction républicaine un vif mécontentement qui, espérons le va grandissant et se traduira par une opposition formelle au chef autour duquel nos amis ont eu l'incroyable faiblesse de se ranger.

Ce qui devrait y contribuer c'est l'incident qui a terminé cette même séance de dimanche. Après la consti-tution de la municipalité, un républi-cain, M. Molière n'a pas signé. Voilà donc un conseil nettement hostile à la République tant pis pour lui et pour la commune qui l'a placé à sa tête. Coux tient à être un ennemi, il ne se plaindra pas d'être traité en consé-quence.

NOTA GM : Ce vote est une preuve évidente, que Eugène La-brou n'est pas un dictateur au sein de son Conseil. La dissidence marquée par M Molière est toute personnelle, mais il a tout de même exprimé sa gratitude envers le maire lors de la délibé-ration du 15 mai 1903

« *témoignage de gratitude* »

En 1904 MM. Molière et Faure Louis se présenteront dans l'autre camp, mais les électeurs ne sui-vront pas.

Avec Labrou en 1900 Faure Louis 198 voix, élu, contre en 1904, 141 voix, battu.

Avec Labrou en 1900 Molière 181 voix, élu, contre en 1904, 145 voix, battu.

La légitimité de l'action du maire est validée par ces scrutins, Eugène, reste le porteur du satisfecit exprimé par le suffrage universel. La menace non voilée du dernier paragraphe, « *rétorsions administratives, contre un Conseil municipal légalement élu* », est une émanation de la morale politique de nos Républicains à la mode !!!

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 31 mai 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900**

Coux - On nous écrit :
Grâce au manque de clairvoyance et d'entente des républicains de notre commune, M. le maire a pu, ses paroles gluantes aidant arriver, à ses fins. C'est malheureusement un fait accompli. Cependant, depuis le 20 mai, quelques naïfs qui contrairement à l'évidence avaient cru au républicanisme de cet ambitieux semblent ouvrir les yeux, il était temps. Quand nous disions que cet homme était clérical et réactionnaire, on nous demandait des preuves. Des preuves, il en surgissait de toutes parts. Nos amis fourvoyés restaient insensibles. Il n'a pas fallu moins, pour les convaincre, que M. Labrou lui-même se chargeât de la démonstration. Qu'il en soit félicité !

C'est ainsi qu'à la nomination de l'adjoint, votre maire républicain n'a pas hésité à voter pour l'archi clérical Dardet contre le républicain Louis Faure. C'est ainsi encore que le susdit maire républicain a refusé de faire voter des félicitations au ministre de défense républicaine, félicitations proposées par le républicain Molière.

Voilà donc qui est clair et compris. M. Labrou n'est pas républicain.

Aux républicains de Coux d'agir en conséquence, c'est-à-dire de se réconcilier, de s'entendre, de s'organiser en vue de la revanche de la République. Il dépend d'eux puisqu'ils sont le nombre que cette revanche soit tôt ou tard certaine, fatale, écrasante.

Un républicain.

NOTA GM : Le mot républicain a été écrit pas moins de onze fois et *je-suis-fa-ti-gué-de-le-li-re...*

Par pitié, messieurs les détracteurs laissez la république en paix, le gouvernement gouverner, vos ragots ne nous intéressent pas, restez dans votre rôle d'ac-

tion et de choix alternatifs, opposés à l'actuelle majorité communale.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 5 juillet 1900.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 772 1900**

Coux - On nous écrit.

Être républicain, pensions-nous, c'est vouloir une république laïque, démocratique et sociale avec le mot d'ordre de Gambetta : *Le cléricalisme voilà l'ennemi !*

Quelle erreur ! Républicains, nous, pas du tout. C'est eux qui le sont. Qui eux ?

Et ! Nos conseillers municipaux. A les entendre on est républicain quand on fait la part de chacun, fût-ce du jésuite ; quand on traite sur le même pied les écoles laïques et les écoles congréganistes, envoyât-on ses enfants à ces derniers où se dressent mes ennemis de la République ; Quand on crie à tue tête ; sus aux juifs, aux protestants et aux libres penseurs ! C'est donc entendu. Oui, mais alors il est certain qu'il n'y a plus de remède à une telle mentalité. Il n'y a plus qu'à la laisser se désagréger.

Deux ou trois citoyens.

NOTA GM : Ce n'est pas bien clair ! Mais il me semble avoir compris : « *Dire du mal des catholiques, des juifs ou des protestants et autres, ce n'est pas bien !* » Si c'est le cas, continuez ! Chiche !

Année 1901.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 31 janvier 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Quand notre pauvre commune de Coux en proie à la réaction cléricale et Jésuitique, un citoyen s'avise d'avoir de libres et franches allures, il faut qu'il ait la peau bien dure pour ne pas être écrasé. Tudieu, quelles avalanches !

Membre de la minorité républicaine qui ne va pas chercher son mot d'ordre à Rome, absolument dévoué je puis le dire, à la cause de la justice, je me suis vu insulté, diffamé, menacé de coups, privé de travail et cela sans pouvoir espérer la moindre réparation.

Voici que, par surcroît de malchance, je suis aujourd'hui en passe de devenir moi-même un affreux diffamateur. Il s'agit d'un fait qui, tout personnel qu'il est, doit être connu du public, parce qu'il démontre une fois de plus de quoi sont capables les hypocrites de sacristie.

J'achète un collier d'une forme spéciale aux grands chiens. Un mois après, il disparaît du cou de mon molosse. Je garde silence. Mais trois mois et demi plus tard, le 15 janvier courant, mon petit garçon reconnaît le dit collier au cou du chien d'un conseiller municipal. Mes renseignements confirmant le fait je le signale en bonne et due forme à qui de droit. Je porte plainte au parquet le 19 janvier. Ce n'est que le 23 et le 24 qu'il est procédé à une enquête intervalle qui a permis aux gens de la calotte de comploter contre moi. Les enquêteurs se sont convaincus que le signalement que j'avais donné de mon collier répondait absolument à celui du collier que portait le chien du conseiller.

Mais... mais ils ont pris des renseignements auprès de mes adversaires politiques et d'eux seuls. Et parmi ces derniers, il en est un, des plus huppés, appartenant à la Haute, qui a osé faire un pompeux éloge du possesseur du chien au collier...emprunté, donner à cet objet une autre origine que la mienne et, brochant sur le tout, m'accabler des plus sottes injures. Conclusion : Le ministère public ne poursuivra pas

A moi de me débrouiller à mes périls et risques, comme et quand je voudrai.

Eh bien ! puisqu'il a éternellement raison, en République comme en monarchie, le vieux proverbe que le gros mangera le petit, je rengaine, laissons à la vérité, pour le moment voilée par le mensonge clérical, le soin de se faire jour et elle se fera jour, car il n'y a pas à dire, il est bien à moi le collier qui, je ne sais comment, a passé du cou de mon chien au cou du chien de Monsieur le Conseiller municipal et comme s'exprime la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen en son article 13 : "La propriété est un droit inviolable et sacré"

Salutations fraternelles

L. Fourniol.

NOTA GM : Le fraternel Louis Fourniol nous réserve un collier

de sa chienne, dans la Démocratie 7 mars 1901.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 21 février 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Une commune qui a du guignon, c'est la nôtre. Ils sont là quelques-uns à nous embêter tout le temps. Tantôt c'est le maire avec son cléralisme nationaliste ou son nationalisme cléral. Tantôt c'est le garde champêtre qui se f...iche de M. Waldeck Rousseau et de ses discours comme de ses premiers souliers. Tantôt c'est le curé... Écoutez ce que vient de faire ce dernier, ou plutôt le vicaire récemment débarqué chez nous.

C'était samedi dernier. L'instituteur était aller dîner. Un certain nombre d'élèves mangeaient tranquillement leur morceau de pain, dans l'école, autour du poêle. Aussitôt l'ensoutané fit irruption et d'une voix impérative invita les enfants à se rendre au catéchisme.

Il fait trop froid dans votre église, dit l'un. J'ai besoin d'aller à Privas, fit l'autre, etc... etc.

Se voyant éconduit, le vicaire, rouge, de colère, s'écria : « Tas de voyous que vous êtes ! Venez donc après, je vous mettrai à la porte ! » Et le voilà parti.

Passons, si vous voulez, sur le ton peu évangélique du langage que s'est permis, en cette circonstance, le prétendu ministre de Jésus-Christ. (1) Ce qu'il importe de relever c'est l'intrusion d'un prêtre dans un édifice où il est interdit de mettre les pieds. Voir la loi sur l'instruction laïque et renvoyé à qui de droit.

Un groupe de citoyens.

NOTA GM : Toute cette histoire n'est qu'une ridicule mise en scène et une énorme contre vérité. Si les parents ne voulaient pas envoyer leurs enfants à l'école, ils ne les auraient pas inscrit. Ceci dit, les enfants doivent se conformer à une volonté parentale délégué au prêtre à l'heure du catéchisme.

Ce dernier est investit de cette autorité lorsqu'il vient les chercher dans la cour d'école, ou ils n'ont rien à faire, il a le droit de les sermonner pour les inciter à obéir, tout comme leurs pères.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 7 mars 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Dernièrement, le citoyen Roland montrait éloquemment à Paris l'attitude hostile de la boulangerie capitaliste à l'égard du prolétariat, au gouvernement dans l'armée et la magistrature. Dans nos campagnes, les paysans pensent à peu près. Mais personne ne bouge ni ne proteste. A qui se permet de dénoncer les abus, on répond invariablement : « *A quoi bon ! Cela à toujours été et sera toujours que le gros mange le petit.* » Et bien, citoyens, il ne faut pas que cela soit toujours ainsi. Que chacun fasse son devoir et le droit finira par prévaloir. Il faut combattre la réaction cléricale qui occupe toutes les avenues du Pouvoir. En ce qui nous concerne nous ne nous y épargnerons pas. Ainsi, nous avons déposé au parquet une plainte des plus fondées. Grâce à l'intervention d'un cléral, il n'y a pas été donné suite.

Ne nous tenant pas pour battu, nous avons saisi de cette affaire le Procureur général. Ne recevant de réponse, nous nous adressons aujourd'hui au Ministre de la justice. Nous voulons savoir si la loi répressive n'est pas faite pour les caiotins comme pour les républicains. Nous ne demandons que la justice dans l'égalité. Nous la demanderons sans cesse. Puisse nous être suivi !

Vive la République démocratique et sociale !

L. F.

NOTA GM : C'est toujours l'histoire d'un collier de chien ! Suite le 17 mars 1901.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 17 mars 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

On a tort de croire que la justice n'est pas expéditive. C'est nous qui ne bougeons pas. Exemple :

Un jour disparaît de chez vous un objet quelconque, la valeur n'a pas d'importance.

Un autre jour vous le reconnaissez chez un conseiller municipal cléral escorbadié. Pas moyen de le récupérer. « C'est du collier que je vous parle. » Vous portez plainte.

Pendant ce temps, votre calotin travaille et à l'arrivée de la gendarmerie, le premier jésuite venu dit : « *Halte là. Ce n'est qu'un brouillon qui vous em...bête. Je me charge de lui fermer le bec. Ce qu'il réclame, c'est moi qui l'ai donné.* »

Magister dixit. Votre affaire est réglée. Vous voulez en avoir le cœur net. Vous signalez le fait au Procureur général. Un mois après, (du 12 février au 13 mars), on vous répond que l'enquête de la gendarmerie n'ayant pas conclu au vol, il n'y a rien à faire.

Vous vous retournez vers le ministre de la justice qui naturellement vous donnera signe de vie six mois après et encore !

Il n'y aura, alors, rien à faire que mettre en état d'arrestation le plaignant lui-même. Car au train dont vont les choses, tout peut arriver.

Vive la justice Monsieur.

L. Fourniol.

Nota GM : Dans cet article il invoque l'intervention du Ministre pour le vol d'un collier de chien, c'est bien la preuve s'il en faut du dérangement mental de Louis Fourniol.

Dans sa complaisante attitude M. le Directeur du journal Roux est lui aussi blâmable.

Suite de l'histoire du collier de chien le 21 mars 1901.

**Le Clairon de l'Ardèche,
Dimanche 17 mars 1901
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 289 1901**

Coux - Accident.

Dimanche dernier, un enfant nommé Charles Coste, âgé de 11 ans, s'amusa à ramasser des violettes, au quartier du Bros. Voulant traverser l'Ouvèze sur une planche, l'enfant fit un faux pas et culbuta dans la rivière. Entraîné par le courant, il était infailliblement perdu sans un courageux jeune homme nommé F. Giraud, qui, malgré la rigueur du froid s'est résolument jeté à l'eau et a eu le bonheur de retirer son camarade et de le remettre à ses amis qui l'attendaient sur la rive.

Nos félicitations à cet intrépide jeune qui, à peine âgé de 16 ans, n'en est pas à son coup d'essai.

NOTA GM : Le Clairon, journal libéral, nous donne là une informa-

tion claire et sans intrusion politique.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 21 mars 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous communique la protestation suivante que nous sommes heureux de publier, parce qu'elle venge admirablement l'excellent citoyen, en faveur de qui elle s'est produite, des sottises calomnieuses dont il a été l'objet dans sa commune et qui paraît-il, auraient eu leurs répercussions plus haut.

Les soussignés électeurs républicains de la commune de Coux. Ayant appris que le citoyen Louis Fourniol a été l'objet d'indignes calomnies de la part de la réaction cléricale pour avoir soutenu la cause du droit, protestent avec énergie contre de pareils procédés et certifiant que le citoyen Fourniol a toujours été irréprochable dans sa conduite soit privée soit publique, et que sa famille a tout le temps été considérée comme une des plus honorables de la commune. Son seul crime est d'être républicain anticlérical.

Coux le 17 mars 1901.

Ont signés : Estéoule, ancien maire, P. Coste, ancien conseiller municipal, Molière, conseiller municipal, Alphonse Mounier, Combier, Félix Mounier, Rioux Dumas, H. Pourchaire, Vernet R.F.

On voudra remarquer que se sont les principaux membres du parti républicain de Coux qui ont signés et qu'il eût été facile de leur adjoindre un grand nombre de signatures similaires, le citoyen Louis Fourniol jouissant, malgré ses opinions radicales qui sont les nôtres, de l'estime de tous les républicains, sans compter celle de ses autres compatriotes qui, tout en appartenant à la réaction savent rendre hommage à la droiture des intentions et à la probité.

NOTA GM : Cette folie devient gravement collective. Heureusement c'est le final.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 4 avril 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Lettre de Coux - On nous écrit - Monsieur le Directeur.

Je m'étais promis de publier l'infamie cléricale dont j'ai été le témoin oculaire et auriculaire. Je m'exécute.

Dimanche dernier, entre trois et quatre heures de l'après midi je me trouvais chez un de mes proches parents de Coux, gravement malade par suite d'un terrible accident. Tout à coup, le prêtre fit irruption et après un salut plutôt froid, sans permission aucune, allat droit au lit du malade qui en ce moment était très fatigué. C'est alors que se passa une scène vraiment digne du temps de Torquemada.

Le prêtre entreprit de sermonner mon parent. Ce dernier refusa d'entendre le prêtre. Le prêtre persista à parler. Le malade persista à ne pas vouloir l'écouter et de guerre lasse, il lui tourna le dos. Sentant sa proie lui échapper, le prêtre s'acharna à le circonvenir à la stupéfaction des assistants.

La personne la plus autorisée intervint pour arrêter le prêtre qui devint de plus en plus obsesseur.

N'y tenant plus, j'intervins à mon tour, violemment, et fis observer à l'homme de Dieu que s'il continuait à violenter la liberté de conscience de mon parent, je protesterais publiquement. Devant cette menace, le confesseur lâcha prise.

Il fit bien. Puis une discussion s'ensuivit dans laquelle il dut reconnaître que le malade, en effet refusait de se confesser, mais il n'avait cherché qu'à le ramener à de meilleurs sentiments. C'est bon, lui dit-je, vous êtes blâmable en voulant vous emparer ainsi d'une âme qui ne veut pas de vous.

Sachez que si mon parent change d'avis, nous vous ferons appeler, mais nous ne souffrirons pas que vous veniez malgré lui. Et le voilà parti au grand soulagement de notre cher malade qui, dans toute la plénitude de sa connaissance nous déclara qu'il ne voulait pas de prêtre, lequel dit-il voulait le lui faire par force.

Voilà ce qui s'est passé. Je n'ajoute ni ne retranche rien à cette scène.

Je l'expose dans toute sa révoltante réalité. Au nom de la famille, au nom de l'humanité, je proteste avec indignation contre les procédés inquisiteurs du trop fougueux représentant de l'église romaine. Quand donc serons-nous délivrés de ces tortionnaires, que tant de citoyens ont encore la faiblesse ou la lâcheté de supporter ?

Beraud Marius.

Note de la rédaction : Il n'y avait pas de trique dans la maison !

NOTA GM : Sous la houlette M. Roux, directeur de la Démocratie, Marius Béraud, franc-maçon va progressivement prendre la suite du protestant Louis Fourniol pour relancer l'action anticléricale à Coux.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 7 avril 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Le Cléricalisme à Coux.

On nous écrit de Coux - Monsieur le Directeur.

La canaille créa la superstition, les honnêtes gens la détruisent.

On cherche à perfectionner les lois et les arts, peut-on oublier la religion ?

Qui commencera à l'épurer ?

Ce sont les hommes qui pensent. Les autres suivront.

Il faut être prudent, mais non pas timide.

C'est sous l'invocation de ces belles paroles de l'abbé de Saint-Pierre, que je vous adresse cette seconde et dernière lettre. Vous allez voir, une fois de plus, de quoi est capable cette superstition fille de la canaille.

Le cher parent dont je vous raconte l'autre jour les tourments physiques et moraux, a succombé. Il est aujourd'hui couché dans le champ de l'éternel repos

Que la terre lui soit légère !

Mais je dois à sa mémoire de rappeler l'odieux attentat dont, vers la fin, il a été l'objet de la part de l'homme de dieu.

Bien qu'éconduit de la façon qu'on sait pour notre malade l'ensoutané, ces gens ont de l'audace, fit, avant hier, sans qu'on le lui fit dire, son entrée dans la maison affligée.

Ma sœur lui demande : Qui vous a dit de venir ? Mon mari ne vous a pas réclamé.

Le prêtre, sans se déconcerter, répondit qu'il s'agissait du salut de l'âme du malade.

Mais il est moribond, il a perdu connaissance. Il ne voit, n'entend, ni ne sent plus.

Peu importe. Vous répondrez pour lui.

Et voilà notre raticchon se mettant en mesure, non pas d'administrer mon parent, mais de dessiner je ne sais quel geste en tenant lieu. Sur ce, il

partit, tout fier de la victoire qu'il venait de remporter.

En effet il avait lieu d'être fier. L'homme vivant lui avait échappé, il tenait le cadavre. Il le tenait grâce à l'exploitation de la faiblesse humaine terrorisée par les affreux mystères dont l'invention cléricale a peuplé l'au-delà. Il a pris sa proie, l'a portée à l'église, l'a et enterrée ad majorem dei gloriam. L'honneur de l'église était sauvé à Coux.

Pas tant que ça monsieur. Il faut en rabattre. Si vous avez le corps, nous avons l'âme. Votre triomphe est piètre, pire que cela, honteux. Encore quelques-uns uns de cette espèce et vous voilà déconsidéré, perdu. Continuez, votre folie est la plus puissante auxiliaire que pût s'adjoindre la Raison, la Raison immortelle qui, quoi qu'on fasse, finira par avoir raison.

Beraud Marius.

NOTA GM : « *La Raison immortelle qui, quoi qu'on fasse, finira par avoir raison.* » Et renverra dos à dos les intégristes de tout bord !

Le Clairon de l'Ardèche.

Jeudi 25 avril 1901

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 289 1901

Coux - On nous écrit.

Si le maire dont nous sommes affligés à Coux peut nous citer une commune de l'Ardèche animée de sentiments plus rancuniers et plus partiaux qu'il ne l'est, nous nous engageons à faire le pèlerinage à Lourdes, ce qui de tous les sacrifices, est celui qui nous coûterait le plus

Une preuve, entre autres, de l'état d'esprit de cet étrange magistrat.

Il paraît qu'il avait adressé à l'administration une demande générale tendant à obtenir un secours pour les victimes des inondations. Une certaine somme lui aurait été allouée. Il s'est aussitôt mis à l'œuvre de la répartition et savez-vous comment il a dressé sa liste de sois disant les plus nécessiteux ? Il y a mis ne riez pas ! M. Ladreyt De Lacharrière et autres misérables de la même espèce. Quant aux républicains suspects, il va sans dire qu'ils ont été religieusement écartés.

Nous croyons savoir qu'une protestation a été envoyée à la Préfecture. Quant à nous, pour peu que M. Labrou en exprime le désir, nous mettrons les points sur les I.

Une question avant de finir. Pourquoi M. le maire ne convoque-t-il pas à la mairie les membres du bureau de bien faisances ? Serait-ce pour mieux les tenir ?

L. F.

NOTA GM : Notre chroniqueur donne un seul nom, c'est peu, mais bien choisi, merci !

M. Ladreyt De Lacharrière, un adversaire du maire aux dernières élections. Preuve que ce dernier administre sa commune sans rancune. Nous le savions déjà!

Suite dans la Démocratie le 28 avril 1901.

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 28 avril 1901.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 773 1901

Coux - On nous écrit.

Malgré notre désir de connaître la vérité sur l'indemnité allouée pour les victimes des inondations. M. le maire nous fait dire qu'il ne nous répondra pas. Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer que la somme a été distribuée aux plus nécessiteux, « *je te crois* ».

Par force, on les pend. Mais pourquoi, alors communiquer au bureau de bienfaisance une liste ou figureraient les plus riches de la commune à moins que les membres du bureau de bienfaisance ne soient des menteurs.

M. le maire, nous ne connaissons pas comme vous la dissimulation. La rancune et l'orgueil vous ont aveuglé au point que vos lunettes vous sont inutiles.

L. F.

NOTA GM : Louis Fourniol détracteur Radical veut nous faire croire que les dédommagements pour inondations étaient destinés aux personnes les plus nécessiteuses de la commune, à l'exclusion des plus riches. Avec raison, le maire fera indemniser tous les sinistrés.

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 5 mai 1901.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 773 1901

LETTRO DÉ VÈS COUX.

Pusqué nosté mairo Lobrou dit qué savé pas bien escriouré en francés, li chaou doun escriouré en patois : couneïssé qu'oquolos douos lengos. Sous pu fouor qué lou fousseïrié qué soulio resta vès chooumeïras, qué escri-

vio qu'en potois. Mous omis sens uros d'estré dès Coux, car d'empieï ques mairo toutés soun counten ou vous soun pas.

Pensa : ilé veï tout, sa tout, pensa tout, faï tout, devino quasi. Si oïo resta un jour dé maï o l'oprentissage o Montélimar, oquo l'iéro. Mais soin, potroun, qu'on veïgué oquélo testo d'intellectuel, li digué : petit, té chaou fila, qué pieï mé forias councuranço et sé trompavo pas, fêdos o lo saou, molgré qu'avé pas fêni fron soun estagé fron soun estagé . Per lo médécino, es pu fouor qu'Esculapo, pamen qué néro lou Diéou (1)

(1) Exemple : soun grontomi Duchomp dé vès lo Jouubernio oïo doréïeromen près lou choléra gaminus, visté so feno sugué vès nostré docteur Francus. Momio, li digué, vosto omé ès merchond dé coucous, chaou qué mongé dé sédo d'aouten iéou vaou prepورا l'emplastré incognito et si n'oven besouen, veiren oqué demo. Lou rémèdi li coupé, chomi coumo en co dé peirro. Yarro, déou essé gorri, qué souogna sos chabros omaï soun bouc.

Coumo mestré d'escolo, molgré qué avé pas lou chivaou lou centouré chiroun li, sério ona quos Jorrès, pamen lio beléou 4000 ons ons ons quéro lou plus fouor proufesseur.

Mais oqui oun soun tolon es lou pu fouor, oquos oou mestie d'esper. Per los coto mobiliéros, los journas dé prestotioun, los cotos persounelos, oqui nous omi oquos lo perfectioun. Et coumo es trop moudesté, vous dirio pas en dengu, mais urousomen lou percétour o envouâ en quouquous lou résultat de soun trovar, surnaturel per en omé vulgairé.

Mé n'en soun counten qu'otendoun lou moumen dé los estréno, per li pourta en codeau. Mais o fas o qué, grond trovar, rien qué en do quéou qu'oion pas vouta per élé, oquos per lous over, en aoutré co.

Oh ! Lou molin, qu'on vous disé qué los couneï tout os, jusquo moussu Lodreyt qué lou voulio fa desgreva dé 50 saous. Quent o perto foren l'ou jour dé so mouort. O jis dégorçons per li succéda séron perdus, ieou créï. Yarro, repos sainto rédo mauvaiso lengasso.

L. F.

NOTA GM : Par cette forme de dérision, la valeur morale de Louis Fourniol n'en sort pas grande.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 9 mai 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux.

Dimanche dernier 5 courant les invités du baptême de la petite citoyenne Eva Clotilde Gilles, réunis au café Vidal Paulin ont eu l'heureuse idée de faire entre eux une collecte en faveur des écoles laïques, laquelle a produit la somme de 3f65. Nous félicitons la jeune baptisée d'avoir fourni l'occasion de faire une œuvre démocratique. Comme on dit dans nos campagnes, cela lui portera bonheur.

NOTA GM : On rentre jeune en politique chez les radicaux !

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 19 mai 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Au moment où sur tous les points du globe, même marqués d'une croix, on réclame la suppression des jésuites, nous pensions que notre maire et ses partisans, qui comme on sait, sont les seuls républicains, auraient protesté contre la mission faite dans notre commune. Hélas ! La plupart de ces purs étaient les premiers à se prosterner aux pieds de l'incommensurable pansu (140kg). Jeune, voilà bien de tes produits, que nous avons eu pour missionnaire, une semaine durant. On ne se vit pareil abrutissement. Nous avons assisté à une éclipse totale de bon sens et de la raison.

Ce n'est pas flatteur pour notre pays, mais c'est comme ça. Passons.

Si nous parlions un peu de nos salaires. En voici un, facteur des postes, qui bien qu'ayant à proximité de sa demeure deux écoles laïques, envoie ses enfants à l'école congréganiste libre beaucoup plus éloignée. Et-ce admissible ?

Détail piquant. Le local où est installé cette dernière école est fournie gratuitement par un conseiller municipal et membre du bureau de bienfaisance nommé par M. le Préfet, qui ne l'aurait certainement pas choisi s'il avait été bien renseigné sur son compte.

Ce qui est triste c'est que lorsque des citoyens ont le courage de signaler de tels faits, ils passent pour des brouillons et des mécontents. Eh bien, oui, nous sommes mécontents,

mécontents de voir que la République soit si mal servie par ses serviteurs.

Un groupe.

NOTA GM : Drôle de républicain à la mode, qui voit dans la fonction publique une forme de servage. Un travailleur fonctionnaire devient un serviteur et n'a plus le droit d'élever ses enfants selon ses propres convictions.

Le conseiller municipal fait don d'un loyer à la communauté catholique, c'est une preuve de désintéressement. Seul des esprits cyniques peuvent y trouver une raison de dénigrer ce généreux élu.

La suite dans le Clairon du 26 mai 1901.

**Le Clairon de l'Ardèche.
Dimanche 26 mai 1901
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 289 1901**

Coux - Un groupe de catholiques indépendants nous adresse la note suivante.

Réponse à la Démocratie.

Dans son numéro de dimanche 19 mai, la Démocratie, après avoir inséré la Déclaration des Droits de l'homme, dans laquelle on lit cet article X :

"Nul ne doit être inquiété, pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi".

La démocratie, dis-je, a le toupet d'insérer, à sa 3^e page, la lettre d'un certain groupe critiquant, entre autres grossièretés et impolitesses indignes de gens bien élevés, notre maire et la plupart de ses partisans, parce qu'ils sont allés, à l'occasion du Jubilé donné dans notre paroisse, remplir leurs devoirs religieux.

En voilà de la bonne logique. N'en déplaise "au groupe" les honorables membres de notre conseil municipal n'ont, par cette démarche fait qu'accroître l'estime et la confiance que les honnêtes gens du pays avaient en eux.

Ils n'ont fait qu'user de leurs droits de citoyens (témoin l'article X de la Déclaration) et le "groupe" en se mettant en opposition flagrante avec les principes de 89, a prouvé une fois de plus qu'il n'était pas l'héritier des purs républicains de la Constituante, mais simplement un ramassis de certains endiablés qui ne veulent point

de liberté pour ceux qui ne pensent pas comme eux.

Nous le savions déjà, nous nous le rappellerons au besoin.

NOTA GM : Cet article écrit au nom d'un groupe de catholiques est de la main d'Eugène Labrou. Ce texte ciselé et puissant reste d'un ton ferme et digne, il n'en a que plus de force.

Réponse dans la Démocratie du 2 juin 1901,

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 2 juin 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Un groupe de catholiques indépendant de Coux. Qu'es aco juste ciel !! Nous taille une réponse dans le Clairon du 26 mai. Il nous dit qu'en critiquant l'attitude penchée du maire de Coux et de ses partisans, devant l'immense missionnaire qui une semaine durant a fait les délices de la gent dévote, nous nous sommes mis en opposition flagrante avec les principes de 89. Et il nous fourre sous le nez, qui ? L'article X de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ainsi conçu :

"Nul ne doit être inquiété, pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi".

Ce n'est pas nous, fils de la révolution, qui déclinons son autorité. C'est elle au contraire que nous invoquons, c'est elle que nous prenons pour Juge.

Avons-nous inquiété les mariolâtres de Coux dans l'exercice de leurs cultes ? Non, parce que le mot inquiéter signifie troubler quelqu'un dans la possession d'une chose et que nous n'avons pas, que nous sachions, jeté le trouble dans l'église de Coux. Nous avons laissé bien tranquille M. Labrou et les siens.

Nous n'avons fait que les critiquer. Nous nous sommes contentés de signaler en leur personne « l'éclipse totale du bon sens et de la raison ». C'était notre droit, comme le leur de nous qualifier dans leur organe le Clairon de gens mal élevés.

Le groupe de catholique indépendant de Coux a donc donné un coup d'épée dans l'eau.

Qu'il se rassure ! Nous ne sommes pas ici « un ramassis d'endiablés qui ne veulent point de liberté pour ceux

qui ne pensent pas comme eux. » Nous sommes des citoyens disant leur fait à quiconque leur paraît dévier du chemin de la justice et de la vérité, laissant à leurs adversaires le droit absolu de se prosterner devant tous les faux dieux et de chercher à démontrer qu'il fait nuit en plein midi et que le ciel n'est pas plus pur que les bas fonds de l'âme d'un cléricale.

Liberté, pour tous, avec respect de la loi, confiance en la Raison, telle est n'en déplaise au groupe de catholiques indépendants de Coux la devise à laquelle avons été, sommes et serons toujours fidèles.

Un groupe de républicains.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 16 juin 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Il est étrange qu'après 31 ans de république, de simples citoyens soient obligés de signaler à qui de droit, par la voix de la presse ou autrement, les fonctionnaires qui, par exemple, envoient leurs enfants aux écoles congréganistes. Est-ce que l'administration ne devrait pas veiller elle-même sur ses agents ?

N'empêche qu'il faut un certain courage, pour se faire les policiers bénévoles et gratuits de la république. On s'expose à des horions dont on pourrait parfaitement se passer. Le signataire de ces lignes en sait quelque chose. Si encore l'on était suivi par tous ceux qui au fond vous donne raison ! Que de républicains se taisent qui devraient parler ! Si du moins on était apprécié en haut lieu ! Apprécié, voici comment : « Ce monsieur n'est qu'un brouillon. Sa réputation est exécration ! » (Voir la justice)

C'est triste mais c'est comme ça.

L. F.

NOTA GM : Ce personnage se glorifie d'être un délateur !!!

**Le Clairon de l'Ardèche,
Vendredi 28 juin 1901
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 289 1901**

Coux-

Vu le nombre toujours croissant de voitures et surtout d'automobiles qui traversent Coux, le maire M. Labrou par une mesure de prudence très légitime, vient d'interdire la tenue du bal sur la voie publique

Seuls, les adversaires politiques de ce maire intelligent et sensé, se plaignent de cette prudente mesure, il fallait s'y attendre.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 30 juin 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Pas n'est besoin, juste ciel, d'aller à Lourdes pour voir des choses extraordinaires. Descendez seulement chez nous à Coux. En une demi-heure vous y serez et alors vous y verrez des choses, des choses telles que vous vous croirez transportés comme un coup de baguette magique au beau milieu de l'empire n° 2.

Le magicien, saluez ! C'est notre vieille connaissance, M. Labrou, Maire. Il vient de se distinguer par deux nouveaux exploits.

Nous avons, à Coux, un conseiller municipal, cléricale naturellement, qui s'était mis marchand de cocons. Comme les cocons n'arrivaient pas en masse et qu'il ne valait pas la peine de se payer un comptable, voici comment on s'est arrangé.

« Vous êtes, lui dit M. Labrou, marchand et moi je suis maire, Vous êtes illettré et moi savant. Je suis donc tout désigné pour tenir vos comptes. Mais ne pouvant rester tout le jour à la salle du pesage des cocons, ni vous non plus, je prendrai un arrêté disant que le pesage aura lieu à 4 heures du soir. Est ce compris et entendu ? » - « Parfaitement ! » Et ainsi fut.

Les producteurs de cocons, que cela les dérangeât ou non, furent obligés de faire peser leur marchandise à l'heure tardive, si arbitrairement prescrite, mais voici où l'affaire se corse. M. Durand, le marchand, par faveur spéciale se tenait en permanence dans la salle du pesage qui était située dans un café. Ce qui, pensons-nous, est contraire à la loi. Et quand un autre marchand, M. Tavan par exemple, se présentait dans ladite salle, M. le Maire, en véritable cerbère, lui intimait l'ordre de sortir.

Et d'un voici l'autre :

Deux honorables cafetiers républicains voulaient, selon l'usage, faire une fête votive. Ils allèrent en demander l'autorisation à M. le maire qui leur interdit de faire danser sur la voie publique, sous prétexte que les automobiles en passant feraient des malheurs. Une fête votive sans bal public n'a pas sa raison d'être et à

Coux il n'y a de lieu public que la route. Il n'y aurait donc pas de fête votive. On eût beau insister, chercher à démontrer qu'il n'y aurait moyen de faire ralentir la marche des susdites machines... Tout fut vain. « J'ai dit, répondit le maire omnipotent, qu'il n'y aura pas de bal public et je le tiens pour dit. » Et voilà comme nous n'avons pas eu à Coux, cette année, de fête votive.

Il ne reste plus à la tête d'allemand que nous avons pour magistrat qu'a interdire le 14 juillet, et tout feu d'artifice sur la même route, où il vient de faire défense de danser. Et ce sera complet et...le gros missionnaire, qui l'autre jour tonitruait dans notre église, devant M. le Maire buvant comme du petit lait chacune de ses paroles, n'aura plus qu'à se rendre grâce au ciel d'avoir laissé après lui des traces si profondes et si bénies de son glorieux passage.

Quand je vous disais, qua Coux nous n'étions pas en République, mais en plein Empire !

Une douzaine de républicains.

NOTA GM : Le magicien dans cette histoire c'est l'auteur de cet article qui déforme les faits dans la première partie et donne une information tronquée dans la seconde.

La vérité sur les cocons : La diminution notable du volume des cocons a peser, ne justifie pas la présence à plein temps d'un agent de pesage. Les personnes désignées à la corvée ont certainement apprécié la réduction de celle-ci, qui passe ainsi de 10h à 4h par jour. Quant au service gratuit que Eugène Labrou rend à son ami, c'est une « bonne action » privée qui ne regarde pas ses adversaires politiques. Quant aux fameux détails corsés qui suivent, la déformation malade de la narration des événements en rend peu crédible la véracité.

La fête votive : deux cafetiers veulent faire un bal sur la route en face chez eux, et non pas sur la place devant l'église ou se trouve un autre café. Le maire ne fera pas de cadeau à ses ennemis politiques, et fort de son droit, n'autorise pas la fermeture à la circulation de la voie publique. Comme vous le voyez en 3 lignes tout peut être dit, et notre correspondant de la Démocratie n'a pas

trouvé la place de dire l'essentiel en 12 lignes !

Un seul homme se cache derrière cette signature « Une douzaine de républicains », le protestant de service Louis Fourniol, sa prose très personnelle et l'utilisation du « je » dans la dernière phrase le démasque.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 28 juillet 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

J'apprends que j'ai obtenu une voix à l'élection pour le Conseil Général. Le bulletin était ainsi libellé.

*Beraud Marius
franc-maçon, libre penseur,
Meneur de bande.*

En vérité je ne me croyais pas autant de mérite et je ne saurais trop remercier mon charmant électeur de les avoir ainsi mis en évidence. Apôtre de la vérité et de la justice humaine, excusez du peu !

Allons, cela vaut un verre. Que mon unique mais précieux électeur, qu'entre nous je soupçonne être un parfait clérical, se fasse connaître et je m'engage, à la prochaine rencontre, à trinquer avec lui à Fraternité et même à autre chose.

En attendant salut à lui.

Beraud Marius.

NOTA GM : Tout est bon pour faire un article :

Si l'on ne trouve rien à redire sur la gestion municipale c'est qu'elle est vraiment bonne.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 10 novembre 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - On nous écrit.

Décidément notre jeune vicaire est infatigable. Tout lui est bon pour la propagande : L'église, les maisons particulière, la rue...C'est là que j'ai eu la satisfaction d'entendre le dialogue suivant. (1°

Et bonsoir, M...comment allez-vous ? Votre garçon va toujours à l'école et vous ne l'avez mi chez les frères ? N'oubliez pas que c'est chez eux seulement que peuvent s'acquérir une instruction solide et cette éducation religieuse qui seule peut soulager toutes nos peines. Allons ! Décidez-vous, et je prévientrai le frère directeur...

Cher Monsieur, répondit M...votre tâche est difficile, car la maison de vos chers frères est loin de chez nous surtout en hiver. Pourquoi n'ouvririez-vous pas une souscription pour la construction d'une école privée ? Cela faciliterait beaucoup votre propagande. Tenez, je souscris pour cinq centimes, à la condition toutefois qu'on fasse lire à vos futurs élèves des livres rationnels.

Là dessus on se sépara. Je vois encore la tête du vicaire. Mais l'action de notre bouillant goupillonneur ne s'arrête pas là. Elle s'exerce aussi sur les jeunes gens. L'autre soir, le quartier de l'église était en effervescence. Le sanctuaire retentissait de cantiques à l'usage des soldats. Ce qu'ils rigolaient, quelques-uns uns de nos conscrits ! On eût dit un véritable concert. Il y avait, dit-on, des gâteaux, du vin blanc. Il ne manquait plus qu'un violoniste et des danseuses. Et tout ça pour préparer une messe solennelle de départ qui a été fixée à ce dimanche. On assure que le porte bannière sera un pensionné du Tonkin. Mais je ne croirai que si je le vois.

Il ferait beau voir le drapeau de la classe à l'église ! Le citoyen Manson à qui il était échu, n'est pas homme à le faire servir à une manifestation cléricale d'où il ne pourrait sortir qu'amointri et souillé. Il tiendra bon. Il va donc nous être donné de constater si nos jeunes conscrits entendent être les soldats du Pape ou les soldats de la République.

Au dernier moment, le bruit court qu'il y a dispute entre le vicaire et ses recrues.

La raison serait-elle en train de reprendre ses droits ?

Un anti-clérical.

NOTA GM : (1) L'authenticité de ce dialogue reste douteuse. Coloré de rouge, cet article manque de vraisemblance.

L'année suivante les conscrits catholiques voudront faire bénir leur drapeau comme il en est d'usage depuis le Consulat. Pour éviter l'affrontement avec les anti-cléricaux, ils en achèteront un deuxième, qui pourra rentrer librement dans l'église. Cette sage démarche sera vigoureusement critiquée. Liberté...Liberté... (*La Démocratie de l'Ardèche du 16 mars 1902*)

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 14 novembre 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901
VÈS COUS**

Nosté mairo o testo bloncho (chaou pas créiré qu'avé lous piéou blon) déou estré rudomen counten, vaou vous dire per qué, vous dèvinoria pas.

Dempiey longtemps, chervavo un bouon furet per faire lo chasso os lapin, lous cos qué li ourrio quaouquo festo per esquinta lo Républiquo lio quaouqué jours qué l'oves qué dé Vivies n'y envoyé un tout négré puro raço itolieno. Fogué bé douos ou très pètititos expérienços en orriven, mais li trovèron o diré et sèro pouosa quaouqué jour.

Oquesto semono possa o fa d'expérienços en grond. O ségu toutes lous pertus dè lo communo, talomen qué démincho possa orio ocompa o lo gleïso eno gento troupo obé dé dro-péou dé tombour et clairoun. Dision que li oïo per béouré et per monga, iéou creiou qué laiyo proudé coborès vès Cous.

Mais co qué trovè stupidé, qué metton éno potonto oou pu pètit ouvrier per pès et méouro et qué païon ton dé pontin per explouata lou paouré peuplé.

Ah ! Mous pourès omis, sobè pas perqué sen en républiquo quon lous piro combréins gouvernour, et qué lio jis dé justico per lou pètit peuplé et qué eïssi vès Cous sen gouvernas per lou pu fomès tiron qué lo terro pouorté et qué déungu oouso rien li dire omaï tuessé lo mita dé lo coumuno. Mais iaro qué los veillas venon, onen preïndre quaouque moumen per rigoula un paou, oou prumié moumen quououren parloren dé lo célébro messo qué nosté furet doou mairo o dito per lous célébrès sourdars doou pape qué partoun uéi ou démo.

Lou portojaire.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 12 décembre 1901.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 773 1901**

Coux - Notre concitoyen et ami L. F. de Coux nous demande l'insertion des lignes suivantes.

Notre savant maire, ancien professeur, officier d'Académie, etc...,dit qu'il ne vaut pas la peine de me répondre, que s'il me répondait, il m'écraserait, pécaïré !

On ne saurait montrer plus de morgue et d'imprudence. Ce grand

monsieur ne craint pourtant pas de s'abaisser pour me faire imposer de 0,30 cent tandis que plusieurs de ses partisans ne payent ni côte mobilière ni journées de prestation. (1)

Encore deux petites questions à sa haute M. le maire de Coux.

Pourquoi êtes-vous maire ?

Pourquoi, quand vous étiez maire en herbe, vous adressiez-vous à un journal socialiste de Lyon pour y étaler votre prose fumiste et non pas aux journaux chers à votre cœur de bigot, La Croix, etc. ?

J'attends votre réponse. Si elle ne vient pas, je vous considérerai comme un lâche et en qualité d'honnête citoyen, je ne vous ferai pas l'honneur de vous saluer. (2)

L. F.

P.S. Telle est la haine professée par notre drôle de maire à l'égard de ses adversaires, qu'il alla, un jour, jusqu'à refuser de légaliser ma signature, même en présence de deux témoins !!! (3)

NOTA GM : (1) Dans ce type de critique notre délateur, qui n'est pas en reste pour dénoncer les gens, ne trouve à citer que le curé, ce dernier vend bénévolement le journal La Croix. Le bénévolat serait-il imposable ?

(2) La réponse est connue de tous les Coussains, Socialiste, Eugène Labrou écrit dans un journal socialiste.

Par la suite une dérive anticléricale provoque la scission des Républicains en deux partis, les radicaux et les libéraux.

Républicain catholique, il se positionne au centre de l'échiquier politique et le journal La Croix, noyauté par les royalistes, ne convient pas à son esprit républicain.

3) Une première fois Eugène Labrou a refusé de légaliser une signature, la présence de deux témoins lors d'une seconde tentative n'a pas changé fort heureusement son point de vue sur la légalité de la chose.

On ne peut reprocher au maire d'être tatillon, lire l'article de la Démocratie du 9 avril 1899 ou notre cher L. F. se vante d'avoir obtenu la signature du maire « pour légalisation il est vrai » et induit le lecteur en erreur en lui faisant croire que Eugène avait approuvé « le maire lui-même ne

dédaigna point d'y apposer sa signature » et ensuite changé d'avis.

Année 1902

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 5 janvier 1902.

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 774 1902.

On pourrait croire que sous la république, tous les citoyens devraient être soumis à la même loi et être traités de la même manière. Transportez-vous à Coux près de Privas et vous ne tarderez pas à vous convaincre qu'il en est tout autrement. Nous avons ici, une trentaine d'ouvriers maçons, tailleurs de pierres, menuisiers, cordonniers, forgerons et tailleurs d'habits, plus deux marchands de journaux dont le vicair.

Et bien, le maire, bas instrument de la réaction cléricale, est allé me prendre dans le tas pour me faire imposer des poids et mesures, tandis qu'il en a fait exempter les autres. Et ça passe comme une lettre à la poste. Ce n'est pas que je me plaigne du sort qui m'est fait. C'est pour dire qu'à Coux, la République ne se fait nullement sentir et que l'égalité et la justice sont des mots vides de sens.

J'ose encore espérer que les républicains finiront par comprendre qu'il n'est que temps de se dessaisir et de fourbir leurs armes. C'est la grâce que je leur souhaite.

L. F.

NOTA GM : Le nez dans son pipi, Louis Fourniol a du apprécier et comprendre maintenant la valeur de la décision du Maire qui réduit à 4h par jour la corvée de poids et mesures. (*La Démocratie du 30 juin 1901.*) Très bonne décision du professeur pédagogue, Eugène Labrou.

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 19 janvier 1902.

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 774 1902.

Coux - Nous recevons et sommes heureux de publier la lettre suivant.

Citoyen Directeur.

Ayant l'intention de faire paraître une série d'articles sur la politique à Coux je me plais à espérer que vous voudrez bien les accueillir dans votre vaillant journal.

Un moment, j'ai été las de la politique au point de m'en croire sevré à

tout jamais. Mais le devoir du citoyen a repris en moi le dessus. Et quel est l'homme conscient de ses droits qui resterait insensible et inerte devant la campagne électorale de 1902 ? (1)

Certes, je ne doute pas du résultat. Mais il est bon, comme dit avec juste raison, Toussaint, de se mettre en gardes contre les éventualités qui à la dernière heure pourraient se produire. Il est du devoir de tous ceux qui veulent la République républicaine de chercher à anéantir le suprême effort qui se prépare sous la bannière des jésuites.

J'espère que cette fois la commune de Coux ne restera pas en arrière. Si les républicains ont été lâchement trompés par leur premier magistrat dans deux élections successives, ils sauront lui montrer qu'ils en ont assez de sa politique tortueuse, en donnant une écrasante majorité au candidat vraiment républicain qui se présentera à leurs suffrages.

Merci donc par avance et à bientôt.

M. Beraud

NOTA GM : Lettre de candidature d'un chroniqueur, radical et franc-maçon. Nous avons déjà apprécié ses propos, à travers quelques articles.

Prochain article dans la Démocratie du 26 janvier 1902.

(1) Les élections législatives de 1902 vont mettre au pouvoir pour une courte période une minorité radicale. Les catholiques, majoritaires en France, excédés par les persécutions anticléricales, provoqueront la chute définitive de ce mouvement. Désavoué et marginalisé, ce courant se dissoudra bien plus tard dans l'internationale communiste.

La Démocratie de l'Ardèche,

Jeuudi 23 janvier 1902.

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 774 1902.

Coux - Un homme qui a droit à tout notre mépris et à celui de tous les républicains, c'est le maire de Coux. S'il avait tant soit peu de mémoire, il se souviendrait qu'il n'a pas toujours respecté la vie privée de ses adversaires. Ce qui l'empêcherait peut-être aujourd'hui de guetter l'occasion de nous poursuivre pour diffamation, et ce qui m'autorise, moi, à dire la vérité toute la vérité sur son compte.

Quand cet homme est venu habiter Coux, il s'est mis à la tête des républicains avancés pour renverser une municipalité qui pour n'être pas complètement républicaine, n'en avait pas moins à sa tête un républicain éprouvé. Dès qu'il fut installé à la mairie, il ne resta de ses belles déclarations démocratiques que de la fumée.

Un jour, en présence de plus de 50 citoyens il disait. « Voyez vous c'est une honte pour la commune que d'avoir une école de filles qui ne soit pas encore finie depuis le temps ! »

Voilà bientôt six ans que l'auteur de ces paroles est maire et l'école n'a pas changé d'aspect. Un jour, nous lui rappelions ce qu'il avait dit. Il nous répondit : « Ce n'est pas vrai. » Un quart d'heure après un autre citoyen lui faisant la même observation, il lui dit : « Peut-être bien. » Quel génie, messieurs, quel talent, quel dentiste.

Et quand M. l'inspecteur primaire refusait de satisfaire sa rancune, que nous dit-il, lui, le maire de Coux ? « Le fameux Vidil encore. C'est un protestant. »

Voilà l'homme démasqué.

Républicains de Coux que vous faut-il pour être édifié sur cet homme, pour le rejeter et pour faire rentrer notre commune dans le rang de celles qui veulent marcher dans la voie du progrès, de la justice et de la liberté ?

F.

NOTA GM : En ce début d'année Eugène Labrou fait l'objet d'une campagne politique orchestrée par le directeur de la Démocratie, J. J. Roux. Elle est signée par le protestataire « *Louis Fourniol* » et « *Marius Béraud* ».

Les commentaires discutables de faits supposés datent du précédent mandat « 1896 ». Vécus avec une toute autre vision par une majorité de Coussains, ils seront approuvés très largement aux élections de 1900 et 1904.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 26 janvier 1902.**

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 774 1902.

Coux - Je disais dans la Démocratie du 19 courant que les électeurs républicains de la commune de Coux s'étaient laissé tromper par celui qui aujourd'hui siège à la mairie. Ce n'est pas que je veuille les prendre

pour des enfants incapables de se conduire. Non, j'ai de leur caractère une plus haute idée. Seulement il leur est arrivé, ce qui arrive à tous ceux hélas ! Trop nombreux, qui n'ayant pas le temps de s'occuper des affaires publiques mettent leur confiance en un citoyen qui leur paraît propre à bien gérer et...le suivent aveuglément.

Je ne prétends qu'à une chose : Contribuer à ouvrir les yeux de mes concitoyens abusés après avoir ouvert moi-même les miens. Pour procéder rationnellement, je commence par faire connaître l'homme de confiance. M. Labrou que j'ai connu en 1891 et 1892 était affable, d'un abord facile et de bon conseil.

Il savait à merveille envelopper les dames et les enfants par son sourire, et les hommes par force poignées de main. Avec ça il possédait les beaux titres d'ancien instituteur et d'ancien professeur d'école normale. Son républicanisme paraissait aussi sincère qu'il était bruyant, rehaussé, au surplus, par celui de son père et de son frère qui avaient été poursuivis au 16 mai pour leurs convictions politiques. Il semblait donc qu'on dût l'accepter et se donner à lui sans réserve. Et comment ne pas le croire, quand la main sur son cœur et d'un ton ému, il nous disait : « Je ne suis pas ambitieux, si je me présente à vos suffrages, c'est que je reconnais que je puis vous être utile. J'agis par dévouement. Je voudrais une répartition plus équitable des charges communales, en un mot un peu plus de justice sociale... » Nous nous y sommes laissé prendre, étant loin de nous douter qu'un ex-professeur pût mentir aussi effrontément.

(à suivre) M. B.

La Démocratie de l'Ardèche,

Jeudi 6 février 1902.

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 774 1902.

Coux - On nous écrit.

Je reviens à mes moutons. Après les belles déclarations faites en 1892 par M. Labrou, tous les citoyens imbus de l'esprit de progrès et de justice se rangèrent autour de lui comme autour d'un chef sur qui on peut compter. Ainsi mis en avant et suivi, M. Labrou ne perdit pas son temps. Il organisa un comité d'union républicaine et rédigea les statuts qu'il fit adopter par une cinquantaine d'électeurs.

C'est là qu'il nous exposa encore son radicalisme.

L'article 10 portait : Le comité communal concentre la direction de la propagande, il centralise tous les renseignements utiles à la cause démocratique.

L'article 11 : En cas d'élection le comité entend les candidats et leur impose un programme démocratique.

Voilà, n'est ce pas, de quoi inspirer la confiance. Malheureusement cet étalage de principe ne devait servir qu'à l'ambition personnelle de son auteur. Quant au programme démocratique, il a été escamoté.

J'ai su depuis que notre maire a été professeur d'histoire. C'est dans l'histoire qu'il a cherché son modèle et quel modèle ! Notre homme aura voulu jouer au petit empereur. Eh bien, cher maître tournez la page, et vous y trouverez la honte et la dé faite. C'est ce qui vous attend. (1)

M. B.

NOTA GM : Ce texte est une véritable manipulation. Si l'on en croit Marius Béraud, c'est grâce à ses mensonges que Eugène a gagné les premières élections.

Cette affabulation ne tient pas la route, les faits le prouvent. Désabusé par la dérive anticléricale des radicaux, il démissionnera de la cellule bien avant les élections. C'est un homme libre, fort de ces convictions propres qui se présentera en 1896.

(1) Les électeurs Coussains approuveront encore sa gestion libérale en 1904, Une manipulation scandaleuse du système électoral permettra aux radicaux de prendre la mairie en 1908. Leur gestion catastrophique va faire tripler les impôts en 4 ans « *Nota du 12 mai 1912* ». Le retour des amis de Eugène va rétablir durablement et sainement les finances de la commune.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 18 février 1902.**

Archives Dép. de l'Ardèche.

PER 774 1902.

Coux - On nous écrit.

J'ai pris tâche de dévoiler l'homme qui siège à notre mairie. (1) J'irai jusqu'au bout. Si mes souvenirs mes souvenirs ne sont pas certains, je compte sur mon adversaire pour les redresser.

Si je considère comme un devoir de critiquer M. Labrou maire, c'est parce qu'il a menti quant il s'est donné pour un républicain. Témoin la politique tortueuse et Jésuitique, qui a été la sienne, depuis qu'il fait parti du conseil municipal. Élu sur un programme démocratique et grâce à l'appui d'un comité sincèrement républicain, il fit tout pour constituer une majorité dans notre assemblée communale. Il s'occupa sérieusement (2) des questions administratives. Il vit ainsi grandir son influence. (3) Mais des doutes ne tardèrent pas à envahir l'esprit des républicains. Ils se disaient : Il y a quelque chose là dessous. Ils flairaient déjà le renégat. Et lui de protester : Comment me dit-il un jour, peut-on dire que je ne suis pas républicain, moi qui ai fait augmenter le crédit des écoles. Cet acte même n'avait d'autre but que de cacher son jeu, et d'arriver à capter le suffrage universel, aux élections de 1896.

M. B.

NOTA GM : Encore un article ou aucune information n'est donnée. Des commentaires mais rien pour étayer.

(1) En fait notre journaliste en herbe ne dévoile rien du tout.

(2) C'est une véritable reconnaissance sous la plume d'un adversaire.

(3) Le volet administratif n'est-il pas le point le plus important d'une mairie ?

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 27 février 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.**

Nous voici donc en 1896. Cette fois M. Labrou dressa sa liste pour les élections municipales sans le concours de son comité. Pourquoi ? Parce qu'il craignait que le comité (3) ne fût absolument d'accord avec lui pour le choix des candidats. En agissant ainsi M. Labrou a fait le contraire de ce qu'il avait été entendu qu'il ferait, savoir qu'il n'y aurait pas d'élections sans que les délégués du corps électoral républicain fussent appelés à dresser un programme et à désigner les citoyens capables de le réaliser. Dé ce jour, M. le maire, vous étiez passé dictateur, avec une majorité faite à votre image, majorité que par finasserie vous aviez agrémenté

de quelques républicains impuissants par leur nombre à vous tenir tête.

Désormais plus de discussions. Magister discit. Cela suffit. Quoique vous proposiez ou fassiez, vous aurez raison.

Le premier acte de notre brigadier a été de rogner le plus possible au crédit des écoles laïque (2), contrairement à ses revendications de simple conseiller. Le second a été de s'attribuer le secrétariat de la mairie (3), afin que rien n'échappât à son regard d'aigle. Et les naïfs de s'écrier : Quel désintéressement ! Allons donc !

« Du bien, il n'avait gardé. Il égarait les masses.

Avec des doigts levés en l'air et des grimaces. »

M. B.

NOTA GM : (1) Ce comité occulte, soumis à la botte d'une fraction franc-maçonnique, voulant noyauter le système électoral, est une bien curieuse conception de notre système démocratique. Toutes les supputations émises par Marius Beraud sont fausses et n'engagent que lui. Eugène Labrou, vrai républicain, fait ce que sa conscience politique lui dicte et cela malgré les vociférations des francs-maçons. Son action sera jugée par l'histoire, n'en déplaise à nos pseudo démocrates. Son désintéressement matériel et son dévouement pour les affaires municipales ne font aucun doute. Une gestion rigoureuse et un bon fonctionnement des institutions seront tout à son honneur.

Ses pâles adversaires échoueront dans la gestion communale de 1908 à 1912. Comme des enfants inconséquents, ils voudront tout faire, tout de suite, les impôts seront multipliés par trois en quatre ans, les rouges seront écartés de l'administration municipale pour toujours.

(2 & 3) Des réponses avec détails ont été apportées, en leur temps, sur ces deux sujets. (*La Démocratie du 13 juin 1897 et 23 janvier 1898, pour contredire des arguments réchauffés.*)

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 13 mars 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.**

Coux - On nous écrit.

Notre maire clérical aujourd'hui, démocrate hier n'est pas ambitieux. Il l'a dit et répété sur tous les tons. Cela ne l'a pas empêché lors de la nomination de la présente municipalité d'avoir été désigné maire à l'unanimité des 12 conseillers. Il a avec une modestie tout à fait remarquable, voté pour lui bien qu'il eût la certitude de n'avoir pas de concurrent. (1) C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire M. Labrou n'est pas ambitieux et j'ajoute pas du tout autocrate. Et la preuve qu'il est le libéralisme même c'est qu'il ne met pas même aux voix une proposition qui émane d'un conseiller et qui ne lui convient pas. Ainsi, un jour, un de ses collègues appartenant à la minorité républicaine s'avisait de proposer une adresse de félicitation pour le gouvernement de la défense républicaine. « C'est inutile » dit le maire, et tout finit par là. (2)

Osez donc, après cela, soutenir que notre porteur d'écharpe n'est pas plus libéral que désintéressé !

M.B.

NOTA GM : (1) Pour être modeste version Marius Beraud, il fallait que Eugène candidat, ne vote pas pour lui-même. Sans enjeu, un tel acte hypocrite aurait très certainement fait l'objet d'une critique à 180° de la part de notre moralisateur.

(2) Par cet acte l'opposition municipale a voulu engager une polémique sur une action de politique nationale, Eugène, fort pertinemment, évite un piège. De toute façon, ce débat stérile n'avait rien à voir avec le mandat de l'assemblée municipale.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 16 mars 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.**

Coux - On nous écrit.

Les jeunes gens de Coux qui font partie de la classe se trouvent avoir deux drapeaux au lieu d'un. Voici comment la chose s'est produite. En versant leurs cotisations pour l'achat d'un drapeau, nos conscrits acceptèrent la proposition d'un de nos amis, tendant à ce que cet emblème

observât en matière religieuse la neutralité la plus absolue. Il fut même écrit sur une feuille de papier timbré qu'à la fameuse messe de départ il n'entrerait pas à l'église chacun d'ailleurs restant libre d'y aller ou de ne pas y aller. Tous avaient ou semblaient avoir la conviction que les trois couleurs ne pouvaient convenir en même temps à la République et à Rome.

Depuis, la plupart changèrent d'avis. Un des leur, le fils de M. Ladreyt de Lacharrière, fit l'achat d'un second drapeau tricolore et les voilà partis avec pour l'église. Il y avait des oriflammes, des fusils, des sabres, des masques que sais-je encore ? Ce n'était pas une messe, disait un enfant à la sortie, c'était une comédie. Le mot n'est pas pour me déplaire. Le jour où l'église se transformera tout à fait en théâtre, dépouillée de ses monumentales absurdités, et mômeries, tout libre penseur que je suis j'irai pour me divertir un brin... Cependant, un autre drapeau était arboré en plein soleil, claquant au vent, et ce drapeau avait un langage. Il disait : *« C'est moi le vrai drapeau national et non l'autre. A moi tous ceux qui aiment la grande Patrie et indivisible. La Patrie avec son immortelle devise. : Liberté, Egalité, Fraternité. La patrie à laquelle on est fier et heureux d'appartenir, la Patrie républicaine pour laquelle il vaut la peine de vivre et de mourir. »*

Et au lieu d'être attentifs à cette voix que firent nos jeunes gens, retour à la maison sépulcrale. Ils se mirent à boire et à manger aux frais du plus riche d'entre eux. Pauvre jeunes gens ! Piètres soldats !

B.

NOTA GM : Cet excès de langage n'étouffe pas notre libre penseur !!

Drapeau de la classe suite de la Démocratie du 10 novembre 1901. Pour en disposer librement, un groupe de jeunes Coussains décide d'acheter un deuxième drapeau. Ainsi il rentrera et sera béni dans l'église. Nous sommes en République, le culte est libre, oui ou non ?

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 16 mars 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.**

Conseil municipal - Coux.

Dernièrement le conseil municipal de Coux s'est réuni pour statuer sur la demande d'autorisation faite par les « bommes sœurs ». Sur les 10 membres présents 9 ont émis un avis favorable. Seul le citoyen Molière a eu le courage de soutenir le principe républicain ;

Ce n'est pas nous qui sommes surpris par le vote de ce conseil que nous avons été le premier à signaler et à combattre comme inféodé à la réaction clérical. La réalité nous donne raison. Vous n'êtes, messieurs, que des suppôts de la calotte. Les masques sont tombés. Vos finasseries ne sauraient plus vous servir. Les républicains sincères sont fixés sur votre compte. Ils n'ont plus qu'à préparer le balai.

L. F.

NOTA GM : Louis Fourniol devrait avoir compris depuis longtemps que la municipalité de Coux est pour la liberté de culte et d'éducation religieuse. Quant au coup balai, lors des prochaines élections, notre opposant pourra en broser sa veste.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 23 mars 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.**

Coux - On nous écrit.

Pour donner un démenti aux personnes qui prétendaient que notre vicaire s'était rangé, autrement dit, qu'il avait renoncé à son rôle de militant, le saint homme vient de se remettre flamberge au vent. Nous n'en voulons pour preuve que la sortie qu'il a faite au prône de dimanche dernier.

Parlant du sacré cœur, ce cordical a fait part à ses ouailles de son intention d'organiser une association d'apôtres et d'adorateurs. Et c'est à cette machine de guerre que songeait notre ensoutané en réunissant tous les dimanches après la messe, chez lui les jeunes gens de la paroisse susceptibles d'être endoctrinés. Dans ces réunions se marient agréablement la superstition et l'alcool. Parfois les têtes s'échauffent, mais le directeur est là pour les orienter et bien diriger leurs intentions. A bientôt une repré-

sentation (payante) où éclatera l'esprit de l'œuvre. Je me ferai un devoir de publier le nom des acteurs et des rôles.

En attendant savourez avec moi, cette éducation chrétienne mi-partie terrestre et céleste qui ne tend à rien moins qu'à faire de l'homme une caricature dépourvue de conscience et de raison. Et plaignez ou plutôt blâmez les pères de famille qui poussent l'aveuglement jusqu'à livrer l'âme de leurs enfants à ce régime déprimant.

M. B.

NOTA GM : Le cléricalisme est redevenu la cible de l'opposition municipale. La liberté de culte n'est pas tolérée par ces laïques intégristes.

**Le Clairon de l'Ardèche
16 avril 1902
ADA - PER 291.**

La tournée de M. Le Sourd.

Coux - A 4h1/2, grande réunion à Coux, ou plutôt grand concert de casseroles. Ensemble parfait. Pas d'harmonie, mais beaucoup de bruit. C'est la marque distinctive des concerts organisés par M. Beulleudy. La réunion se tenait sous le préau de la cour de l'école. Là, pas de gosses, ou s'il en était venu, car il n'y avait place pour tout le monde, ils ne faisaient pas de bruit et ne manifestaient en aucune manière. A la demande de former un bureau, de très nombreuses voix désignent le sympathique maire, M. Labrou. En même temps quelques fonctionnaires venus de Privas et une demi-douzaine de trouble-fête mandés du Pouzin crient : Molière. Il y a en faveur de M. Labrou une majorité écrasante, mais les autres persistent à crier, avec la régularité d'un balancier d'horloge : Molière ! Molière ! Molière !

A partir de ce moment le boucan ne cesse plus. Agent de préfet et Pouzinois poussent des cris divers. Le programme officiel est- d'empêcher le candidat de parler et une vingtaine d'assistants, sur trois cents, suffisent pour obtenir ce résultat.

Les électeurs de la localité protestent et réclament le silence, en disant aux perturbateurs qu'ils pourront monter à leur tour à la tribune pour réfuter le programme du candidat, et qu'ils seront écoutés. Peine perdue, le boucan continue.

Vous ne voulez pas me laisser parler parce que la vérité vous gêne, leur crie M. Le Sourd ! Mais ils ne s'émeuvent pas. Vous êtes de jolis républicains ! leur lance-t-on une autre fois. Les têtes s'échauffent, plusieurs disputes se produisent. Le spectacle n'est pas beau et ne fait pas honneur à la "Démence Républicaine". S'ils croient ainsi, disent de nombreux électeurs, faire perdre des voix à M. Le Sourd et en faire gagner à M. Perrin ils se trompent. Le maire de Flaviac, qui est venu à la réunion de Coux, manifeste ouvertement sa désapprobation.

Un jeune homme M. Courtier, monte sur une chaise, obtient le silence et engage l'auditoire, au nom de la liberté et des principes républicains, à écouter le candidat, ajoutant que les contradicteurs, s'il y en a, seront ensuite entendus. On croie que le silence est définitivement établi, mais les 15 ou 20 obstructionnistes, un moment désorientés, se remettent à pousser leurs cris.

Il y a une heure et demi que cela dure, et il faut en finir. M. Labrou monte sur une chaise et dit d'une voix forte : Que ceux qui acclament la candidature de M. Le Sourd lèvent la main ! Presque toutes les mains se lèvent. La contre épreuve ! Cette fois dix ou onze mains se lèvent. L'épreuve est concluante, M. Le Sourd aura à Coux une majorité écrasante, d'autant plus quand même que les procédés préfectoraux employés pour le combattre ont révoltés et détachés de Perrin pas mal de pérrinistes qui sont avant républicains loyaux et amis de la liberté.

Des scènes de ce genre sont bien faites pour inspirer le dégoût le plus profond de la candidature officielle. Ce n'est plus le suffrage universel, c'est tout ce qu'il y a de pire dans l'anarchie. C'est le mépris du peuple poussé aux dernières limites. Et on a le toupet d'appeler cela la défense républicaine. Quant aux fonctionnaires qui se présentent à ce jeu, quelle figure feront-ils, le lendemain des élections, quand ils apprendront la défaite de ce cabinet, non pas de défense, mais de honte républicaine.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 8 mai 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.

Lettre patoise de Coux.

Lio prosqui 14 ons quoi un ménusié o Saint Vincen, qué qu'on sé veïgué foulu ocoumense dé fa so boito, mais coumensé un jour trop tard, pourgué pas lo fëni.

Lou mairo dè vès Coux es bien pu inteliguin quoquo : O coumensa de fa soun cros, et coumo es pas fouor per lou béchar, ou l'esterpo sé liès près o l'ovonço. Lio quaouqué jour qué lou bouon doctor, moussu lou Sourd, no-gué régré dé lou veiré ton bucha, et li douné un bouon quo dé mo. Li lou chové un bouon mestré, lo démincho qué voutavoun nosté buchaïré lou chové jusquo soun couror.

(Omaï siavé dévot, travaillo lo démincho, lo counfessiou eïfano tout) C'est béléou de laïssa sourti so tessasso, per tourna brouilla, mé eno petito biso dé vès lou grand quartier, li lou dou lo testo prumiéro, qué vouo bien mérita.

Mon dit qué dempieï quo vis qué choïo fa so mallo oïo près dè fomosos crisos mais qué iaro ses resigna et qué faï qué ploura ou preia saint ontoïno, per lou gori, mais nous aoutré chonten :

Paousé jon té séras tua in chonten lo
combrino.

Donsin lo combrino jon donsin lo
combrino...

Iaro coumo nosté homé es malaouté chaou nover regret, li souhaite qué pété léou per li impocha dé suffri, veïé qué siou humain per un ousséou qué sou omérito pas, et li disé : Vivo lo républico et bonsoir ! (1)

D'autre part :

Le maire de Coux a envoyé son garde champêtre chauffer les conseillers municipaux pour son candidat « Le Sourd », à tel point que la plupart de ces conseillers ont fait une propagande effrénée et ont mené vau scrutin certains électeurs comme on mène un troupeau de moutons à l'abattoir. Et tout cela a abouti à faire gagner 30 voix à M. Perrin. Que M. Labrou cherche aujourd'hui ses 40 voïex de majorité.

Ce qui n'empêche pas La Croix de l'Ardèche, peu difficile, d'inscrire Coux à son tableau d'honneur.

Un républicain.

NOTA GM : (1) Cette lettre patoise ou un personnage (il ne mérite pas l'attribut d'homme) souhaite la mort de son adversaire politique, nous en dit long sur son humanisme. Ce descendant poli-

tique de Robespierre nous fait froid dans le dos.

(2) La Démocratie de l'Ardèche - Élections législatives de l'Ardèche du 27 avril 1902.

Coux : Perrin (protestant) 110 voix, Le Sourd (catholique) 160 voix.

Les chiffres donnés par un journal Radical parlent. La Croix de l'Ardèche à bien raison d'inscrire Coux à son tableau d'honneur. Notre républicain mal informé a tout faux.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 22 mai 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 774 1902.

Coux - Jeudi 11 mai, les jeunes gens de la classe 1902, de Coux, au nombre de huit, ont fêté la première sortie de leur drapeau. A cette occasion, ils se sont offert chez M. Mounier, cafétier un petit banquet où la plus saine gaîté et la plus franche fraternité n'ont cessé de régner. Avant de se séparer ils ont eu l'heureuse idée de faire en faveur de nos écoles laïques une collecte qui a produit la somme de 2f50.

Toutes nos félicitations à ces futurs soldats citoyens de la république.

NOTA GM : Si tu es rouge, un banquet de jeune est « la plus saine gaîté », si tu es blanc « la superstition et l'alcool échauffent les têtes » (Démocratie du 23 mars 1902). Nous l'avions compris pour ne pas devenir noir, il faut être rouge.

La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 12 juin 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902

Coux - On nous écrit.

Un certain nombre de mes amis me demandent si je ne vais pas continuer la campagne de justice et de vérité que j'ai entreprise ici contre celui dont le malheur des temps a fait notre maire.

Voici ma réponse.

Certes mes critiques sont loin d'être terminées et je n'hésiterais pas à les poursuivre pour peu que ce fût utile. Mais il y a aujourd'hui mieux à faire. Mes petits articles n'ont eut d'autre but que de démasquer l'homme caché sous une fausse épithète et d'amener le parti républicain à se ressaisir.

L'élection du 27 avril a montré que ce but était atteint. Il s'agit maintenant que chacun paye de sa personne, ce qui est la loi de toute démocratie consciente.

Je n'ai donc plus qu'à appeler mes concitoyens de Coux, sans distinction de nuances qui se sont séparés du despote et rangés sous le drapeau de la République à s'organiser dès maintenant en vue des élections municipales.

Et comme en tout il faut commencer par le commencement, je propose la formation d'un comité d'action destiné à rallier tous les militants. N'oublions pas que l'union fait la force. C'est le moment ou jamais d'aborder cette devise de l'application de la quelle dépend la victoire.

M.B.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 3 juillet 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902**

Coux - Lettre à M. le Maire.

Un mot d'explication M. le Maire, S.V.P. ! Sur mes impositions de 1902, j'en relève pour poids et mesures. Loin de moi la pensée de m'insurger contre la loi. Mais comment se fait-il que tous vos administrés ne soient pas traités de la même manière ! Parmi eux il en est un notamment qui n'est pas patenté et qui devrait l'être. J'ai nommé M. le vicaire, marchand de Journaux.

Il y a 20 ans que j'exerce mon métier. Et c'est aujourd'hui seulement que vous avez jugé bon de me faire gratifier de l'impôt ci-dessus. Pour vous y décider vous avez attendu la sixième année de votre magistrature municipale.

Pourquoi ? Parce qu j'étais autrefois du nombre de vos amis et que je ne le suis plus parce que votre attitude n'est plus celle d'un républicain.

Eh oui ! j'ai eu le courage non seulement de me séparer de vous mais de vous démasquer. Vous vous vengez, c'est bien. Maintenant je vous dis ceci. Si la vengeance fait votre bonheur, vous êtes à plaindre. Si par elle vous espérez me fermer la bouche, vous vous trompez, vous me prenez pour un autre. Tenez pour certain, Monsieur le Maire, que vous me trouverez toujours à mon poste de combat contre le mensonge, l'injustice et la tyrannie. C'est à dire que nous avons bien des chances de nous rencontrer.

En attendant, un mot d'explication de M. le Maire S.V.P.

M.B.

NOTA GM : Marius Beraud insinue que sa fâcherie avec Eugène date d'hier, c'est inexact, elle débute avant les élections de 1896 quand ce dernier quittera le parti républicain local. La dérive anticléricale de ce cercle ne lui convenait pas.

Quant à l'inscription sur le registre des patentés de 1902, il était temps de réparer un oubli de vingt ans, notre honnête citoyen aurait dû par pur civisme signaler lui-même cette anomalie.

Le Vicaire fait du bénévolat, un article de la Démocratie du 20 novembre 1898 le démontre, donc pas de patente.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 6 juillet 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902**

Coux - On nous écrit.

Nous avons eu ici dimanche dernier, une représentation théâtrale, sous la direction du vicaire de la paroisse. Je suis de ceux qui croient que le théâtre populaire est appelé à jouer un grand rôle dans l'éducation de la société, pourvu qu'il soit animé d'un esprit vraiment démocratique. Ce n'est pas ce théâtre là qu'on nous fait à Coux. Placé sous la direction d'un prêtre, celui-ci a un caractère confessionnel et n'est en somme qu'une manifestation politico-cléricale.

Quant aux recettes qui devaient être employées à une œuvre de charité, allez donc voir où elles se sont écoulées ! Si nous en croyons certaines mauvaises langues, elles ont servi à faire la noce aux jeunes acteurs dressés pour la circonstance, défalcation sans doute de la part du lion.

On m'assure que par l'intermédiaire de notre maire, de plus en plus confit en dévotion, il a été fait appel à la gendarmerie. Pourquoi ? Je l'ignore. Mais cela ferait croire que l'œuvre à protéger n'était pas précisément fraternelle. Seulement M. le maire et le vicaire ignoraient qu'il y a aujourd'hui quelque chose de changé et que la police n'est plus comme autrefois, « au bon vieux temps, la servante du goupillon. » Elle n'a donc pas marché

Et alors, il a fallu être sa propre police. C'est ainsi que deux gars de 18

ans ont passé la nuit du samedi au dimanche sur les bancs de l'école, sabre au clair. Si la chose se fût passée à la laïque quels cris d'indignation ne pousserait pas la gent cléricale. Mais elle s'est passée chez les dames du bon Dieu, à l'école même des sœurs dont la cour devait servir de salle de spectacle. Et la gent cléricale estime que tout est pour le mieux. Quoi qu'il en soit, l'ordre n'a pas été troublé. A se heurter à des cerbères aussi redoutables et prêts à tout, les républicains ont préférés dormir et bien leur en a pris.

Le métier de délateur ne me va pas. Je ne saurais pourtant, au moment où un ministère recommande aux préfets d'exercer une si sévère surveillance autour d'eux passer sous silence la part très active prise à la susdite manifestation par deux jeunes gens dont l'un employé et l'autre fils d'un instituteur en exercice. Il me semble qu'un petit rappel à la pudeur ne serait pas de trop. (1)

M. B.

NOTA GM : Après une suite d'incidents la jeunesse du village est coupée en deux, deux drapeaux pour les conscrits, un article acide dans la Démocratie du 23 mars 1902 et bien d'autres incidents qui ne sont pas parus dans la presse. Le maire responsable de la sécurité de ses administrés, veut éviter un affrontement, pour cela il demande la présence des gendarmes. Le Préfet d'un autre bord politique, refuse de satisfaire à cette demande. Par précaution, le maire fait surveiller les lieux de la représentation. La prudence est mère de la sûreté, n'en déplaise à Marius Beraud.

(1) Marius Beraud nous refait le coup du délateur repent. Ah elle est belle leur liberté Républicaine !

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 24 juillet 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902**

Coux - Convocation.

La commission du Comité d'Union Républicaine de Coux est convoquée au café Mounier salle du 1^{er}, dimanche 27 courant à 4 heures du soir.

Chacun des membres qui la compose est instamment prié d'assister à cette réunion importante à tous égards.

Ordre du jour :
- Réorganisation du Comité.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 31 juillet 1902.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902**

Coux - La réunion des anciens délégués de l'union républicaine de Coux a eu lieu dimanche dernier, à l'heure indiquée.

Le citoyen Beraud a en quelques paroles énergiques montré la nécessité d'opposer à l'organisation étroite du cléricanisme, celle de toutes les forces républicaines.

Cet avis a été partagé par tous. Aussi, après une discussion empreinte du meilleur esprit il a été décidé qu'une commission de cinq membres serait nommée avec la mission d'élaborer un nouveau règlement, l'ancien ne répondant pas aux besoins de l'heure présente.

Cette commission est aussitôt constituée. Sont désignés pour en faire partie les citoyens Coste Paulin, Mollière Victor, Beraud Marius, Teyssier Paulin, et Mounier cafetier. Une réunion générale aura lieu ultérieurement.

*Pour la commission et par ordre.
Beraud Marius.*

Note du Directeur du Journal.

Nous applaudissons de tout cœur à l'initiative prise par nos concitoyens de Coux. Il était temps que se réveillât dans cette commune le vieil esprit républicain. Voilà qui est fait. Nous n'avons plus qu'à souhaiter à ceux qu'il revit, l'indiscutable union qui fait la force et le succès.

NOTA GM : Ce dernier paragraphe est écrit par le directeur de la revue, J. J. Roux. Beraud Marius est bien l'homme de paille. Bizarrement, il disparaîtra de la scène politique quelques mois avant les élections de mai 1904.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 7 août 1902.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902**

Coux - On nous écrit.

J'ai le plaisir de vous annoncer, en attendant le boulet cléricale qui doit m'envoyer « *ad patres* », que les bonnes sœurs de Coux sont parties samedi dernier, vers 5h1/2 du soir. Je les plains de tout mon cœur, non

certe d'avoir vidé céans, mais d'être nonne. Quel métier, mes amis !

La manifestation provoquée par leur départ a été plutôt piètre. Ils étaient bien peut-être une cinquantaine de femmes et une douzaine d'hommes. Le reste de la population a montré une indifférence des plus significatives.

C'est M. de la Charrière (naturellement) qui a embarqué les bannies, dans un coupé de louage et donné le signal par un léger cri de : « Vivent les sœurs, vive la liberté. » Cri répété par trois ou quatre enfants de chœurs plus à plaindre aussi qu'à blâmer, à raison de leur inconscience. A signaler pourtant un petit employé du Tribunal de Privas qui renchérissant sur le tout, a crié tant qu'il a pu : « A bas les tyrans ! » Faisant allusion aux députés qu'il gratifiait la veille de l'épithète de crapules pour avoir soutenu le ministère.

C'est avant-hier, mardi que des scellés ont été apposés à l'école des sœurs. En sortant de son bureau, le même petit employé criait : « C'est tous des crapules. » Crapule, le commissaire de police, crapules les gendarmes, crapules tous ceux qui font respecter la loi !

Les républicains sont écœurés et s'étonnent qu'un attaché du tribunal se livre impunément à un tel débordement de hausse et d'injures à l'égard des législateurs de la république et des exécuteurs de ses lois.

Que si on veut des preuves, elles sont prêtes.

PS : Les scellés apposés au portail de la cour de l'école des sœurs ont été brisés dans la nuit du 5 au 6 août. Par qui ?

Marius Beraud.

**Le Clairon de l'Ardèche
Vendredi 8 août 1902**

ADA - PER 292.

Coux - Cambriolage officiel.

L'abondance de matière nous oblige à renvoyer au prochain numéro une très intéressante correspondance sur la fermeture de l'école libre de Coux.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 21 août 1902.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902**

Coux - On nous écrit.

J'apprends que le Clairon s'attaque à la Démocratie pour l'article paru ici au sujet de la fermeture de l'école des sœurs de Coux.

Je prie le Clairon de ne pas déplacer les responsabilités. L'article en qui était du reste suivi de ma signature, est bien de moi. J'en revendique la paternité absolue, comme de tous mes écrits. Et cela m'est d'autant plus facile que je n'écris rien qui ne soit établi et prouvé.

Je suis ainsi fait qu'il m'est impossible de supporter en silence, qu'on tienne des propos infamants à l'égard d'adversaires politiques. A mes risques et périls, je proteste.

Et le Clairon ne trouve pas étrange que j'aie signalé dernièrement l'attitude révoltante d'un enfant. Cet enfant est presque un homme. Il n'est pas en tout cas, inconscient. Si s'en était un, je n'aurais pas hésité à chercher le coupable qui l'eût fait agir.

M. Beraud

RECHERCHER dans le clairon 1902 le sujet de cette réponse.

**Le Clairon de l'Ardèche
Dimanche 10 août 1902**

ADA - PER 292.

A Coux - On nous avait dit que des cambrioleurs avaient tenté de s'introduire, en fracturant les portes, dans l'immeuble que M. Ladreyt de La-charrière possède à Coux, au lieu dit le pont.

Il n'en est heureusement rien, mais le fait n'en est que plus drôle.

Voici ce qui s'était passé :

Mardi soir, 5 août, à la tombée de la nuit, un voisin de l'immeuble en question entendant du bruit, sortit de chez lui pour voir ce qui arrivait.

Et il vit, non point le cambriolage et une effraction, mais une escalade.

Un gendarme faisait la courte échelle à un commissaire de police ceint de son écharpe et en train d'escalader le mur de la maison, en face rangés en bon ordre, quatre autres gendarmes sabre au poing.

Stupéfait, le brave homme n'en croyait pas ses yeux, un commissaire, des gendarmes occupés à escalader une propriété privée ! Il crut tout d'abord que ces défenseurs de l'ordre et de la propriété poursuivaient un voleur et il s'appêtait à leur prêter main forte, mais on n'avait nul besoin de lui et il dut se rendre à l'évidence.

Le commissaire voltigeur acrobate, une fois le mur franchi, opposait tranquillement des scellés sur les

portes et les fenêtres de la maison de M. De Lacharriere.

La maison avait jadis servi d'école, les sœurs avaient licencié les élèves et étaient parties depuis plusieurs jours volontairement, sans bruit, sur l'ordre de leur supérieure ; en un mot la maison est fermée et abandonnée, seul le jardin loué a un tiers est-ouvert. Peu importe ! Il faut que l'ukaso de l'ex-abbé Combe soit exécuté;

Un commissaire pénètre par escalade dans une propriété privée, au mépris du droit et de la justice, comme le ferait un malfaiteur. Il ne prévient ni le propriétaire, ni le locataire et colle des bandes à tort et à travers, jusque sur le poulailler et la lapinière. La maison inhabitée, le jardin loué à mi-fruits, tout est confisqué, maison et cheptel du malheureux granger sont sous scellés.

Voilà le régime sous lequel nous vivons ! Les escarpes, les repris de justice et les cambrioleurs peuvent aller prendre les eaux et soigner leur santé. Pendant qu'ils se reposent les commissaires et les gendarmes font leur besogne.

NOTA GM : En 1902, la France a bien du mal à accoucher de sa troisième fille ! (République) L'esprit de tolérance, de liberté et de justice n'est pas encore une valeur française !

Le Clairon de l'Ardèche
Dimanche 10 août 1902
ADA - PER 292.

Coux - Ote-toi de là.

La Démocratie de l'Ardèche publie une charge à fond de train contre un petit employé du tribunal de Privas qui aurait commis le crime de manifester en faveur de la liberté, au départ des sœurs. Quel est donc le protégé que la Démocratie veut faire caser, à la place du petit employé en question ?

Le Clairon de l'Ardèche
Vendredi 15 août 1902
ADA - PER 292.

A la justice de Paix - En référé.

M. Ladreyt de Lacharriere, propriétaire de la maison, où était installé l'école libre de Coux avait assigné en référé le Préfet de l'Ardèche, pour faire lever les scellés apposés sur son immeuble.

Le Préfet était représenté par M. Sabin et M. Ladreyt de Lacharriere par M. Filliat.

Le président du tribunal s'est déclaré incompetent, ce qui est un moyen commode d'esquiver les responsabilités sans se compromettre.

Il n'y a pas eu autant d'indépendance que son collègue du Mans.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 11 septembre 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902

Coux - Les électeurs républicains de Coux sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu à Coux dimanche 14 courant dans une salle du Moulin à 3h du soir.

Ordre du jour :

- Adoption des nouveaux règlements du comité d'action républicaine.

- Nomination de la commission.

- Questions diverses.

Nous prions ceux de nos amis qui n'auraient pas reçu de lettre convocation, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le secrétaire provisoire.

M. B.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 18 septembre 1902.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 774 1902

Coux : Répondant à l'appel de la commission d'initiative, les républicains de Coux se sont réunis dimanche dernier à trois heures 1/2 du soir au nombre de 80.

Il s'agissait pour eux, de s'organiser, d'adopter des statuts, de constituer le bureau définitif, d'attester enfin son existence et sa vitalité. Nous sommes heureux d'annoncer que ce programme a été admirablement exécuté.

Le bureau provisoire est ainsi composé :

Président, Molière - Assesseurs, MM G Bournac et L Faure - Secrétaire, M Paul Vidal - Au nom de la commission d'initiative M. Marius Béraud prononce l'allocution suivante qui provoque l'approbation unanime : Citoyens....

Le Clairon de l'Ardèche
Dimanche 5 octobre 1902
ADA - PER 292.

Coux - Melle Espic, institutrice à Coux, est nommée titulaire de la classe primaire au cours secondaire de jeunes filles.

Le Clairon de l'Ardèche
Vendredi 5 décembre 1902
ADA - PER 292.

Délégués Sénatoriaux de la Région de Privas :

Coux - Labrou Eugène, maire - Dardet Paul, adjoint - Suppléant : Mournier Louis, cons. Mun.

Année 1903

Le Clairon de l'Ardèche
Vendredi 23 Janvier 1903
ADA - PER 293.

Coux - Nécrologie - M. L'abbé Salce, qui était curé de Coux depuis plus de 40 ans, est mort samedi (12 janvier) des suites de l'influenza. Cette mort a douloureusement affecté la population de la commune qui avait pour son curé une affection profonde. M. L'abbé Salce, en effet était un prêtre dévoué, charitable, plein d'intelligence et de tact. Les incroyants eux-mêmes étaient forcés de l'estimer.

Sans ambition, attaché à ses paroissiens, il avait refusé les postes plus avantageux qu'on lui avait offerts à plusieurs reprises.

Ses obsèques ont eu lieu lundi au milieu d'un concours énorme d'amis de Coux et des communes voisines. M. L'abbé Roure curé archiprêtre de Privas, a fait en chaire le panégyrique du défunt. Au cimetière, M. Paul de Lacharriere au nom du conseil de fabrique et du maire empêché par cause de maladie, a retracé toute la vie de dévouement et de sacrifice du prêtre disparu.

On conservera longtemps, à Coux, le souvenir de cette impressionnante cérémonie.

NOTA GM : C'est quelques semaines plus tard que le conseil décidera d'attribuer à l'abbé Salce une concession perpétuelle et par la même occasion en récompense (pour seize années de bénévolat au secrétariat de Mairie) ils transformeront la concession trentenaire d'Eugène Labrou en perpétuelle, mais l'opposition politique implacable fera annuler ces délibérations. - Le vingt sept octobre 1905, Mme Renée Ladrey de Lacharriere, rentière passera un acte devant M. le Maire de Coux, Eugène Labrou, pour l'achat de la concession à perpétuité de l'abbé Salce, le prix est

de Cent vingt francs. Toujours entretenue en 2001 elle est au milieu du cimetière de Coux à côté de la Croix.

- Le vingt avril 1912, M. Eugène Labrou, ancien Maire, passera un acte devant M. le Maire de Coux, Germain Bournac, pour obtenir la transformation de sa concession trentenaire en perpétuelle, pour la somme de deux cent quatre francs, qui s'ajoute à la somme de quatre vingt seize francs, qu'il avait déjà versé pour une concession trentenaire.

L'ingratitude de certains citoyens de Coux n'a pas de limite, un pauvre curé et un Maire, qui ont fait don de leur temps et leur compétence pendant des années ont vus une reconnaissance généreuse repoussée par des âmes mal intentionnées, l'histoire juge...

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 25 janvier 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903**

Coux - Le comité d'action républicaine de la commune de Coux se réunira en assemblée générale le dimanche 25 courant, à Chassagnes, café Combes. Notre compatriote et ami citoyen Courtier y donnera une conférence. Nous prions nos amis qui n'auraient pas reçu de convocation, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Coux - On nous écrit.

Comment diable ont-ils fait leur compte, les naïfs qui se figurent que nous avons hérité à Coux, d'un vicaire républicain, voire socialiste ? Autant se figurer un corbeau blanc. Le dit vicaire n'est et ne peut être qu'un fanatique. Je n'en veux pour preuve que le fait suivant. Quand l'école congréganiste de filles, fermée pour cause de non autorisation, rouvrit ses portes avec des pseudo laïques, les réactionnaires y ramènèrent leurs enfants. Cependant deux fillettes de la campagne, élèves de ladite école, étaient allées à l'école laïque et elles s'y trouvaient si bien qu'elles manifestaient le désir d'y rester. Voilà ce que ne pouvait pas admettre notre bouillant abbé. Aussi jeudi dernier, enfourchant un âne, il alla voir les parents des jeunes dissidents et les mis en demeure d'envoyer ces dernières à l'école libre

sous peine de leur voir infliger deux ans de catéchisme au lieu d'un.

Nous signalons à M. le Préfet, représentant du ministère Combes dans notre département, ce calotin qui se f... du gouvernement qui le paie comme le premier cheveux dont sa tonsure tient la place.

NOTA GM : Ce problème relationnel entre un catholique pratiquant et son vicaire reste du domaine privé. En 1903, la pratique d'une religion est libre. Se soumettre ou non est une question de croyance. Ce journal ne laisse rien passer, toutes les occasions sont bonnes pour harceler un vicaire un peu trop motivé.
(suite dans la Démocratie du 19 février 1903)

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 12 février 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903**

Coux - On nous écrit.

Malgré le vif désir que nous avons manifesté de ne plus nous occuper du maire clérical, antisémite, antiprotestants et nationaliste dont la commune de Coux est affligée (1), nous ne pouvons cependant pas passer sous silence la vilénie dont il s'est rendu coupable il y a quelques jours.

Le citoyen Béraud, avait pris l'initiative, qui l'honore, d'un pétitionnement tendant à obtenir une atténuation des rigueurs des conseils de guerre. Le lendemain, il ne recueillait pas moins de 80 adhésions, données par des personnes toutes très connues et très estimables. Quand vient le moment de la légalisation, que fit le maire ? Il s'enferma chez lui compulsant les registres de l'État Civil que la Préfecture à la faiblesse de laisser dans la maison du maire, malgré les protestations réitérées des républicains. Trois heures après, il ratura 11 signatures, comme ne figurant pas sur les dits registres, et légalisa les 69 autres. Il était facile à M. Labrou de s'enquérir de l'authenticité des onze et sans aller jusque là, il aurait pu légaliser de confiance. Mais non ! Cet homme là n'était préoccupé que d'une chose : Amoindrir l'effet d'une manifestation qui tout humanitaire et juste qu'elle fût n'avait pas l'heur de lui plaire. Tans pis pour lui et vive toujours la République démocratique et sociale !

L. Fourniol.

Trésorier du comité d'action républicaine de Coux.

NOTA GM : Les adversaires de Eugène Labrou ne pouvant pas relever d'erreurs significatives d'administration, s'attaquent tantôt à sa religion tantôt à sa couleur politique. Après tant et tant de mesquineries on comprend cet état d'esprit tatillon du maire qui, à ses dépends, n'a pas toujours été aussi rigoureux.

(1) Hé oui ! Les honnêtes gens de Coux sont « affligés » par de tels mensonges, Eugène met toute son énergie et son savoir, gratuitement au service de la commune. Il aurait apprécié un peu plus de reconnaissance.

**Le 15 février 1903.
Commune de Coux
EXTRAIT**

**Du Registre des Délibérations
du
Conseil Municipal**

L'an mil neuf cent trois et le quinze du mois de février, à deux heures du soir..

Le conseil municipal de la commune de Coux s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dardet Paul, adjoint, en remplacement de M. le Maire empêché.

Ont été présents : MM. Mounier Louis, Pouzet, Faure Auguste, Faure Casimir, Loine Louis, Rochebloine Louis Romain, Duchamp Etienne, Bernard Pantin, Molière Victor.

Le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme le conseiller municipal Faure Auguste pour secrétaire conformément à l'article 53 de la même loi.

M. le Président expose qu'il croit aussi être de son devoir de profiter de la circonstance pour appeler l'attention de l'Assemblée sur l'émission d'un autre témoignage de gratitude.

Le Conseil est fort au courant du généreux dévouement apporté par M. le Maire dans son administration de la chose publique.

Voilà, en effet, bientôt sept ans qu'il remplit gratuitement la fonction de secrétaire de mairie.

De ce chef, il a fait bénéficier la Commune d'une somme supérieure à 2500 fr.

En présence d'un si grand désintéressement, M. le Président estime que le moment est venu pour le Conseil de donner à M. le Maire une marque de reconnaissance.

M. le Maire possède au Cimetière une concession trentenaire de 8 mètres carrés, dont il a volontairement rétrocédé sans indemnité à la commune plus de 2m9, afin de pouvoir établir un chemin destiné à desservir des terrains à Concession.

M. le Président croit que M. le Maire accepterait avec empressement, comme souvenir de gratitude de la part de la Commune, la transformation de sa concession trentenaire en concession perpétuelle.

En conséquence, M. le Président propose à l'Assemblée de convertir en concession perpétuelle la dite concession trentenaire, avec 2met. 9 en plus, soit en tout 10 mètres.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé et la proposition de son Président, considérant qu'il est ainsi de tous ses membres que M. le Maire a fait bénéficier la Commune de plus de 2500 francs, en remplissant gratuitement les fonctions de secrétaire de mairie, Délibère à l'unanimité

La Concession trentenaire appartenant à M. Labrou, Maire est convertie, à son profit et à celui de sa famille, en concession perpétuelle de dix mètres carrés, en souvenir du désintéressement et du dévouement qu'il a toujours apportés dans son administration Communale.

Fait et délibéré à Coux, en mairie, les jours mois et an que ci dessus.

Le registre signé : Mounier, Pouzet, Faure A., Faure C. Loine, Rochebloine, Duchamp, Bernard, Molière, Dardet adjt président.

Pour copie conforme :

Le maire,

E. Labrou

NOTA GM : Ceci n'est qu'un document officiel. Le désir d'offrir une concession perpétuelle, en récompense pour service rendu, avait été communiqué à Eugène Labrou, par ses amis en conversation privée. Cette petite mise en scène n'en était que le volet officiel incontournable. En effet, un maire, président la séance, ne peu décerner pas s'offrir un cadeau, et la formalisation sur papier de cet acte n'était pas du ni-

veau des membres du Conseil. (voir critique patoise, du 8 mars 1903)

Cette délibération, remise au préfet, aura pour seul avantage de faire reconnaître de façon officielle le désintéressement du maire, cette facette des choses a toujours été occultée dans les critiques.

C'est le début d'une longue histoire qui ne se terminera que le 20 avril 1912, quand Eugène Labrou achètera de ses deniers la concession à perpétuité.

La suite de ce roman feuilleton dans le prochain numéro, de la Démocratie de l'Ardèche, du 8 mars 1903.

La Démocratie de l'Ardèche,

Jeudi 19 février 1903.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 775 1903

Coux - On nous écrit.

Permettez-moi, M. le Directeur, de faire mes réserves sur l'article anonyme consacré dans la Démocratie du 25 courant, à M. le vicaire de Coux, d'autant que certaines personnes ont pu m'en attribuer la paternité. Les faits reprochés audit vicaire sont l'exacte vérité. Je ne chercherai donc pas à l'en excuser. Mais tout libre penseur que je suis et que je m'honore d'être, je n'en dois pas moins dire qu'il y a curé et curé, comme il y a fagot et fagot. Je sais faire la différence et celle que j'éprouve le besoin d'établir est en faveur du nôtre.

En dépit de certaines apparences M. R. est un libéral fourvoyé dans le monde clérical. C'est un esclave ou un martyr. Rien ne lui doit plus peser que la soutane sous laquelle il est tenu de vivre hélas ! Et de faire chorus avec les autres.

Cher abbé, souffrez que j'exprime ici un vœu bien sincère, croyez-le : C'est que suivant les inspirations de votre conscience vous suiviez l'exemple de tant de prêtres révoltés, vous envoyez à votre évêque un énergique non possumus, vous secouiez un joug qui n'est vraiment pas fait pour vous, vous jetiez le froc aux orties, vous deveniez enfin un homme et un citoyen, autrement utile que vous ne l'êtes, à votre pays et à l'humanité.

Marius Beraud

Membre de l'association nationale des libres penseurs de France.

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 1 mars 1903.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 775 1903

Coux - On nous écrit.

Poreï qué din lou tem l'ioïo un nouma Lynchée qué véio ton fi qué veïo lou foun dé lo mer omaï l'aïgo fuguessé négro. Lou mairo dé vès Cous véi bé plus clar qu'oquo.

Dempieï éno doujaino d'ons qué lou counceïssé toujou o vis d'omés dé paillo oqui oun nio jis, mais pamen iaro lou moundé veïon bé qué es un grond asé (li monquo los, oouureillos de Midas) ou lous pren toutes per dé berlos. Mais iaro vené un rudé molo-dreï. Dis qué sious l'hommé dé paillo dé J. - J. lio pamen pas lon tem qué m'invité obé lou comora o Mouleïro o ona vès élé (oquos lo mairie) Oïo olluma lou fuo, et mé fogueï possa près dé lo chominéïo. Bougré dé lourdaou per un omé ton fi si lou fuo o so boraquo, iéou qué eï bouono jombo sérieux léou esta olo ribeïro, si sové oun resto ; mais été quéro o crébé l'i ourio chaoupu sé rosti et lous librés et lous registrés dé lo coumuno qué amo ton lous, over sous so luquo, quaou lou ourio délivras ? Vous ou démondé un paou poreï qué oquous sousialiste l'embestion. Paousé bougré, es domagé qué siave un paou vieil, qué n'en vério dé cruellos. Dis qué nostro poulitiquo vaou pas bien dé saous oquélo dé J. - J. maï. Mais bougré dé caloutin quon den lou temps li ouria sira sos bottos dé J.-J. éro bé bouono. Oquos vous ou nous aoutrés qu'oven vira cosaquo. Respoundés un paou o lo question. Vaï diré coumo l'orabi. « O mestré mé fosé éno questioun trop défécilo pouodé pas ! respouondre. »

Vous disé pas odussia, car poreï qué oulé vous mestré en ovon. Quaou viouro Veïro.

L'omé dé paillo dé J. - J.

d'après Labrou.

La Démocratie de l'Ardèche,

Dimanche 8 mars 1903.

Archives Dép. de l'Ardèche

PER 775 1903

Coux : Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a pris trois délibérations relatives, la première au payement de certaines réparations "au moyen de la somme disponible du secrétariat de la mairie"(1) ; la seconde à la concession perpétuelle de terrains pour feu le curé Salce, et

pour les prêtres de la paroisse et la troisième... arrêtons-nous ici, il vaut la peine de préciser :

A ce moment, M. le Maire s'est éclipsé pour permettre à son adjoint de faire adopter la délibération suivante : M. Dardet expose qu'il croit de son devoir de profiter de la circonstance pour appeler l'attention de l'assemblée sur l'émission d'un autre témoignage de gratitude. Le conseil est au courant du généreux dévouement apporté par M. le Maire dans son administration de la chose publique. Voilà, en effet bientôt sept ans, qu'il remplit gratuitement les fonctions de secrétaire de mairie. De ce chef, il a fait bénéficier la commune d'une somme supérieure à 2500f.

En présence d'un si grand désintéressement, le président estime que le moment est venu pour le Conseil de donner à M. le Maire une marque de sa reconnaissance. M. le Maire possède au cimetière une concession trentenaire de 8 mètres carrés. Il en a volontairement rétrocédé à la commune plus de 2 afin de pouvoir établir un chemin destiné à desservir des terrains à concession. Le président croit (!!) que M. le Maire accepterait avec empressement, comme souvenir de gratitude de la part de la commune, la transformation de sa concession trentenaire en concession perpétuelle, et il propose à l'assemblée de convertir en concession perpétuelle la dite concession trentenaire avec deux mètres carrés en plus, soit dix mètres carrés.

Oui l'exposé et la proposition du président, considérant qu'il est au su de tous de tous ses membres que M. le Maire a fait bénéficier la commune de plus de 2500 francs en remplissant gratuitement les fonctions de secrétaire de mairie. Le Conseil a délibéré à l'unanimité des membres présents.

La concession trentenaire appartenant à M. Labrou est convertie à son profit et à celui de sa famille en concession perpétuelle de 10 mètres carrés, en souvenir du désintéressement et du dévouement qu'il a toujours apportés dans son administration.

Fait et délibéré, etc...

Cette délibération à laquelle naturellement le désintéressé M. Labrou s'est empressé d'adhérer, a inspiré à un de nos amis de Coux les réflexions suivantes :

Ebé mous omis, iaro quové légi lo délibération doou COUNSER de vès Cous (es pu fouorto qu'ouelo doou counser dé vès Niegles què invouieron chercha lou bouon Diéou vès l'ovesqué dé Viviès) permétté dé vous demanda si votés ventré o pas péta...

De tems en tems l'on inten bé diré quos gronds bienfaitours dé l'humonita lus eslévon éno estotuo oprès lus mouort. Mé semblo bé qué eï léji qu'éno fès, lio beléou 3000 ons, qu'en grond tyron fogué faire soun estotué dovon qué dé péta, dé pouou qué lou vénéressoun pas oprès. Oquos bé d'ouquéllé systémé din l'ontiquita, so quo engeondra ton dé bouons Dieous, d'és saints et dé saintos.

Lou mairo dé vès Cous sero bé en jour quaouqué Diablé, car voudrio imiter oqué grond gol una qué déou bé saouré soun nou.

Es élé qué sés fa vouta so plaço oou sémenterie. Oio rédigea lo délibération lou jour dé dovon, mé diro pus lou countrari. D'obouor lou secrétari doou counser, sa pas escriouré (son lou focha). Mon di et mé sious leïssa diré qué li oouvion vouta un coveau ; mais lious digué qu'onavo maï vou leïssa per un aoutré quo. Et piei voulio maï estré entéra din lo terro qué prouvorio so vertu en indrugissen los flours qui li plontoron dessus. Si oviou lou temps, vou pendriou odoren, mais me chaou trouvailla, et faou dé réflexious quouou pus empouton.

Ové bé rémorqua qué nostré oncien proufessour o enventa los multiplicatioun à rullouonges. Quon nous aoutré dissén qu'o 300 frans per o pendén 7 ons oquo faï 2100, élé di : 300 fès 7 fois 2500 et plus. Si di pas qu'on dé plus oquos quo paou de nous eigloia, perton de bé quo fa laro mous omi sové bé so quové o faire, puisqué so plaço es presto, fouté li lou dédin et qué siavé féni ! Requiescat un pace !

Encaro l'omé dé paillo dé J. - J.

NOTA GM : Pour renforcer une argumentation bien légère, on critique avec dérision sous forme patoise. Le sérieux d'une opposition responsable qui présente "un vrai programme alternatif..." en prend un sacré coup.

La dérision marquée à l'encontre du conseiller illettré, n'est pas digne d'un républicain. Je cite : « *D'obouor lou secrétari doou counser, sa pas escriouré* ».

Cette personne issue d'un milieu modeste, où l'on envoyait les enfants travailler dans les usines, à partir de 8 ans, ne mérite pas cette honte publique. C'était une pratique courante sous le second empire et au début de la troisième république. Notre secrétaire du moment n'en était qu'une victime.

Eugène Labrou a validé la somme de 2500 francs, elle est rigoureusement exacte, des annexes au salaire du secrétaire y étaient incorporées et même en acceptant le chipotage de nos amis, l'économie est sans commune mesure avec le cadeau !

Un pieux oublie nos amis, je cite : (1) « *au moyen de la somme disponible du secrétariat de la mairie* », le salaire du secrétaire était budgété et non payé, la commune en disposait de façon informelle.

Une autre affirmation mensongère : « *Quon nous aoutré dissén qu'o 300 frans per o pendén 7 ons oquo faï 2100* » C'est faux, la somme budgétée au secrétaire de mairie dans les années Labrou et de 250f, non remis à jour depuis 1892, mais habituellement 300francs, dans des communes similaires, à la mairie de Chirols le secrétaire de mairie, Jeanneau Aimé Louis Rémy gagne 300francs, réf. : ADA, Chirols, 2 O 470, et bien d'autres. il faut ajouter 70f de frais, ce qui fait bien en réalité une économie de 370x7 = 2590f, réf. : ADA, Coux, 2 O 514. PS : Au bout de 12 ans cela a fait belle économie pour Coux, (budget primitif de 1904/1905, 3715,40 francs, économie de secrétaire sur 12 ans 4440 francs).. La suite dans la Démocratie du jeudi 25 juin 1903.

Le Clairon de l'Ardèche

11 mars 1903

ADA - PER 293.

Coux - Reconnaissance.

Le Conseil municipal de Coux voulant marquer sa reconnaissance au dévouement et au désintéressement du Maire, l'honorable M. Labrou, a à l'unanimité, pris une délibération transformant la concession trentenaire que M. Labrou a au cimetière du village en concession perpétuelle. Cette délibération honore celui qui en est l'objet et ceux qui l'ont prise.

Ajoutons que la population tout entière de la commune a applaudi à cet

acte de gratitude envers un maire aussi capable et aussi dévoué aux intérêts de ses administrés.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 12 mars 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903**

Coux - On nous écrit.

Voilà Bientôt trois semaine que notre presbytère abrite sous son toit, du matin au soir et du soir au matin : deux curés et...

Deux nonnes, oui monsieur, deux nonnes en chair et en os, jeunes et jolies.

D'où viennent ces dernières ?

A quel ordre appartiennent-elles ?

Quelles sont leurs fonctions ?

Quel est leur but ?

Mystère.

Un menu fait pourrait peut être mettre les curieux sur la voie. Ainsi l'autre jour, nos belles étaient en train de laver le linge (de ces messieurs sans doute) sur les bords de la rivière, quand une malencontreuse pluie se mît à tomber. Aussitôt nos curés d'accourir munis de robinsons et de protéger chacun sa chacune jusqu'à la fin du travail. Un joli tableau digne de la palette de quelque peintre des champs et des bois. Et... voilà tout ce qu'on sait.

Les langues, comme bien vous pensez vont bon train. Les pieuses disent toutes déconcertées : A quoi donc pense Monseigneur ? Les autres en rient, d'un rire hélas ! peu fait pour accroître le respect sacré qui doit au-réoler des hommes dont les pensées comme les regards sont tenus d'être constamment tournés vers le ciel.

La chose en est là. Je me contente de constater non sans faire observer de quels cris d'indignation les gens d'église, poursuivraient deux célibataires libres-penseurs qui se permettraient de vivre en commun avec deux jeunes filles, à l'instar de nos deux ensoutanés.

M. B.

NOTA GM : Suite de cette histoire, et commentaire dans la Démocratie de l'Ardèche du 15 mars 1903.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 15 mars 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903**

Coux - On nous écrit.

Croyez le ou ne le croyez pas, j'ai eu l'autre soir la visite de notre curé. Ce qui m'a valu cet honneur le voici. M. le curé venait pour me faire remarquer qu'une erreur s'était glissée dans mon article relatif aux nonnes qui logent à la cure.

Au lieu de dire que le curé et son vicaire étaient allés protéger à l'aide de parapluies chacun sa chacune jusqu'à la fin du travail, il fallait dire, prier ces dames de rentrer. Et c'est tout.

Comme on le voit l'erreur est de peu d'importance. La sollicitude de ces messieurs pour ces dames n'en est pas moins constante. Je ne me serais trompé qu'en ce qui concerne les parapluies lesquels honni soit qui mal y pense, nos ensoutanés n'auraient pas été du tout répréhensible, au contraire, de tenir ouverts au-dessus des chères âmes occupées à laver le linge.

Mais si petite que soit la rectification je me fais un devoir de la faire, ne serait ce que pour montrer à quel point les mécréants de mon espèce sont respectueux de la vérité.

Encore un mot. Mon visiteur nocturne a parfaitement reconnu mon droit de critique, "attendu, dit-il, qu'existe la liberté de la presse ainsi que la liberté individuelle". Merci, mais si elles n'existaient pas ! Il me sera permis de penser que ce n'est pas l'église qui les inventerait.

M. B.

**La Croix de l'Ardèche
Dimanche 22 mars 1903
ADA - PER 199**

Coux - Reconnaissance - Pour témoigner à M. Labrou, le sympathique maire de notre commune, la reconnaissance de la population, le conseil municipal vient de voter à l'unanimité une concession à perpétuité pour M. Labrou et sa famille dans le cimetière communal. Depuis dix ans, M. Labrou est maire ; il exerça pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire de mairie, sans rétribution, et malgré les attaques des ministériels il a su rester libéral et serviable à tous, même à ses adversaires.

NOTA GM : Cet article n'est pas un scoop, la délibération municipi-

pale en question date du 15 février 1903, elle a déjà fait l'objet de commentaires acerbes de la part des journaux d'opposition. Le préfet «politiquement opposé à Eugène Labrou» prendra une décision contre toute logique (*voir la Démocratie du 25 juin 1903*).

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 26 mars 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903**

Coux - On nous écrit.

La croix de l'Ardèche vient de donner son coup d'encensoir à notre maire. C'est justice. Mais je ne me serai pas arrêté à ce fait minuscule, s'il n'avait réveillé en moi certains souvenirs.

Un jour M. Labrou étant encore des nôtres (le crois qu'à partir de ce moment la rupture se fit), nous causions ensemble politique, quand, en manière de conclusion, il me dit : « Ainsi c'est J.-J. qui est chargé de délivrer les certificats de républicanisme !! »

A mon tour, M. le Maire. Puisque vous prétendez que mes amis et moi nous sommes des socialistes à rebours, et que nul ne l'est plus que vous, c'est donc à vous qu'il faut s'adresser pour avoir un certificat de socialisme. Ah non, par exemple. Mais comme je suis un travailleur salarié je n'en dis pas plus long aujourd'hui. A bientôt des détails.

Béraud Marius

Ex délégué au congrès socialiste du Teil.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 16 avril 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903**

On nous écrit de Coux.

Je suis un franc-maçon, un libre penseur, un anti-clérical, surtout un irréductible ennemi du confessionnal. C'est entendu.

Mais cela ne m'empêche pas de professer un brin de socialisme vrai, n'en déplaise à M. le Maire de Coux qui prétend au titre de vrai socialiste. Un vrai socialiste, lui qui a transformé son cabinet en secrétariat de la mairie, de manière à pouvoir confesser ses administrés.

Un vrai socialiste, lui qui ne craint pas de refuser des subsides à un pauvre diable dont la misère est incontestable.

Un vrai socialiste, lui qui garde une incurable rancune à ceux qui ont le malheur de ne pas le suivre comme son ombre.

Un vrai socialiste, lui qui abuse de son ascendant sur un conseil municipal au point de se faire octroyer par lui gratis une concession perpétuelle au cimetière.

Un vrai socialiste, lui qui ne l'est qu'en chambre et se garde bien de se mêler aux réunions publiques pour y répandre la bonne semence.

Un vrai socialiste, lui qui prend plaisir, derrière, de déblatérer à tort et à travers contre les citoyens qui n'ont d'autre ambition que de revendiquer le droit du peuple, la libération intégrale de la conscience humaine et la fin de l'immense exploitation cléricalle qui ne tend à rien moins qu'à l'empoisonnement du genre humain...

Et je suis un mauvais socialiste, moi qui, modeste entrepreneur de travaux publics me fait un devoir et un plaisir de prévenir mon personnel qu'à partir de ce jour, indépendamment du prix de la journée fixe d'un commun accord, il lui sera fait, tous les six mois, une répartition des bénéfices réalisés.

Au public de comparer et de juger.
M. Béraud.

NOTA GM : Avant dernier article de Marius Béraud, en forme de testament.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 30 avril 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903

Coux - On nous écrit.

J'avais la naïveté de croire au libéralisme de notre vicaire. Bon nombre de mes amis l'avaient aussi. Nous nous trompions. Notre vicaire n'est libéral qu'en apparence et pour les besoins de sa cause. Dressé et payé pour être fanatique, il l'est tout comme ses co budgétivores. Le petit fait suivant va le démasquer.

Un jeune garçon avait, paraît-il, l'âge où l'on renouvelle sa première communion. A dix reprises, le vicaire se présenta à la maison de l'enfant, sans pouvoir obtenir qu'il allât au catéchisme. Prenant l'enfant à part, il le sollicita mais en vain de désertir l'école laïque, pendant une semaine pour se consacrer aux exercices religieux. Il offrit même de lui faire cadeau du cerge, à quoi la famille ne

voulut pas consentir, abandonnant à de plus pauvres les largesses de M. le ratichon.

Quelle pieuvre, mes amis n'avions-nous pas là ! Et ça ose parler de liberté de conscience.

Vous voilà connu, mon vicaire ! Vous ne valez pas plus que les autres qui, entre nous soit dit, ne valent pas cher.

M. Béraud.

NOTA GM : Dernier article publié par Marius Béraud qui disparaît de la scène politique.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 7 mai 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903

Coux - Les quêtes suivantes ont été faites ces derniers jours en faveur de nos écoles laïques, savoir : au café Mourier 3,65 francs, au café Coste 2 francs, par les conscrits 2,50 francs. Ces diverses sommes augmentées de celle provenant de quêtes antérieures portent à 18,50 francs le total qui sera versé à des livrets de caisse d'épargne pour les élèves les plus méritants de nos deux écoles laïques.

La Croix de l'Ardèche
17 mai 1903
ADA - PER 199.

Coux - Accident - M. Gilles, propriétaire à Coux, monté à bicyclette, s'est jeté sur M. Blachier, de Coux, à bicyclette également, dans un tournant très dangereux. M. Blachier a été grièvement blessé au visage ; M. Gilles s'est relevé avec de nombreuses contusions.

Le même jour, une voiture conduite par le domestique de M. Griffon, marchand de vin, et sur laquelle se trouvait le directeur de l'asile Ste Marie, s'est emballée sur le chemin de la Barrèze. L'attelage a versé et les personnes qu'il portait ont été projetées à terre. Le directeur de l'asile a quelques contusions.

La Démocratie de l'Ardèche,
Jeudi 25 juin 1903.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 775 1903

Coux - On nous écrit.

Les lecteurs de la démocratie n'ont certainement pas oublié que le Conseil municipal de Coux avait voté une concession perpétuelle au cimetière, de dix mètres carrés, à M. le maire Labrou, et une autre semblable

aux prêtres de la commune qui viendrait à décéder. Nous avons aujourd'hui le plaisir de leur annoncer que les délibérations relatives à ces concessions ont été annulées par M. le Préfet, pour cause d'illégalité.

Ce qu'il y a de comique dans cette affaire, c'est que M. le maire a déclaré qu'il ne se tenait pas pour battu en ce qui le concernait et qu'il allait écrire à M. le Préfet une lettre personnelle qui le ferait revenir à de meilleurs sentiments.

Nous verrons bien.

NOTA GM : Une chose incompréhensible ; Par décision le Préfet rend illégale la délibération du 15 février 1903, pourtant les économies de salaire de secrétariat, étaient un cadeau de Eugène Labrou, laissé à l'entière disposition du conseil municipal. Cet administrateur de l'État a un curieux sens de l'équité.

Après cela, rien à rajouter tout est dit, la suite au 20 avril 1912.

Concession gratuite au cimetière.
COUX le 26 juin 1903

M; le président expose, que se conformant à l'usage, il a autorisé l'inhumation du corps du Curé Salce, décédé après être resté à la tête de la paroisse de Coux pendant plus de 40 ans, dans la partie centrale du cimetière à proximité de la Croix.

M. Le président estime qu'en présence d'un si long ministère rempli par le défunt, avec le zèle et la bonté que chacun lui a connus, il croit de son devoir de proposer à l'assemblée de vouloir bien voter, comme témoignage de gratitude, la perpétuité de la sépulture de M. Le Curé Salce, avec une étendue attenante de 4m carrés, uniquement réservée aux inhumations des prêtres de la paroisse.

La Croix de l'Ardèche
5 juillet 1903
ADA - PER 199.

Coux - Tentative de meurtre - Dimanche à 10 h. du soir, une tentative d'assassinat a été commise sur le nommé Gourdon, âgé d'une cinquantaine d'année, propriétaire au quartier de Lacharriere, commune de Coux, qui a reçu une balle de revolver dans la tête. Un docteur de Privas n'a pu extraire la balle, l'état du blessé paraissait grave. Les soupçons pèseraient sur un voisin.

Nota G.M. : Pas de politique, la présomption d'innocence est respectée, l'information est donnée, que l'information...

La Croix de l'Ardèche
16 août 1903
ADA - PER 199.

Nécrologie : Lundi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Le docteur Ladreyt de la Charrière, décédé à Paris, officier de la légion d'honneur ancien directeur de l'institution des sourds-muets à Paris.

NOTA GM : Il était très certainement originaire de Coux !

La Croix de l'Ardèche
26 août 1903
ADA - PER 199.

Coux - Coup de revolver.
Dimanche soir vers 8 h. 1/2 plusieurs consommateurs se trouvaient au café Visile, situé au quartier La Charrière, commune de Coux. A une table voisine de celle où était assis M. Gourdon propriétaire au dit quartier, un nommé Ferroussier, carrier, pris de boisson, gesticulait et brandissait un revolver dont il s'était armé dans le but, disait-il de tuer un renard. Un coup partit par inadvertance et atteignit M. Gourdon à la joue. La balle fractura la mâchoire. M. Le Docteur Benoît, de Privas appelé en toute hâte, ne put extraire la balle. L'état du blessé est assez grave. La gendarmerie de Privas s'est rendue à La Charrière pour ouvrir une enquête.

Année 1904

Le Clairon de l'Ardèche.
Vendredi 19 février 1904
ADA PER 295

Nécrologie - Le Vice-Amiral Maréchal qui a succombé à une attaque de pneumonie à l'âge de 54 ans, et qui, malgré les éminents services rendus à notre marine de guerre avait été mis dernièrement en disponibilité, était le beau-frère de M. Charles Ladrey de Lacharriere et l'oncle de M. Jacques de Lacharriere au quels nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Le Messenger Ardéchois,
Dimanche 4 mai 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

Élections municipales - Coux.
Votants 310 - Majorité absolue 155 - nul 1 - Labrou, maire sortant 173 - Bertrand, CS 167 - Chalencou, propriétaire 162 - Dardet, CS 164 - Duchamp, CS 167 - Faure Auguste, CS 159 - Faure Casimir, CS 172 - Loine, CS 182 - Mailhe, propriétaire 165 - Mounier, CS 171 - Pouzet, CS 165 - Rochebloine, CS 171, Libéraux élus.

Liste ministérielle : Faure Louis, CS 141 - Molière, CS 145 - Estéoule, ancien maire, 142, Bournac, moulinier 136 - André Polin à Forillon 143, Teyssier à Coux 135 - Faugier prop. à Chassagne 133 - Chapus ancien conseiller 139 - Vézian ancien conseiller 139 - Aimé cafetier 133 - Charrière 127 - Paulin à Sablière 79.

NOTA GM : Dans cette élection le label du maire Eugène Labrou est indispensable. Les deux dissidents du mandat précédent, Faure et Molière sont battus. Les électeurs n'ont pas été convaincus par la virulente campagne de presse orchestrée par J. J. Roux directeur de la Démocratie.

Résultat	Faure	Molière
1900	198	178
1904	141	145

Comme à chaque élection la liste Labrou fait 40 voix de plus en moyenne que celle de ses adversaires. Ce tableau met en évidence cette constante.

Le Messenger Ardéchois,
Le 7 mai 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

Coux - Liste libérale de M. Labrou, Maire, élue entièrement.

Le Clairon de l'Ardèche.
Dimanche 18 mai 1904
ADA PER 295

Extrait d'une publication de Jules Roche, député Libéral de l'Ardèche. En second lieu, Privas (*où règne un Préfet comme l'Empire n'en possède jamais*) devenue la proie des radicaux socialistes et "officiels" quand même, est- également reconquis par les républicains aussi fermes, aussi sincères que le temps, quoique son correspondant Privadois les appelle simplement "conservateurs".

Le Messenger Ardéchois,
Le 11 juin 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

Conseil de Préfecture, séance du 18 juin 1904.

Coux - Le conseil considère comme congé de plus de trente jours ; une simple permission d'un mois accordée au Soldat X..., et il déclare que le fait de ne l'avoir laissé siéger au bureau comme étant le plus jeune et de nature à vicier le scrutin. Conséquence les élections sont cassées.

NOTA GM : Décision éminemment politique qui permet de casser l'élection d'une liste d'opposition. L'erreur technique supposée lors du dépouillement n'a pas changé le résultat du scrutin. De nouvelles élections confirmeront le premier scrutin.

Année 1905

Le Clairon de l'Ardèche
Vendredi 18 août 1905
ADA - PER 298.

Nécrologie - Nous apprenons la nouvelle de la mort de M. Paul Ladreyt de Lacharriere, ancien sous-préfet, chevalier de la légion d'honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers, décédé à Lacharriere près de Coux, le 15 août après une courte maladie. Nous adressons à Madame Lacharriere, à ses nombreux enfants et à toute sa famille l'expression la plus respectueuse de nos plus sincères condoléances.. Nous donnerons dans un de nos prochains numéros des détails sur la vie de l'homme de bien qui vient de disparaître.

NOTA GM : Dans le Clairon de l'Ardèche du Dimanche 20 août 1905 ADA PER 298 - Une page entière est consacrée à la vie de M. Paul Ladreyt de Lacharriere.

Le Clairon de l'Ardèche
Vendredi 18 août 1905
ADA - PER 298.

Coux - Le sectionnement - C'est la semaine prochaine que le conseil général sera appelé à statuer sur la demande tendant au sectionnement de notre commune. On sait que ce sectionnement n'a d'autre but que d'arriver à se débarrasser de l'honorable et sympathique M. Labrou et de son conseil municipal qui aux yeux des sociaux, ont le grand tort de ne

s'occuper que des intérêts généraux de la commune. L'enquête faite par M. Labeille, maire de Flaviac a provoqué la protestation de 98 électeurs alors que 76 seulement se prononcèrent pour le sectionnement.

Il semblerait qu'à la suite de cette enquête le sectionnement du être rejeté. Ce sera mal connaître nos adversaires que de le croire. En politique il n'y a pas de justice, a dit en pleine chambre un orateur radical. Nous allons en faire l'expérience. Coux sera donc sectionné ? Faut-il s'en plaindre ? Je répond sans hésiter : Non !

Ce déni de justice montrera à certains habitants du chef-lieu, qui ne sont pas ses amis, le cas que l'on fait de leurs intérêts. Quant au résultat de ce sectionnement je l'ai déjà dit, il sera nul.

Trop longtemps les libéraux ont courbé l'échine devant leurs adversaires. Ils en ont assez aujourd'hui d'être toujours dupés.

Que l'on vote ou que l'on ne vote pas le sectionnement, peu leur importe, résolu qu'ils sont à rester les maîtres de la commune puisqu'ils ont la majorité.

Année 1906

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 11 novembre 1906.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 778 1906**

Coux - M. Reboul Gaston, propriétaire à Coux, vient de recevoir un diplôme d'honneur à la suite d'un concours organisé par le Petit Journal sur la Disette fourragère.

Toutes nos félicitations.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 4 août 1907.**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 779 1907**

Un qui n'a pu voter -

On nous écrit - Monsieur le Directeur, Il y a trois ans, muni d'un billet de radiation qui m'avait été délivré par M. le maire de Flaviac, j'allai me faire inscrire sur le registre électoral de Coux.

Depuis lors, sans autre formalité, j'ai voté à Coux. Cependant, dimanche dernier, me présentant à la mairie de Coux pour y déposer mon bulletin de vote, M. le maire a refusé de l'accepter, en disant que j'étais radié.

De quel droit M. le maire de Coux m'a-t-il chassé ainsi du nombre des électeurs ?

Voulait-il se débarrasser d'un électeur incommode ! Si oui, il a eu tort, parce que je reviendrai en temps voulu à Coux et qu'il le veuille ou non, il me subira comme électeur. Et je puis l'assurer que, réintégré dans mon droit, je ne m'épargnerai pas pour contribuer à débarrasser à mon tour la commune de Coux d'un potentat qui ne l'a que trop longtemps dominé. Donc à bientôt, Monsieur le Maire, et vive la République anticléricale !

Philémon Vialette

Propriétaire aux Plaines (Flaviac)

NOTA GM : « *La république anticléricale* " Quès aco ! » Le sieur Philémon Vialette de Flaviac, dont le premier bureau de vote est Flaviac, ne veut pas savoir, que son mariage à Coux le 1 septembre 1898, ne lui donne pas pour autant le droit de s'inscrire dans cette même commune, surtout s'il n'y a jamais résidé ! Quant à son inscription antérieure, elle était frauduleuse et une fraude n'ouvre pas un droit.

Année 1908

Le Clairon de l'Ardèche.

Jeudi 6 mai 1908.

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 301 1908**

Coux - La première liste libérale est vaincue dans la première section. Les 4 libéraux triomphent dans la seconde

NOTA GM : Voici le résultat concret du charcutage électoral de la Commune de Coux. Un trop plein de voix pour élire 4 libéraux, ce qui donne la majorité aux radicaux avec 8 élus dans le village. Au suffrage universel, les libéraux comptaient 40 voix de plus que les radicaux.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 10 mai 1908**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 780 1908**

Le premier scrutin aux Républicains.

Par les résultats du scrutin du 3 mai dernier le triomphe de la République démocratique vient de s'affirmer une fois de plus, et avec un éclat particulier.

Une fois de plus, les républicains ont déjoué les ruses et les manœuvres de ceux qui s'affublaient d'un masque hypocrite et qui en réalité n'ont qu'un

but, le renversement des institutions républicaines et démocratiques

Dans toute la France dans tout le département de l'Ardèche (*) dont les tendances sont nettement républicaines, et qui veut un Sénat Républicain parce qu'il comprend et son devoir et son intérêt, notre parti est victorieux, et à mesure que la lumière et le simple bon sens pénètrent les esprits, sa force s'accroît, à tel point qu'il est désormais invincible. C'est ainsi qu'à Saint Peray, chef lieu de canton très important, à Coux, Voqué, Colombier le vieux, Saint Sylvestre, Usclades, Borée, c'est ainsi qu'à Saint Martin de Valamas,, malgré les efforts tentés par la gent cléricale, les républicains ont conquis la municipalité.

NOTA GM : Eugène Labrou a perdu les élections. La commune de Coux a fait l'objet d'un découpage électoral curieux, ce qui permet à une minorité protestante d'avoir la majorité au conseil.

(*) Quant aux cries de victoire, il faut mettre un bémol, Privat la Préfecture, reste toujours aux mains des Républicains Libéraux. Le lecteur remarquera l'aplomb avec lequel les Radicaux s'accaparent du label républicain. Curieux personnages qui refusent la liberté de culte aux autres et dénoncent, comme au temps de la terreur les fonctionnaires qui pratiquent la religion de leurs aïeux.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 24 mai 1908**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 780 1908**

Élections municipales.

Nos gains :

Dans l'Ardèche les républicains gagnent les communes de :

Borée, Coux, Colombier le vieux, Journas, Lasouche, La bastide de Virac, Félines, St Etienne de Boulogne, St Clair, St Martin de Valamas, St Martin d'Ardèche, Peaugres, St Peray, St Sylvestre, Usclades et Vogue.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 31 mai 1908**

**Archives Dép. de l'Ardèche
PER 780 1908**

Coux - Sur proposition de M. Bournac, maire, le conseil municipal de Coux a voté à l'unanimité l'adresse suivante :

Les membres du conseil républicain radical de Coux profitent de leur première réunion pour adresser à M. Marty, le vaillant Préfet de l'Ardèche, l'hommage de leur entier dévouement et le félicitent de son attitude franchement républicaine. Ils prient M. le Préfet de vouloir bien transmettre à M. Clemenceau, président du conseil des ministres, l'assurance de leur dévoués sentiments et de leur profond attachement aux institutions républicaines. Comme on le voit, à Coux, il y a quelque chose de changé. (1)

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 5 juillet 1908
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 780 1908**

Coux - Dimanche dernier, M. Bournac, maire de Coux, a fait afficher un arrêté interdisant les processions religieuses sur tout le territoire de la commune. Cette mesure honore d'autant plus son auteur que, bien que personnellement il en aurait désiré l'ajournement, il s'est conformé, en la prenant, à l'avis de la majorité républicaine du conseil municipal. Nous ne saurons trop féliciter M. Bournac qui, en cette circonstance, s'est comporté en maire plein de déférence pour l'opinion dominante de laquelle il détenait son mandat. Et nous n'avons plus qu'à former un vœu : C'est que son attitude si correcte dissipe le léger nuage qui s'était formé dans le conseil à l'occasion de son vote contre l'accaparement du cléricanisme, et ramène parmi tous les républicains qui la compose, cette franche et réciproque confiance, grâce à laquelle seront bien gérées les affaires communales et bien servie la République.

NOTA GM : (1) Il y a vraiment quelque chose de changé à Coux. Contrairement au précédent conseil, la nouvelle majorité municipale est en accord avec la politique du gouvernement. Mais, était ce le but de cette élection ? Erreur, son mandat est essentiellement Communal, à l'occasion de la première décision, un profond désaccord coupera le conseil en deux, cette brouille mettra de façon irréversible le conseiller Louis Fourniol et ses amis, dans l'opposition municipale.

Ce désaccord, sur la liberté de culte, ajouté à une désastreuse gestion financière, (les impôts seront triplés en 4 ans), provoqueront le retour des amis de Eugène Labrou aux élections de 1912. Le maire mis en minorité lors de la première décision de son conseil, a dû se poser des questions sur l'unité et la cohésion de sa pseudo majorité ?

Année 1910

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal de Coux.

Le 3 juillet 1910

ADA 2 O 516

L'an mil neuf cent dix et le trois juillet, à une heure du soir. Le Conseil municipal de Coux s'est réuni sous la convocation et sous la présidence de M. Bournac Germain, Maire.

Sont présents : Loine Louis, André Polin, Louis Rochebloine, Louis Romain, Fourniol Louis, Pourchaire Marius, Vidal Paul, Couty Auguste, Molière Victor Mathieu Célestin ad-joint

Vidal Paul est nommé secrétaire de la section.

Sur la proposition de M. Le Maire, le conseil demande la désaffectation des deux cimetières. Il y a déjà 27 années que le nouveau cimetière (1883) a été inauguré et fonctionne. La commune pourrait donc utiliser l'emplacement des vieux cimetières.

Le conseil prie donc M. Le Préfet d'en prononcer la désaffectation aussitôt après les formalités d'usage.

Ainsi fait et délibéré... Le Maire Bournac.

Réponse du Préfet, annotée sur cette lettre : "Il n'y en a pas, le cimetière doit demeurer fermé pendant 10 ans."

Année 1912

**L'Ardèche Républicaine
Dimanche 21 janvier 1912
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 1912**

COUX : Nous avons appris, avec tristesse, la mort prématurée de Madame Bournac fille aînée de notre ami M. Estéoule et épouse du sympathique maire de Coux, décédée à l'âge de trente ans après quelques jours seulement de maladie...

NOTA GM : Ces quelques mots nous apprennent que Estéoule, le maire de Coux battu en 1896 par Eugène Labrou est le beau-père de Bournac vainqueur de Eugène en 1908. Ce décès prématuré peu avant les élections, ne donnera certainement pas envie de se représenter au maire sortant.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 21 janvier 1912.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 784 1912**

Coux - On nous écrit.

La fête nationale a été dignement célébrée cette année dans notre commune.

Un banquet, très bien servi par M. Coste, cafetier, réunissait un groupe de républicains. Nous regrettons que M. Bournac, notre maire, n'ait pu se joindre à nous à cause d'un deuil récent, mais il y était de cœur.

A la suite de ce banquet, qui a été plein d'entrain, une collecte au profit des écoles laïques a produit la somme de 12fr05 et l'adresse suivante a été votée à nos trois sénateurs.

Un groupe de républicains de Coux adresse à MM. Astier, Murat et Vincent leurs sincères félicitations pour la politique franchement démocratique qu'ils suivent et qui promet à la République des réformes devant amener le succès de principe de liberté, égalité, fraternité.

PS : Nous serions curieux de savoir si au minuscule banquet socialiste d'à côté on a seulement pensé à l'école laïque.

NOTA GM : La dernière phrase critique s'adresse aux collègues du conseil municipal. L'entente municipale est donc terminée dans la liberté, égalité et fraternité. Confirmation de tout cela dans la Démocratie de l'Ardèche du 14 juillet 1912.

**Le 20 avril 1912
ACHAT D'UNE CONCESSION
AU CIMETIÈRE
DE COUX**

Entre les soussignés Germain Bournac, maire de la Commune de Coux, d'une part, et Eugène Labrou, professeur retraité, demeurant à Coux, d'autre part,

à été convenu ce qui suit :

M. le Maire, agissant au nom de la Commune, en vertu des pouvoirs que lui confie la loi, accepte, aux condi-

tions plus loin indiquées, la demande présentée par M. Labrou pour obtenir la transformation, en Concession perpétuelle de celle trentenaire qu'il possède au Cimetière de la dite Commune.

La somme de 96 fr. (quatre-vingt-seize francs) qu'il a déjà versée au profit de la Commune, au Bureau de Bienfaisance et d'Assistance de Coux, est déduite de celle de 300 fr. (*trois cents francs*) représentant le montant du prix de la Concession perpétuelle d'une surface de 10m²90 (*dix mètres carrés*) que lui accorde le présent acte.

M. Labrou a donc à payer 300 fr - 96 fr = 204 francs (deux cent quatre francs), somme qu'il versera immédiatement savoir, les 2/3, ou cent trente-six francs, dans la Caisse du Receveur municipal, et 1/3, ou soixante-huit francs, dans celle du Bureau de Bienfaisance et d'Assistance de la Commune.

Les frais de timbre et d'enregistrement demeurent à la charge du Concessionnaire.

Dans la jouissance de sa Concession, M. Labrou s'engage à se conformer aux lois et règlement sur la police des cimetières.

Fait en double à Coux, le vingt avril mil neuf cent douze.

Le Concessionnaire Le Maire,
signé : E Labrou signé : Bournac

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : BOURNAC

NOTA GM : Eugène Labrou, au courant des remous au sein du Conseil municipal, n'a pas voulu attendre que ses amis soit revenus au pouvoir. De mauvaises langues, auraient pu voir dans ce contrat du favoritisme.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 12 mai 1912.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 784 1912**

Élection des maires - Coux :

Maire : Mounier Albert - Adjoint
Mounier Hippolyte

NOTA GM : La gestion financière de la commune est un élément important pour juger une politique, voici des chiffres :

Budget avant Labrou :
1895/1896 3518,70 + 4827,71
Premier budget Labrou
1896/1897 3520,90 +5100,54

Dernier budget Labrou
1907/1908 5328,74 + 5600,47
Premier budget Bournac
1908/1909 6531,40 + 7295,03
Dernier budget Bournac
1911/1912 4763,68 +18400,03
Premier budget Mounier
1912/1913 7969,72 +12378,59
Budget Mounier
1916/1917 6646,79 + 7256,51
1918/1919 6273,16 + 8877,42

En 4 ans les adversaires de Eugène Labrou ont triplé les dépenses de la commune. Je serai curieux de voir la feuille d'imposition 1912 du citoyen Louis Fourniol comparée à son imposition en 1900. A cette dernière date « *il se permettait de protester* », (La Démocratie du 14 janvier 1900).

**L'Ardèche Républicaine
Dimanche 26 mai 1912
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 1912**

Résultat des élections municipales.

Coux : Maire MM Albert Mounier,
Adjoint Hippolyte Dardet, libéraux.

NOTA GM - Ils siégeaient déjà tous deux au conseil de Eugène Labrou, mandat 1904/1908. Belle revanche pour ce dernier qui, ne s'étant pas représenté lui-même a soutenu ses amis de tout son cœur.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 2 juin 1912.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 784 1912**

Tripotage Électoral.

*On nous écrit de Coux avec prière
d'insérer.*

Monsieur le Directeur,

Ne connaissant pas l'auteur de cette petite méchanceté qui consiste à dire que j'aurais promis à M. Mounier, maire réactionnaire de Coux, de me désister en sa faveur, au scrutin de ballottage, je ne perdrai pas mon temps à lui répondre. Je n'en dois pas moins au public certains faits qu'il ignore peut-être et qu'il vaut la peine de dénoncer.

Avant les élections les libéraux et cléricaux, c'est la même chose n'avaient pour nous que des paroles de franchise, de loyauté, de liberté, etc...Le ballottage nous apprend qu'ils pratiquaient le contraire. M. Ladrey de la Charrière, un des principaux du parti, avait cherché à plusieurs reprises à s'entendre avec nous, ces

messieurs voulant coûte que coûte et par tous les moyens, arriver au pouvoir. Ils craignaient que la liste Bournac n'arrivât en tête (*) mais Bournac ayant protesté contre l'emploi de son nom, c'est nous qui sommes devenus l'ennemi. Tel est leur façon de procéder. C'est du jésuitisme ou je ne m'y connais pas.

Ces messieurs ont été élus, on sait grâce à quelques faiblesses de notre parti. Nous aurions du protester, par exemple contre l'élection de deux des leurs qui étant beaux-frères, c'est le cas de MM Reynier et Clair, n'avaient pas le droit de siéger dans le même conseil municipal. Car on sait que dans les communes de 500 habitants et au-dessus, deux beaux-frères, à moins d'être maris de deux sœurs, ne peuvent être conseillers. Nous pouvions relever l'incorrection de deux parents, l'un maire et l'autre adjoint. Mais à quoi bon ?

Contentons-nous de faire comprendre aux républicains, ouvriers et paysans fourvoyés dans la barque du pape, que leur devoir comme leur intérêt leur commande d'être des nôtres, de venir à nous, leurs véritables amis et leurs frères de misère, qu'ils n'ont rien à gagner à flirter avec nos communs exploités.

L. Fourniol

NOTA GM : Le sieur Louis Fourniol nous sort des recettes vieilles de 16 ans. Les tons et styles sentent le réchauffé. Le corps électoral, qui aspire à une vie plus sereine a tranché.

(*) La fameuse liste Bournac a fait moins de 40 voix !

**L'Ardèche Républicaine
Dimanche 7 juillet 1912
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 1912**

Coux :

Nous recevons la lettre suivante :
Permettez à un socialiste de relever quelques calomnies stupides et méchantes débitées à Privas sur mon compte.

Il y a, à Coux, quelques républicains qui doivent être atteints de cette maladie inguérissable, la folie des grands, car ils croient personnifier la République et être plus que tout le monde. Ils croient avoir le droit de nous calomnier et ne nous reconnaissent que celui de nous soumettre. D'après eux, c'est moi qui ai fait tomber la République à Coux. Ils

savent bien que depuis 25 ans, je fais de la politique républicaine et que, sans moi et mes amis, M. Bournac n'aurait jamais été maire. Mais je ne serais pas étonné, un de ces jours, d'entendre dire par eux que j'ai voté pour la réaction et que ce sont eux qui ont voté pour moi. Toute leur haine provient de ce que la grande majorité des républicains ne veut pas les suivre. Puisque la majorité fâche ces messieurs la voici.

Au premier tour du scrutin, le 5 mai dernier, j'ai obtenu une moyenne de 70 voix. La liste de M. Bournac a eu une moyenne de 36 voix et la liste réactionnaire une moyenne de 82 voix. Au 2^{ième} tour j'obtiens 86 voix et la liste réactionnaire une moyenne de 102 voix. Donc c'est clair, précis et certain : la majorité des voix de la liste Bournac sont allés à la liste Réactionnaire. N'empêche que c'est tout de même moi paraît-il qui ai renversé la République à Coux...Je ne croyais pas avoir ce pouvoir !

Si nos adversaires ont encore un peu de franchise et de loyauté, ils n'ont qu'à déclarer publiquement, qu'ils nous ont calomnié en mentant effrontément pendant la période électorale. Lorsqu'ils disent que mon ami Molière et moi lors d'une désignation de délégués sénatoriaux avons voté pour un clérical, M. Pouzé, ils mentent également : Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter à ce sujet le registre des délibérations.

Continuez, Messieurs, vous ne nous empêcherez pas de dire la vérité et de suivre la ligne de conduite, juste et droite que nous avons toujours suivie jusqu'ici.

L. Fourniol

PS : Bien entendu que je ne relève pas les propos orduriers proférés par deux de ces messieurs

L. F.

NOTA GM : Cette lettre met en évidence l'excitation malade de ce « *citoyen* ». Le principal détracteur de Eugène Labrou a retourné sa hargne envers ses anciens compères.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 14 juillet 1912.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 784 1912**

Coux - On nous écrit - Monsieur le socialiste Louis Fourniol, Il paraît que c'est moi que vous visez dans un article que vous publiez dans

le dernier numéro de l'Ardèche républicaine. Si oui, voici deux de réponse, une bonne fois pour toute !

Vous proclamez à grand bruit votre républicanisme, vous prétendez ne jamais dire que la vérité et suivre toujours une ligne de conduite juste et droite. Tout le monde sait combien vous aimez parler de vous et vous attribuer toutes les vertus. Tout le monde sait combien vous êtes peu logique avec vous-même et qu'il faudrait aller bien loin pour découvrir un homme politique aussi inconséquent que vous... si bien que beaucoup disent que la plupart du temps vous ne savez pas ce que vous voulez.

A peine élu sur la liste de M. Bournac (*en 1908, GM*), vous vilipendez partout, dans la presse et dans les cafés, vous le traitez de tout et ne trouvez pas contre lui d'expressions assez outrageantes.

Viennent les élections. Immédiatement vous changez d'attitude. Ceux que vous traitiez la veille de réactionnaires deviennent pour vous de bons républicains. Vous insistez auprès d'eux et de leurs amis pour qu'ils se représentent. Vous vous faites doux et petit ; vous multipliez les démarches avec mille protestations d'amitié... pour le lendemain, n'est ce pas, nous faire de nouveau la guerre ? Ceux que se conduisent ainsi sont des brouillons. Nous avons bien vu le 5 et 12 mai. Vous dites que la liste Bournac a eu 36 voix, vous savez bien qu'il n'y avait pas de liste Bournac ; Que nous avons dit partout que nous n'étions pas candidats et que nous avons protesté par affiches contre l'emploi de notre nom. Vous êtes donc de mauvaise foi quand vous nous prêtiez un rôle que vous savez que nous n'avons pas joué !

Vous voulez nous rendre responsables de votre échec ? Vous êtes le seul qui ne comprend pas que Coux ne veut pas de vous et qu'on en a assez de toutes vos histoires. Un dernier mot : J'ai dit et je répète

1° que vous avez voté pour M. Pouzet, lors de l'élection de l'adjoint.

2° que vous avez refusé de signer les délibérations du conseil, prétextant n'assister aux séances que pour critiquer le maire,

3° que vous avez brillé par votre absence sans excuse, lors de la désignation des délégués sénatoriaux (deux séances). Ces trois actes à eux seuls, suffisent pour vous disqualifier aux yeux des républicains.

D'ailleurs vous êtes depuis longtemps jugé... et bien jugé.

Mot de la fin - Tachez à l'avenir de ne plus vous occuper de moi qui ne vous demande rien. Sinon, je ne réponds pas de la casse. A bon entendeur, salut.

Paul Vidal

Ancien conseiller municipal - Ouvrier typographe.

NOTA GM : Les anciens ennemis de Eugène Labrou se sont scindés en 3 groupes. Un groupe ami du maire Bournac ne s'est pas représenté, un autre, qui a voulu se prévaloir du nom de ce dernier, s'est vu désavoué et un troisième, formé de protestants groupés autour de Louis Fournier.

Un seul mandat de 4 ans aura suffi pour disloquer une opposition incohérente et sans chef. La commune de Coux sera vaccinée des Calvinistes jusqu'à la fin du siècle. Les partisans de Eugène Labrou ont repris la mairie cette année là. Veuf et trop âgé pour reprendre le flambeau, Eugène a, j'en suis certain, assisté et conseillé ses amis.

**La Croix de l'Ardèche.
Dimanche 8 septembre 1918
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 214 1918**

Nos petits comprimés - Privas.

On dit que la grippe « Espagnole » a fait son apparition à Privas. Rien de grave.

**La Croix de l'Ardèche.
Dimanche 20 octobre 1918
Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 214 1918**

La grippe - Elle sévit dans toute l'Ardèche, fait beaucoup de malades mais peu de morts. Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer. Toutefois nous aimerions voir les autorités publiques conseiller et prescrire quelques précautions d'hygiène pratique autant préventive que curative.

Nous savons qu'il est malaisé d'enrayer une épidémie déchaînée. Il y a quelque chose à faire et nous ne croyons pas qu'on ait rien fait chez nous sauf exception.

NOTA GM : Eugène Labrou sera emporté par l'épidémie de grippe espagnole.

Eugène Labrou

Maire de COUX

(1896 - 1908)

L'opposition radicale, donne dans la presse, une explication déformée sur les motivations, qui ont poussé Eugène Labrou à devenir Maire. Je me permets d'en donner une version beaucoup plus vraisemblable.

Eugène Labrou, rentier, revient à Coux âgé de 48 ans, il ne peut pas rester inactif. Très tôt, il est tenté par l'écharpe municipale. Sa préparation est minutieuse, il ne brûle pas les étapes (*cela a duré 8 ans*). Par ses prises de positions, il se fait connaître et apprécier par les Coussains. C'est par la petite porte qu'il rentre à la mairie comme conseiller municipal en 1892. Il consacre son temps au volet administratif pour en acquérir la maîtrise, ainsi il ne commettra pas d'erreurs lors de son premier mandat de maire.

Élu en 1896, et dévoué à sa tâche, il se donne à fond, trop peut être, cela est considéré comme un geste « *d'accaparement*. »

Républicain depuis toujours, instituteur, (*avant d'être professeur*) fils d'instituteur laïque, son engagement pour la démocratie ne fait aucun doute. Son père et l'un de ses frères ont même été inquiétés sous le second empire pour des prises de positions républicaines.

Son attachement à la religion catholique est profond. Ses 3 filles seront mises en pension chez les sœurs (*25 ans avant sa candidature*.) Cela prouve son attachement à l'éducation religieuse. L'opposition, qui prétend que sa dévotion n'est qu'une forme d'opportunisme, se trompe.

Hé oui ! Il est catholique et républicain libéral, la cohabitation des écoles libres et laïques est pour lui un fondement des libertés individuelles. C'est avec de tels principes, dans une période où l'intégrisme laïque est à la mode qu'il sera classé « *politiquement réactionnaire* » par ses ennemis.

Sa minutie jugée « *tatillonne* », et son sens de l'économie jugé « *mesquin* », par ces adversaires, ont cependant permis, aux contribuables Coussains, de voir les impôts de la commune stabilisés pendant 12 ans.

La politique rattrape Eugène, un Préfet favorable à son opposition permet un découpage électoral sur mesure de la commune de Coux. En 1908, ce dernier va donner la majorité municipale à une coalition normalement minoritaire dans un scrutin universel.

La démagogie préélectorale développée par l'ancienne opposition, l'enferme dans une situation inextricable, elle voit son consensus politique exploser au contact du pouvoir, de plus, des dépenses incontrôlées feront tripler le niveau de la fiscalité.

Brouillés entre eux, déconsidérés par l'électorat, cette coalition sera bannie de la gestion municipale, après 4 ans seulement de pouvoir.

C'est avec soulagement que les Coussains accueilleront en 1912, les amis modérés de Eugène Labrou. Motivés uniquement par l'administration locale, ils rétabliront rapidement l'équilibre financier de la commune.

Eugène ne se représentera pas. A 72 ans il est marqué par de proches événements. Il a perdu sa femme voilà à peine 2 ans. Sa fille cadette Claire est veuve et il a en charge son dernier petit-fils Joseph âgé de 8 ans. Ayant mal vécu son départ de la mairie, il préfère, sereinement, donner de précieux conseils à ses amis.

Georges Mathon

JOSEPH MATHON

(1859 - 1906)



Année 1893.

**Archives Privées de la famille
Mathon.**

**Ville de Meudon
le 15 novembre 1893**

*VILLE DE MEUDON
Ordre de service.*

M. Joseph Mathon prendra son service à la Mairie le 15 novembre 1893. Ce service consiste en :

A - Tenue des Registres de l'État Civil et tout ce qui s'y rattache (Sous sa propre responsabilité)

Sous la direction de M. Brodier.

B - Enfants du 1^{er} âge. Réception des déclarations des parents et des nourrices.

C - Registre des Étrangers.

D - Chevaux et voitures.

E - Rédaction des mandats et bordereaux desdits.

F - Collationner les Procès-verbaux du Conseil.

G - Registre d'envoi et retour de la Préfecture des délibérations du Conseil.

Sous la direction de M. Thévenot.

H - Registre des concessions au Cimetière.

I - Registre spécial des mutations pour le cadastre.

Et en général de tous autres travaux que M. le Maire jugera à propos de lui confier.

Meudon le 15 novembre 1893.

Le Maire

Edouard Marbeau

Année 1894.

**Archives Privées de la famille
Mathon.**

**Ville de Meudon
le 27 octobre 1894**

VILLE DE MEUDON

Vu l'arrêté du maire de Meudon en date du 27 octobre 1893 nommant soussigné Joseph Mathon employé de Mairie et le chargeant spécialement du service de l'État Civil en fixant son traitement annuel à la somme de quinze cents francs.

Considérant que de puis une année qu'il assume la fonction M. Mathon s'est acquitté de son emploi avec activité, méthode, conscience et discrétion et que qui lui était donné durant cette année d'expérience de ses aptitudes doit être élevée pour répondre équitablement aux services qu'il rend dans les bureaux de la Mairie.

Le traitement annuel de M. Joseph Mathon sera porté à partir du 1^{er} novembre 1894 à la somme annuelle de dix-huit cents francs.

Fait en Mairie

Le 15 novembre 1893.

Le Maire

Edouard Marbeau

Année 1896.

**Archives Privées de la famille
Mathon.**

**Ville de Meudon
le 30 Avril 1896**

Nous, Camille Jean Gencé, adjoint au maire de Meudon, chevalier de la Légion d'honneur ; par délégation officier de l'État civil, certifions que Mr Joseph Mathon, secrétaire de l'État civil, a constamment rempli ses délicates fonctions à notre entière satisfaction, que fréquemment il a pour assurer la bonne exécution du service, employé ses heures de repos.

Nous avons applaudi de tout cœur à l'arrêté élogieux par lequel Monsieur Marbeau, maire, reconnaissant aussi les qualités de M. Mathon, a augmenté son modeste traitement.

Nous formons avec confiance le vœu que M. Mathon continue à trouver auprès de l'administration toute la juste bienveillance à laquelle lui donne droit, outre ses bons services, les lourdes charges de sa nombreuse famille, qu'il élève courageusement

Meudon le 30 avril 1896

L'adjoint.

C. Gencé

Année 1901.

Le Clairon de l'Ardèche.

Vendredi 25 janvier 1901

**Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 289 1901**

Chronique Locale - Privas.

Série d'accidents.

M. Reymond, ouvrier chez Riso, mécanicien, rue des Bouchers, a eu la main traversée par une perceuse mécanique.

NOTA GM : A sa sortie de l'école, jusqu'à fin 1904, Jean Mathon travaillera chez Riso. Libéré du service militaire fin 1911, il y fera encore un bref séjour.

Année 1904.

Le Clairon de l'Ardèche.

Vendredi 8 janvier 1904

**Archives Dép. de l'Ardèche.
PER 295 1^{er} S. 1904**

Privas :

Comité Républicain Libéral.

Le comité républicain de Privas informe ses amis désireux de lui faciliter la révision sincère de la liste électorale, qu'il tient à leur disposition un exemplaire imprimé de la liste électorale de 1903 et les instructions nécessaires pour la vérifier. Il les prie de s'adresser à cet effet les samedi 9 et dimanche 10 courant de 1h à 3

heures, au bureau de consultation, hôtel Breton M. J. Mathon, secrétaire du Comité se tient à la disposition des républicains libéraux en dehors des heures de consultation.

NOTA GM : Joseph Mathon mon grand-père, habite très certainement à cet hôtel. Comme son beau-père Eugène Labrou est disponible, son dévouement est total.

Le Messenger Ardéchois,
Dimanche 21 février 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

PRIVAS.

Avis.

Le comité républicain libéral de Privas a demandé par l'intermédiaire de son secrétaire (*Joseph Mathon*), la radiation de la liste électorale de Privas, des électeurs, sans distinction des partis, qui, quoi qu'ayant quitté la commune, n'ont pas été rayés par la Commission administrative.

Cette mesure a été prise, tant en vue d'assurer la sincérité de la liste électorale, que pour éviter que dans les scrutins du futur, des cartes d'absents, égarées, puissent être utilisées par des étrangers ; Elle n'a donc aucun caractère personnel et ne saurait blesser personne.

Le Messenger Ardéchois,
Mercredi 24 février 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

État civil de Privas
Naissance - Joseph Mathon.

Le Messenger Ardéchois,
Le 11 juin 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

Privas.

Un Capharnaüm - Un beau désordre, dit-on, est un effet de l'art. C'est aussi le fait d'un secrétaire de mairie sans scrupules, comme le fut M. Reynaud, et un maire à la mode M. Blache qui, de son propre aveu, prêtait plus d'attention aux clients bons payeurs qu'aux affaires municipales.

Lorsque M. Reynaud donna sa démission, la seule chose de bien qu'il ait faite dans ces derniers temps, M. Filliat lui demanda de rester moyennant salaire, jusqu'à la fin mai. Ce fut

accepté par M. Reynaud. Mais il n'en fit rien. Il quitta la place furtivement, sans passer régulièrement le service à son successeur, et partit à l'anglaise sachant bien le désordre et les irrégularités qu'il laissait derrière lui.

Dans ces conditions, le conseil municipal devrait faire restituer à cet employé les émoluments qu'il a indûment perçus, pendant les derniers temps de son secrétariat, pour un travail qu'il n'a pas accompli.

NOTA GM : Le successeur du sieur Reynaud sera Joseph Mathon mon arrière-grand-père.

Le Messenger Ardéchois,
Samedi 2 juillet 1904.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 793 1904

Privas - Conseil Municipal.

Samedi dernier, notre conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Filliat, maire. Étaient seuls absents MM Faugier et Monnier...

M. le maire remercie les membres de l'assemblée de leur assiduité aux séances et des concours qu'ils lui accordent. Il adresse des félicitations à M. Mathon secrétaire de la mairie, pour le zèle, l'intelligence et le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

Année 1905.

Le Messenger Ardéchois,
Samedi 15 avril 1905.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 794 1905

Privas - Nécrologie.

M. Mathon secrétaire de mairie a eu la douleur de perdre son père, âgé de plus de quatre-vingts ans. Le défunt a été inhumé à St Victor la Coste (gard), dont il fut le maire pendant 35 ans et où il jouissait de l'estime générale. Ses compatriotes l'avaient jadis élu membre du conseil d'arrondissement. Dimanche dernier, ils ont suivi en foule son convoi funèbre.

Nous adressons à sa famille et en particulier à son fils, notre sympathique secrétaire de mairie, nos plus vives condoléances.

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE.
Formulaire.

Le 8 septembre 1905.
Archives Dép. de l'Ardèche
2 O 514

PRIVAS

Demande de renseignement par la Préfecture sur les employés de mairie.

Mathon secrétaire, chef de bureau : 1400f

Vallat employé spécialement chargé de l'État civil : 800f

Existe t'il un règlement pour le recrutement, l'avancement et la discipline ?

NON

Existe t'il des retraites pour les secrétaires et employés de Mairie ? :

NON

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE.
Formulaire.

Le 8 septembre 1905.
Archives Dép. de l'Ardèche
2 O 470

Chirols

Demande de renseignement par la Préfecture sur les employés de mairie.

Jeanneau Aimé Louis Rémy secrétaire de mairie : 300f

Année 1906.

Le Messenger Ardéchois,
Dimanche 20 janvier 1906.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 795 1906

Privas.

Funérailles de M. Mathon.

Dimanche dernier, à une heure, ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Mathon, secrétaire de la Mairie de Privas.

Le défunt n'était âgé que de quarante-six ans et bien que sa santé se fut légèrement altérée depuis quelque temps, rien ne faisait prévoir la terrible maladie qui, dans quelques jours, l'a ravi à l'amour des siens, l'affection de ses amis, l'estime de ses adversaires.

Le cortège s'est formé route des Mines, au domicile du défunt. Le deuil était conduit par M. Labrou, son beau-père, maire de Coux, son plus jeune fils, deux de ses beaux-frères. MM. Delière et Pon.

M. Filliat, maire de Privas. M. Lauzier premier conseiller municipal, M. Leblanc, capitaine des sapeurs-pompiers de notre ville. M. Gaucherand,

préposé en chef du service des octroies et places de Privas, tenaient les cordons du corbillard.

Au drap, MM. Larochette, Gaillard, capitaine en retraite, commandant de l'armée territoriale, Boussat, médaillé militaire, adjudant de recrutement et Ferrier, amis personnels du défunt.

Immédiatement derrière le deuil venaient les deux adjoints et le conseil municipal de Privas au complet, une délégation de celui de Coux, une autre de la C^{ie} des Sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. Genella, son dévoué adjudant.

Après, suivait une foule nombreuse, comme on en voit rarement aux funérailles dans notre ville, où toutes les classes de la société, toutes les religions, tous les partis politiques, étaient rapprochés et confondus dans leur estime et leur considération pour le défunt.

Au cimetière, trois discours ont été prononcés. Le premier par M. Filliat maire, en son nom et celui du conseil municipal il s'est exprimé ainsi :

Je dois un adieu profondément attristé à celui qui fut pour moi un collaborateur précieux dont je ressens douloureusement la perte.

Au lendemain de notre entrée à la mairie, nous étions heureux de l'y placer à nos côtés. Sa connaissance des affaires, son esprit lucide et éclairé devaient nous rendre moins lourde la tâche qui nous était imposée, et pendant les 18 mois qu'il travailla avec nous, tous purent apprécier son zèle infatigable, son inlassable dévouement, et le désir ardent qu'il avait de faire bien ce qu'il avait à faire.

Doué d'un esprit libéral et d'un caractère affable, il réservait à tous, sans distinction, un accueil bien bienveillant et empressé dont on gardera longtemps le souvenir.

C'est à l'œuvre que le mal l'atteignit. Nous n'osions cependant croire que la mort impitoyable viendrait sitôt l'enlever à notre amitié, et le ravir à l'affection des siens.

Déjà souffrant, il ne voulut pas désertier son poste, ayant à cœur de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre commencée, et lorsqu'il se plaignit à nous, il était déjà trop tard. Nous espérons néanmoins qu'il triomphera de la maladie, qu'il continuerait encore sa si utile et si féconde collaboration, nous donnant, comme par le passé, le meilleur de lui-même.

Nous espérons surtout qu'il pourrait accomplir la haute mission que lui imposaient les devoirs de la paternité et les charges d'une nombreuse famille.

Contrairement à nos espérances, il s'est éteint en pleine maturité.

Aussi est-ce le cœur plein d'émotion que je salue sa dépouille mortelle. Il est d'inconsolables douleurs ! Mais de même que leur disparu, la femme et les enfants de Mathon ont ces croyances en l'immortalité qui leur permettent d'entrevoir à travers leurs larmes qu'ils se retrouveront un jour et qu'ensemble ils jouiront des récompenses dues aux vies bien remplies et respectueuses de tous les devoirs.

Ces convictions, j'en suis certain, calmeront leur immense chagrin et les aideront à supporter une séparation qui n'est point définitive.

Les sympathies unanimes qui entourent cette tombe, apporteront un adoucissement à la douleur d'une famille si digne d'intérêt, si cruellement éprouvée et ne suis-je pas l'interprète de tous, en l'assurant des regrets que laisse à nos cœurs la perte de celui que nous pleurons avec elle.

Après lui, M. Marze, avocat, 1^{er} adjoint, prend ensuite la parole en ces termes :

Comme président du Comité Républicain Libéral dont M. Mathon était le dévoué secrétaire, et aussi comme ami, j'apporte ici l'expression sincère de notre sympathie et de notre reconnaissance.

C'est en avril 1903 que j'eus pour la première fois l'occasion de rencontrer et le plaisir de connaître M. Mathon. Il fut le premier à se grouper autour des hommes qui avaient dorés et déjà résolu, à cette époque, de présenter une liste libérale aux élections de 1904.

Le Comité fut formé vers cette même date, il en devint immédiatement le secrétaire. C'est ainsi que j'eus l'occasion de l'apprécier et je dois le dire bien haut, peu d'hommes et en si peu de temps, ont su m'inspirer une semblable sympathie. Je ne tardais pas à remarquer en lui un esprit ouvert et élevé, un jugement sûr, une grande loyauté de caractère, une profonde délicatesse de sentiments et, par-dessus tout, un dévouement sans borne à notre cause.

Je le voyais tous les jours cheminer dans la vie en cherchant le devoir, toujours éclairé par le double flam-

beau de la foi et de la raison. On a dit avec vérité, qu'il était plus difficile de connaître, que de remplir son devoir. Mathon savait également bien le connaître et l'accomplir et quand il l'avait discerné, il apportait à son accomplissement toute la puissance de ses facultés maîtresses. A une heure où pour beaucoup d'hommes l'intérêt est la seule mesure des actions, où la lutte pour la vie se poursuit à l'aide de moyens inspirés par un arrivisme sans scrupule, il nous a donné le plus bon et le plus noble exemple qui puisse être : Celui du citoyen fermement attaché à ses idées, croyances religieuses, convictions politiques, qui met à les faire triompher, tous les moyens honnêtes qui sont en son pouvoir et qui ne craint pas d'assurer ce triomphe, au détriment de ses propres intérêts.

Tel était Mathon c'est parce qu'il était tel qu'il devint la cheville ouvrière de notre œuvre, le pivot de notre action, et en particulier pour moi, mon plus fidèle appui, mon meilleur soutien aux temps difficiles de la lutte. Et c'est grâce à lui, sans nul doute, que les hommes auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure ont pu produire l'effort suffisant pour modifier à l'Hôtel de Ville, la majorité qui s'y trouvait depuis près de 34 ans.

Ses connaissances, les services rendus le désignaient comme le secrétaire de la mairie, dont le poste lui fut confié. M. le maire vous a dit excellemment comment il sut remplir ses délicates fonctions à la satisfaction de tous. Sa première et sa constante pensée fut de faire de l'hôtel de ville la maison véritablement commune, le foyer de tous les citoyens de Privas, sans distinction d'opinion politique ou de confession religieuse. Je ne lui ai connu qu'un admirable défaut, celui de se demander, tous les lendemains, si la veille il avait assez fait, s'il avait assez bien fait, s'il avait rempli son devoir dans la plus large mesure possible.

Pourquoi faut-il qu'après avoir été ballotté sur l'océan de la vie, avoir échappé à la tempête, conjuré l'orage, il soit venu échouer au port ? Sa mort est pour tous la perte d'un homme extraordinairement dévoué à la chose publique :

Pour la municipalité, celle, non pas seulement d'un secrétaire, mais d'un véritable collaborateur des plus précieux.

Pour le Comité, celle d'un aide qu'il ne remplacera jamais.

Pour sa famille, celle d'un mari et d'un père justement adoré.

Je craindrais de profaner la douleur des siens, en faisant ici la narration des vertus domestiques de Mathon, qui sont le gage de sa récompense dans l'au-delà et par suite, une consolation suprême. Ils se rappelleront, avec douceur, combien grande était la sympathie répandue autour de lui, par le défunt, si j'en juge par la foule si nombreuse et si variée d'opinions qui entourent ce cercueil, lequel n'est cependant pas celui d'un enfant du pays.

Ils pourront se dire, avec orgueil, que peu d'hommes ont laissé après eux un plus beau patrimoine d'honneur, de loyauté, de délicatesse, de désintéressement et de dévouement et, par la suite, plus de regrets et un meilleur souvenir. Ce souvenir, nous le conservons fidèle pour lui et les siens, fidèle comme il le fut, lui, à ses idées et à notre cause, fidèle toujours jusqu'à la transformation de notre vie, qui nous réunira dans un monde où l'on ne meurt plus et où tout demeure. C'est pourquoi, si j'ai le regret d'être obligé de dire, mon cher secrétaire, adieu, j'ai d'autre part la consolation de pouvoir m'écrier Mathon, mon cher ami au revoir !

Enfin M. Oagnier, secrétaire de Mairie au Teil, délégué de la Société des Secrétaires de Mairie et agents municipaux de l'Ardèche, dont M. Mathon était vice-président, prononce le discours suivant :

C'est au nom de mes camarades, secrétaires et agents municipaux de l'Ardèche, que je viens apporter un dernier adieu à notre regretté collègue, si prématurément enlevé à l'affection des siens.

Vice-président de notre Société, il fut lors de sa formation l'un des plus dévoués parmi nous. Son zèle et son activité inlassable nous avaient amené de nombreux membres et des appuis autorisés.

Au nom de notre président qui m'en a spécialement chargé, au nom de cette fédération qui fut un peu son œuvre et gardera pieusement son

souvenir avec son nom gravé au frontispice de son livre d'or, je prie la famille de nous laisser déposer à côté de ses immortelles, la fleur vivace de nos regrets.

Adieu Mathon adieu.

La foule s'est retirée tristement émue.

NOTA GM : Les fièvres Typhoïdes emportent Joseph Mathon. Son épouse, Claire, se retrouve veuve à 39 ans avec ses 6 enfants, elle est enceinte. Fort heureusement, les 3 aînés commencent à voler de leurs propres ailes et le Grand-père et la grand-mère Labrou sont encore là pour s'occuper de Joseph qui n'a que 2 ans.

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE.

Le 8 février 1906.

Archives Dép. de l'Ardèche

2 O 514

Objet : Nomination du secrétaire de mairie.

Hôtel de ville.

Le 8 février 1906.

Arrêté

Nous Maire de la ville de Privas. Vu l'art. 88 de la loi du 5 avril 1884. Vu le décès de M. Mathon secrétaire de la Mairie. Arrêtons :

Art. 1 - M. Aimé Jeanneau ex-secrétaire de Mairie à Chirols (Ardèche) est nommé secrétaire de la Mairie de Privas.

Art. 2 - M. Aimé Jeanneau jouira en la qualité que nous lui conférons par le présent arrêté d'un traitement annuel de dix-huit cents francs qui courra à partir de ce jour.

Hôtel de ville, le 8 février 1906.

Le Maire.

**Le Messager Ardéchois,
Samedi 17 février 1906.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 795 1906**

Privas - Le secrétariat de Mairie. Le successeur du regretté M. Mathon, récemment décédé, est installé depuis jeudi. C'est M. Aimé Jeanneau, ex-secrétaire de la Mairie de Chirols, auquel nous souhaitons la bienvenue.

**Le Messager Ardéchois,
Samedi 24 février 1906.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 795 1906**

Privas - Conseil municipal du dimanche 18 février 1906 à 10h1/2. M. le Maire fait part au conseil de la nomination du nouveau secrétaire de la mairie, M. Aimé Jeanneau, en remplacement du regretté M. Auguste Mathon, décédé récemment.

NOTA GM : Une coquille s'est glissée mon grand-père Joseph Mathon est baptisé Auguste.

Année 1912.

**La Démocratie de l'Ardèche,
Dimanche 12 mai 1912.
Archives Dép. de l'Ardèche
PER 784 1912**

Privas - Battus et...pas contents. Donc nous sommes battus et battus à plate couture à Privas et notre défaite est d'autant plus déplorable qu'elle élargit le fossé qui existait entre la république républicaine et la république libérale..

Liste Filliat - Marze élue au 1^{er} tour à Privas.

NOTA GM : Les amis de mon grand-père, Joseph Mathon, confortent leurs positions à la mairie de Privas. Cette élection ainsi que celle Coux a dû mettre du baume au cœur de mon arrière-grand-père Eugène Labrou.

